

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 3 novembre 2014

---

---

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 7)
<i>Hommage</i> à monsieur Guy Fischer	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 7)
<i>Appel nominal</i>	(p. 8)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 8)
<i>Demandes</i> de changement de commissions	(p. 8)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 10 juillet 2014 - Débat sur les modalités d'élection des Conseillers métropolitains en 2020	(p. 25)
<i>Rapport</i> d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de la SERL - Exercices 2007 à 2012	(p. 22)
<i>Présidence</i> de monsieur David Kimelfeld, Premier Vice-Président	(p. 22)
<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 22)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2014-0006 du 23 avril 2014 (dossier n°2014-0343 )	(p. 25)
<i>Désignation</i> d'un représentant permanent du Conseil au Comité d'engagement de la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu (dossier n°2014-0409)	(p. 66)
<i>Annexe 1</i> : Modalités d'élection des Conseillers métropolitains en 2020 - Document projeté lors de l'intervention de monsieur le Président Collomb -	
<i>Annexe 2</i> : Contrat de partenariat pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (dossier n°2014-0344) - Document projeté lors des interventions de messieurs les Vice-Présidents Claisse et Da Passano -	
<i>Amendement</i> sur le rapport n°2014-0409 relatif à la Société publique locale (SPL) - Approbation du règlement intérieur de la société - Approbation du règlement intérieur de la société - Désignation d'un représentant permanent du Conseil au Comité d'engagement, proposé par la commission urbanisme -	

<b>N°2014-0343</b> <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 septembre 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2014-00 06 du 23 avril 2014 -</i>	(p. 25)
--	---------

### COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N°2014-0344</b> <i>Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du Boulevard périphérique nord de Lyon - Désignation du partenaire et autorisation de signature du contrat de partenariat -</i>	(p. 25)
<b>N°2014-0345</b> <i>Lyon 2°- Parc de stationnement Perrache Archives - Avenant n°5 à la convention du 30 janvier 2004 -</i>	(p. 77)
<b>N°2014-0346</b> <i>Lyon 6°- Parc de stationnement Brotteaux - Avenant n°3 à la convention du 17 décembre 2004 -</i>	(p. 77)
<b>N°2014-0347</b> <i>Lyon 2°- Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache - Réhabilitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) et des voiries adjacentes - Convention de maîtrise d'ouvrage unique -</i>	(p. 32)
<b>N°2014-0348</b> <i>Lyon - Tunnel sous Fourvière - Travaux de mise en sécurité - Attribution d'une subvention à l'Etat pour l'automatisation du balisage des fermetures -</i>	(p. 33)

<b>N°2014-0349</b>	<i>Plan fleuves - Schéma directeur activité paquebots et croisière - Construction d'un appontement pour paquebots fluviaux et bateaux promenades au pied du musée des Confluences - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à Voies navigables de France (VNF) -</i>	(p. 34)
<b>N°2014-0350</b>	<i>Etude d'opportunité de réalisation d'un ou plusieurs nouveaux diffuseurs dans le secteur de la Plaine des Chères et en Val-de-Saône sur les autoroutes A46, A466 ou A6 - Convention financière passée avec le Département du Rhône et la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) -</i>	(p. 34)
<b>N°2014-0351</b>	<i>Fontaines sur Saône - Liaison Gambetta/RD 433 - Sécurisation de la voie modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 77)
<b>N°2014-0352</b>	<i>Marcy l'Etoile - Requalification de l'avenue des Alpes (phase 3) à Marcy l'étoile - Clôture et arrêt du bilan de la concertation préalable - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville -</i>	(p. 77)
<b>N°2014-0353</b>	<i>Plan de déplacements inter-entreprises - Projet de location de vélos longue durée - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu -</i>	(p. 36)
<b>N°2014-0354</b>	<i>Lyon 3° - Diagnostic du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) du territoire de Lyon Part-Dieu - Attribution d'une subvention au Club des entreprises de Lyon Part-Dieu -</i>	(p. 36)
<b>N°2014-0355</b>	<i>Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) du territoire Saône Mont d'Or - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'or -</i>	(p. 36)

## COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

<b>N°2014-0356</b>	<i>Contrat de projet Etat - Région 2007 -2013 - Opération CPER plateforme pour la pédagogie et la recherche en tribologie et mécanique des matériaux - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Ecole centrale de Lyon -</i>	(p. 37)
<b>N°2014-0357</b>	<i>Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Projets de construction de l'IUT de l'université Jean Moulin Lyon 3 et de la Maison de l'international - Projet Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)/ Maison de l'international - Restaurant administratif et universitaire - Avenants n°1 aux conventions de subvention des 29 juillet 2 011 et 19 octobre 2012 -</i>	(p. 37)
<b>N°2014-0358</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Institut Bioforce pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 77)
<b>N°2014-0359</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Inter-Soie France pour l'organisation de la 10<sup>e</sup> édition du marché des soies du 20 au 23 novembre 2014 -</i>	(p. 78)
<b>N°2014-0360</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 38)
<b>N°2014-0361</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Agence régionale de développement des entreprises en Afrique (ADEA) pour l'organisation de la 14<sup>e</sup> édition du forum économique Europe-Afrique à Lyon - du 25 au 28 novembre 2014 -</i>	(p. 77)
<b>N°2014-0362</b>	<i>Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 40)
<b>N°2014-0363</b>	<i>Projet Lyon Cité campus - Opération Centre européen de nutrition pour la santé (GENS) - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 -</i>	(p. 43)
<b>N°2014-0364</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions 2014 Entrepreneurs dans la ville -</i>	(p. 44)
<b>N°2014-0365</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 78)
<b>N°2014-0366</b>	<i>Saint Fons - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Requalification et extension de la pépinière d'entreprises La Coursive - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune -</i>	(p. 44)
<b>N°2014-0367</b>	<i>Attribution de subventions à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA) pour le Forum de l'emploi solidaire, la plateforme Web Rhône-solidaire.org et l'ingénierie filières environnementales et à l'association Locaux Motiv pour l'animation de la plateforme Web Rhône-solidaire.org -</i>	(p. 45)
<b>N°2014-0368</b>	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Participations 2014 aux actions confiées à l'association porteuse du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon - Attribution de subventions à Allies PLIE de Lyon -</i>	(p. 78)

<b>N°2014-0369</b>	<i>Cohésion numérique - Attribution d'une subvention à l'association M@ison de Grigny pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 47)
<b>N°2014-0370</b>	<i>Contrat de ville-hôte avec la Fédération internationale de football association (FIFA) et la Fédération française de football (FFF) concernant la participation à l'accueil de la Coupe du monde de football féminin FIFA 2019 -</i>	(p. 47)
<b>N°2014-0371</b>	<i>Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Convention-cadre avec la Région Rhône-Alpes et les collectivités partenaires pour le soutien aux projets retenus dans le cadre de l'appel à projet Preuve de concept 2014 - Attribution de subventions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et au Centre Léon Bérard pour les projets de recherche et de développement (R&amp;D) MCCVax et THEODORA -</i>	(p. 78)
<b>N°2014-0372</b>	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour la mise en oeuvre de la démarche Citytechs 2014 -</i>	(p. 48)
<b>N°2014-0373</b>	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat pour l'organisation de la 1ère édition de la Biennale européenne de l'artisanat à Lyon, du 20 au 23 novembre 2014 -</i>	(p. 49)
<b>N°2014-0374</b>	<i>Attribution d'une subvention au Groupement d'intérêt public (GIP) Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOO) pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 77)
<b>N°2014-0375</b>	<i>Attribution d'une aide d'urgence de 20 000 € à la Fondation Mérieux dans le cadre de son programme de soutien aux réfugiés en Irak - Année 2014 -</i>	(p. 50)

## COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

<b>N°2014-0376</b>	<i>Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2014 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2015 -</i>	(p. 50)
<b>N°2014-0377</b>	<i>Utilisation de contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2015 -</i>	(p. 50)
<b>N°2014-0378</b>	<i>Taxe d'aménagement - Intégration de la Ville de Quincieux -</i>	(p. 51)
<b>N°2014-0379</b>	<i>Décisions modificatives - Tous budgets -</i>	(p. 51)
<b>N°2014-0380</b>	<i>Dotations de solidarité communautaire 2014 -</i>	(p. 78)
<b>N°2014-0381</b>	<i>Attributions de compensation (ATC) 2014 -</i>	(p. 56)
<b>N°2014-0382</b>	<i>Quincieux - Attribution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et de la garantie individuelle des ressources communales et intercommunales (GIR) de la Commune à la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 78)
<b>N°2014-0383</b>	<i>Vénissieux - Site de l'ancien établissement régional du matériel des armées françaises (ERM) 18, rue de la République - Transfert des unités voirie mobilité patrimoine, voirie mobilité exploitation informatique et voirie qualité laboratoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 79)
<b>N°2014-0384</b>	<i>Grigny - Construction d'un centre d'exploitation pour la direction de la propreté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 79)
<b>N°2014-0385</b>	<i>Chassieu - Densification et renouvellement de la zone industrielle (ZI) Mi-Plaine - Secteur des Broses - Aménagement de parcelles situées 92 et 93, avenue du Progrès - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes -</i>	retiré
<b>N°2014-0386</b>	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des présidents de Conseils de développement pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 57)
<b>N°2014-0387</b>	<i>Prestations de contrôle technique de la construction - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 79)
<b>N°2014-0388</b>	<i>Cotisations et adhésions 2014 - Renouvellements et nouvelle adhésion -</i>	(p. 57)
<b>N°2014-0389</b>	<i>Politique de la Communauté urbaine de Lyon en matière de fourniture de données - Abrogation de la délibération n°2009-1125 du Conseil du 30 novembre 2009 -</i>	(p. 58)
<b>N°2014-0390</b>	<i>Mise à disposition partielle de personnel auprès de la Ville de Lyon - Renouvellement -</i>	(p. 58)

**COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT**

<b>N°2014-0391</b>	<i>Saint Fons, Pierre Bénite, Vénissieux, Lyon - Ecocité - Filière de valorisation de la chaleur industrielle sur la Vallée de la chimie - Accord de collaboration avec Rhodia Opérations et Arkema -</i>	(p. 60)
<b>N°2014-0392</b>	<i>Demande de labellisation Cit'ergie de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 62)
<b>N°2014-0393</b>	<i>Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution de subvention à l'association Feuilles mortes/Art vivant pour l'année 2014 -</i>	(p. 79)
<b>N°2014-0394</b>	<i>Agenda 21 - Rencontres du cadre de ville - Attribution d'une subvention à Robins des Villes -</i>	(p. 79)
<b>N°2014-0395</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association programme-Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Renforcer la capacité d'interventions des acteurs rhônalpins de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement - Année 2 -</i>	(p. 80)
<b>N°2014-0396</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Solidarités International pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau et des conditions d'hygiène et d'assainissement des communautés de Christ-Roi à Port au Prince en Haïti Phase 2 -</i>	(p. 80)
<b>N°2014-0397</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le Programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement en milieu rural - Année 2 - Région de Dapaong - TOGO -</i>	(p. 80)
<b>N°2014-0398</b>	<i>Renouvellement de la convention passée avec la fédération d'équipes de recherche de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Période 2015-2018 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 80)
<b>N°2014-0399</b>	<i>Givors, Grigny, Saint Genis Laval - Plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) du Garon - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le projet de révision dudit PPRNI -</i>	(p. 80)
<b>N°2014-0400</b>	<i>Corbas, Saint Priest - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) établi autour des établissements Société du dépôt de Saint Priest (SDSP) et Crealis - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le projet -</i>	(p. 80)
<b>N°2014-0401</b>	<i>Lyon 3°- Dispositif de propreté passage Meynis - Convention avec la Ville de Lyon - Années 2015-2018 -</i>	(p. 80)
<b>N°2014-0402</b>	<i>Lyon - Dispositif de propreté Rives de Saône - Avenant n°1 à la convention avec la Ville de Lyon 2014-2017 -</i>	(p. 80)
<b>N°2014-0403</b>	<i>Gestion des espaces appartenant à Réseau ferré de France (RFF) accessibles depuis le domaine public communautaire - Convention avec RFF - 2015-2016 -</i>	(p. 80)
<b>N°2014-0404</b>	<i>Prêt de triporteurs, à titre gratuit, à des fins d'expérimentation dans le cadre du dispositif INNOV'R - Avenant n°1 à la convention avec l'entreprise EMD -</i>	(p. 80)
<b>N°2014-0405</b>	<i>Téléthon 2014 - Participation de la Communauté urbaine de Lyon - Subvention à l'association française contre les myopathies (AFM) -</i>	(p. 80)
<b>N°2014-0406</b>	<i>Opération Téléthon 2014 - Mise en place d'un partenariat avec EcoFolio pour les opérations de communication et le soutien à l'Association française contre les myopathies - Convention avec EcoFolio -</i>	(p. 80)

**COMMISSION URBANISME**

<b>N°2014-0407</b>	<i>Vaulx en Velin - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Aménagement des espaces publics - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 81)
<b>N°2014-0408</b>	<i>Vaulx en Velin - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Lancement des études de maîtrise d'œuvre et acquisition du foncier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 81)
<b>N°2014-0409</b>	<i>Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Approbation du règlement intérieur de la société - Désignation d'un représentant permanent du Conseil au Comité d'engagement -</i>	(p. 64)
<b>N°2014-0410</b>	<i>Lyon 3°- Projet Lyon Part Dieu - Approbation du contrat de prestations à passer avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Autorisation de signer le contrat -</i>	(p. 64)
<b>N°2014-0411</b>	<i>Lyon 3°- Projet Lyon Part Dieu - Clôture de la concertation préalable du projet Lyon Part Dieu - Ouverture de la concertation préalable de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Part Dieu ouest -</i>	(p. 66)

<b>N°2014-0412</b>	<i>Dardilly - Modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Zone AU2 des Vignes - Ouverture à l'urbanisation -</i>	(p. 81)
<b>N°2014-0413</b>	<i>Villeurbanne - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 82)
<b>N°2014-0414</b>	<i>Travaux de ravalement - Instauration d'une obligation de soumettre à déclaration préalable -</i>	(p. 82)
<b>N°2014-0415</b>	<i>Lyon 8°- Parc Marius Berliet - Projet urbain partenarial (PUP) - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) -</i>	(p. 82)
<b>N°2014-0416</b>	<i>Grigny - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Chantelot - Versement d'une avance à la Commune -</i>	(p. 82)
<b>N°2014-0417</b>	<i>Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Financement du coût de gestion des terres polluées - Convention avec l'Office communautaire Est Métropole habitat et la Commune -</i>	(p. 82)
<b>N°2014-0418</b>	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 82)
<b>N°2014-0419</b>	<i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Etude pollution - Convention de financement avec la Commune et la société Auchan - Convention de raccordement au réseau public de distribution électrique avec Electricité réseau distribution France (ERDF) -</i>	(p. 81)
<b>N°2014-0420</b>	<i>La Mulatière - Place du Général Leclerc - Réaménagement - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 72)
<b>N°2014-0421</b>	<i>Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Hauts de Feuilly - Bilan de clôture de la ZAC et du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression du périmètre de la ZAC -</i>	(p. 82)
<b>N°2014-0422</b>	<i>Mions - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Pierres Blanches - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et suppression de la ZAC -</i>	(p. 81)
<b>N°2014-0423</b>	<i>Vénissieux - Bâtiment Bioforce - Espaces extérieurs - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat -</i>	(p. 81)
<b>N°2014-0424</b>	<i>Craponne - Instruction des demandes d'autorisation du droit de sols (ADS) - Mise à disposition d'une plateforme mutualisée : pôle ADS - Convention avec la commune -</i>	(p. 82)
<b>N°2014-0425</b>	<i>Saint Fons - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Réalisation de l'allée de l'Arsenal - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 81)
<b>N°2014-0426</b>	<i>Villeurbanne - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartier Jacques Monod - Projet de restructuration urbaine (1ère phase) - Création d'une voirie de désenclavement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 73)
<b>N°2014-0427</b>	<i>Convention partenariale d'objectifs entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat et l'association ARALIS sur son parc d'hébergement dans la Communauté urbaine - Période 2014-2018 -</i>	(p. 73)
<b>N°2014-0428</b>	<i>Saint Fons, Lyon 9°, Lyon 8°, Villeurbanne, Fontaines sur Saône - Projets de renouvellement urbain - Avenants aux conventions pluriannuelles de rénovation urbaine - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 75)
<b>N°2014-0429</b>	<i>Givors - Ilots Zola Salengro - Demande de subventions auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 76)
<b>N°2014-0430</b>	<i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Immeubles Sellier et Diderot - Relogement - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 82)
<b>N°2014-0431</b>	<i>Pierre Bénite - Résidence Les Arcades - Opération de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la SA Gabriel Rosset -</i>	(p. 81)
<b>N°2014-0432</b>	<i>Aide à la primo-accession abordable : Plan 3A - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 83)

<b>N°2014-0433</b>	<i>Gestion des aides à la pierre - Conventions de délégation 2006-2008 et 2009-2014 - Modification des autorisations de programme annuelles en dépenses et en recettes -</i>	(p. 76)
<b>N°2014-0434</b>	<i>Volet habitat du plan climat - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux et propriétaires privés s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique performante de leurs logements - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 83)
<b>N°2014-0435</b>	<i>Démarche éco-cité - Réhabilitation BBC de la Cité Perrache - Attribution d'une subvention d'investissement au maître d'ouvrage GrandLyon Habitat - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 83)

---

---

---

## Présidence de monsieur Gérard Collomb

### Président

Le lundi 3 novembre 2014 à 15 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le vendredi 24 octobre 2014 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

### Hommage à monsieur Guy Fischer

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, mes chers collègues, avant de débiter nos travaux, je voudrais rendre hommage à Guy Fischer, qui nous a quittés samedi, à 70 ans, des suites d'une longue maladie.

Dans sa ville de Vénissieux, à laquelle il était profondément attaché, au Conseil général, au Conseil régional mais aussi comme membre de notre assemblée de 1977 à 1996, Guy Fischer consacra sa vie au service de l'intérêt général et en particulier à la défense des plus faibles et des plus fragiles. Alors qu'éclataient en 1981 les émeutes de Vénissieux, l'instituteur du plateau des Minguettes qu'il était fut l'un des seuls élus à garder le contact avec ces jeunes qu'il connaissait bien. En 1983, il fut aussi le seul à accueillir des représentants de la Marche des Beurs pour dialoguer avec eux.

Car Guy Fischer était avant tout un homme de dialogue, un humaniste qui fit de l'écoute des différentes opinions et du respect des parcours de vie de chacun sa marque de fabrique.

En 1995, l'enfant de la République qu'il était accéda au Palais du Luxembourg. Engagé dans cette Haute Assemblée d'abord comme Vice-Président de la commission des affaires sociales puis comme Vice-Président du Sénat, ceux qui l'ont côtoyé se rappellent un parlementaire exemplaire, avec qui on avait plaisir, par-delà les différences, à échanger, avec qui on avait plaisir à travailler.

Son souvenir restera vivant chez les membres de notre assemblée.

Je vais vous demander une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée).*

Je vous remercie.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je pense qu'il n'y a pas d'opposition.

Donc je demande toujours aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à cette même table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

*(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).*

**Présents :** MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havad, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés :** MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

#### **Demandes de changement de commissions**

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous informe que, par lettre reçue en date du 23 septembre 2014, madame Dominique Nachury du groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés demande à quitter la commission urbanisme pour siéger en commission développement économique. Monsieur Pierre Bérat du groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés demande à quitter la commission développement économique pour siéger en commission urbanisme.

Ces demandes sont sans incidence sur la répartition des sièges en commission, arrêtée par délibération numéro 2014-0069 du 15 mai 2014.

En application de l'article 30 de notre règlement intérieur, les élus sollicitant un changement de commission ne peuvent siéger dans leur nouvelle commission d'affectation qu'après information du Conseil. Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

#### **Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Mme Beautemps (pouvoir à M. Selles), MM. Bernard (pouvoir à M. Cachard), Blache (pouvoir à M. Cohen), Bousson (pouvoir à M. Pillon), Broliquier (pouvoir à Mme Croizier), Buffet (pouvoir à M. Quiniou), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), M. Forissier, Mme Gardon-Chemain (pouvoir à M. Guillard), MM. Genin (pouvoir à M. Millet puis à Mme Ghemri), George (pouvoir à M. Guimet), Gouverneyre (pouvoir à M. Glattard), Hamelin (pouvoir à M. Moroge), Mme Hobert (pouvoir à M. Butin), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mmes de Lavernée (pouvoir à Mme Corsale), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Leclerc (pouvoir à Mme Compan), de Malliard (pouvoir à Mme Laval), M. Martin (pouvoir à M. Cochet), Mme Maurice (pouvoir à Mme Crespy), M. Millet (pouvoir à Mme Peytavin), Mmes Poulain (pouvoir à M. Pouzol), Pouzergue (pouvoir à Mme Basdereff), Runel (pouvoir à M. Sannino), Servien (pouvoir à Mme Millet), M. Vincendet (pouvoir à M. Petit).

---

#### **Adoption du procès-verbal de la séance publique du 10 juillet 2014**

##### **Débat sur les modalités d'élection des Conseillers métropolitains en 2020**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 10 juillet 2014.

La conférence des Présidents a retenu des interventions de la part de tous les groupes politiques. Comme je ne suis pas sûr qu'ils veuillent discuter simplement d'un des aspects de notre compte-rendu mais qu'ils souhaitent



évoquer des sujets d'actualité, je vais donc commencer par me permettre de les évoquer moi-même de manière à poser les conditions du débat.

Comme nous venons de le voir, la loi MAPTAM a créé la Métropole de Lyon. Je rappelle donc que cette Métropole de Lyon n'est plus un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) mais une collectivité locale d'intérêt particulier, certes d'intérêt particulier aux termes de l'article 72 de la Constitution mais une collectivité locale de plein exercice.

Donc, pour ce qui concerne 2020, échéance relativement lointaine, ses Conseillers devront être élus, comme dans toutes les collectivités locales, au suffrage universel.

Alors, je vois que cela peut procurer un certain émoi. Je crois qu'il y a assez longtemps que l'on discute de ces questions avec des positions différentes des uns et des autres mais qu'il me semble qu'on a pu mesurer dans quelle direction on allait.

Pour ce qui me concerne, je n'ai jamais fait mystère de ce vers quoi nous voulions aller, à savoir la définition d'une Métropole qui soit capable à la fois de porter des grandes stratégies de manière à ce que notre Métropole soit visible à l'échelle internationale puis, en même temps, d'être davantage dans la proximité. Et comme nous sommes les pionniers en ce domaine, nous avons à essayer de chercher à établir cet équilibre.

Alors, nous l'avons déjà cherché par le passé puisque vous vous souvenez que la notion de Métropole n'est pas tout à fait née d'avant-hier et qu'il y avait eu un rapport qui avait été présenté par la commission Balladur et qui évoquait déjà l'idée de Métropole. La grande différence, à l'époque, c'est que cette Métropole n'ait les Communes dans la mesure où l'ensemble des dotations mais aussi l'ensemble des recettes fiscales étaient assurés par la Métropole qui, ensuite, redistribuait aux Communes. Ici, dans la Métropole telle qu'elle a été constituée par la loi MAPTAM, évidemment les Communes conservent la capacité à lever l'impôt et elles conservent également - même si elles sont en diminution mais cela est valable à la fois pour la Métropole et pour les Communes- les dotations de l'Etat et ce n'est pas la future Métropole qui va redistribuer aux Communes. Donc c'est une différence tout à fait fondamentale.

L'équilibre, nous l'avons recherché, au fait qu'il y ait le Conseil métropolitain futur, en 2020, mais qu'il y ait aussi la Conférence métropolitaine, si je puis dire, la Conférence métropolitaine étant un peu ce qu'est le Sénat à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire représentante de tous les territoires. Je le rappelais tout à l'heure, lorsque nous aurons à établir le pacte de cohérence métropolitain, la Métropole va commencer à discuter avec les Communes. Un pacte sera signé avec chaque Commune, éventuellement avec les Conférences territoriales, de manière à mutualiser un certain nombre de compétences. Je vous signale que nous pourrions déconcentrer un certain nombre de compétences qui, hier, étaient assurées de manière directe par le Grand Lyon et par le Conseil général et qui pourraient être assurées par convention, soit avec les Conférences territoriales, soit avec les Communes. Les choses ne seront pas égales partout. J'ai vu que l'on disait que je faisais souvent allusion à la diversité des territoires pour ce qui concerne le niveau national, il y a évidemment aussi une diversité des territoires pour ce qui concerne la future Métropole de Lyon.

A partir du moment où nous devenons collectivité territoriale -et au moins ceux qui votent la loi le savent-, nous avons forcément une élection au suffrage universel. Nous l'avons dit depuis l'origine -je ne me suis pas amusé à rechercher une bibliographie de mes propos mais j'ai retrouvé-. Suite à la réflexion qui était entamée au moment de la commission Balladur, vous vous rappelez peut-être que le Président du Sénat avait mandaté un groupe d'études qui était venu dans l'agglomération lyonnaise, c'était à l'époque monsieur Gérard Larcher qui était venu avec un certain nombre de Sénateurs pour étudier ce que, nous, nous souhaiterions faire. A cette époque, c'était en février 2009, après la sortie du rapport Balladur, j'avais fait une interview aux *Echos* qui portait sur l'ensemble de la Métropole. Il y avait une question qui portait sur l'élection au suffrage universel. La question qui m'était posée était : "Etes-vous favorable au suffrage universel direct des élus de la Métropole ?" et je répondais la chose suivante : "J'y suis favorable. A la Communauté urbaine de Lyon, nous avons déjà un peu anticipé en ce sens en créant des Conférences des Maires. Ces structures, présidées par un Maire, travaillent au développement d'un territoire de plusieurs Communes. Les services de la Communauté agissent en liaison avec elles. Dans le même esprit, on pourrait imaginer que les circonscriptions représentent ces territoires dans la Communauté urbaine en prenant relativement en compte leur poids démographique." Donc cela fait longtemps que l'on travaille dans la même direction

Election du futur Conseil métropolitain en 2020 au suffrage universel; On nous dit : "Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un représentant par Commune ?". Pour qu'il y ait un représentant par Commune, il faudrait, pour respecter ce principe constitutionnel, à savoir une juste représentation démographique, qu'il y ait 1 360 représentants dans notre assemblée. Chacun comprend bien que c'est un peu difficile à présenter à nos concitoyens. Donc cela ne peut pas être cette base-là.

Après, il peut y avoir deux autres bases.

La première base, c'est une circonscription unique, c'est-à-dire qu'il y ait donc des listes qui se fassent sur l'ensemble de la Communauté urbaine. Puis, on est sur le même type de scrutin que dans les communes hors

Lyon, c'est-à-dire les communes qui n'ont pas d'arrondissement, c'est-à-dire qu'à partir de là, la liste qui l'emporte, grosso modo, fait 75 % de sièges et la liste ou les listes qui arrivent en second, en troisième, se répartissent les 25 autres pour cent.

Pour ce qui me concerne, je trouve que c'est un système brutal parce qu'évidemment, très souvent, nos territoires regroupent des sensibilités politiques et que, si on allait comme cela, il y en a qui pourraient penser que, dans la Métropole de Lyon, ils n'ont pas la représentation qu'ils estiment juste et je les comprends. C'est pour cela que le texte qui a été présenté au Préfet et qui a été présenté par le Préfet à l'ensemble de nos Communes me semble aller dans le bon sens. Donc je vous rappelle déjà que j'entends, ici et là, donc, un certain nombre de gens qui disent : "Mais est-ce qu'on ne pourrait pas attendre ?"

Je vous rappelle d'abord ce que dit le texte de la loi MAPTAM. Le texte de la loi MAPTAM dit qu'en vue de la création de la Métropole de Lyon, le Gouvernement est autorisé, dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution et dans les douze mois suivant la présente loi, à prendre par ordonnance les mesures de nature législative et on va préciser ensuite quelles sont les mesures de nature législative. Quand on dit "autorisé", cela ne veut pas dire en matière juridique qu'il fait comme l'indique son bon plaisir, cela veut dire qu'il est habilité en fait à prendre ces décisions-là dans son ordonnance.

Donc, dans le 3° de l'article 39 de la loi MAPTAM, la loi dit les choses suivantes : "précisant les modalités d'élection des Conseillers métropolitains à compter du prochain renouvellement général des Conseils municipaux suivant la création de la Métropole de Lyon, c'est-à-dire pour 2020, cette ordonnance définit notamment les dispositions spéciales de composition du Conseil de la Métropole qui comprend de 150 à 180 conseillers élus, conformément aux articles L 260 et L 262 du code électoral."

Dans des circonscriptions dont le territoire est continu et défini sur des bases essentiellement démographiques, toute Commune de moins de 3 500 habitants étant entièrement comprise dans la même circonscription.

Ensuite, on précise qu'en application de l'article 36 de la loi n°2014-58, la publication des ordonnances doit se faire dans le délai imparti, au plus tard avant le 28 janvier 2015 qui conditionne la création de la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Je veux dire que ce n'est pas facultatif. C'est effectivement quelque chose qui est obligatoire.

Ensuite, sur ce qui a été proposé par le Préfet, je laisse évidemment chacune et chacun s'exprimer. Ce que je constate, c'est que le Gouvernement, pour pouvoir éviter toute accusation de découpage un peu partiel, a repris les territoires des Conférences des Maires, sauf le Val de Saône où deux Conférences des Maires ont été réunies de manière à faire un ensemble cohérent. On peut en discuter s'il faut les découper mais, si on les découpe et que l'on fait les deux conférences, cela ne fait pas plus d'élus dans le total des deux, cela fait le même nombre d'élus ; donc on reprend ici les deux Conférences territoriales des Maires. Sur la ville de Villeurbanne, il y a une seule circonscription, sur celle de Lyon, il y a une circonscription qui est la rive droite du Rhône, une circonscription qui est la Presqu'île. Ensuite, dans le sud de Lyon, on reprend parce que les arrondissements sont très peuplés, le 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissement et, sur le 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissement, le 6<sup>e</sup> arrondissement n'étant pas assez peuplé, on prend une partie du 3<sup>e</sup> qui est du côté ouest de la voie ferrée et qui correspond aujourd'hui à un canton, on le met avec le 6<sup>e</sup> arrondissement, c'est ce qu'a proposé le Gouvernement.

Franchement, cela ne me semble pas aberrant et je pense que, sur cette base, nous pouvons essayer de pouvoir nous mettre d'accord sur le fait que toutes les Communes ne soient pas représentées. Je le répète, nous sommes à l'échéance 2020 et aujourd'hui, un des principes qui guide la vie publique locale c'est d'essayer de faire en sorte que les Communes mutualisent. Et je vous rappelle que notre collègue, Jacques Pélissard, Président de l'Association des Maires de France (AMF) -donc pas quelqu'un qui veut la mort des Communes à tout prix- vient de déposer la semaine dernière une déposition de loi, qui sera sans doute adoptée, pour favoriser l'apparition de Communes nouvelles à l'unanimité du bureau de l'AMF -donc ce n'est pas quelque chose qui est fait de manière circonstancielle- parce qu'il pense que, pour l'avenir, et compte tenu de ce qu'est notre pays aujourd'hui, il convient d'essayer de mutualiser et d'essayer de faire que l'on regroupe les plus petites Communes et là, on a six ans pour essayer de travailler ensemble et d'avancer. Cela donne tout de même quelques perspectives. Pas sûr que sur tous les bancs, en 2020, tout le monde soit forcément candidat donc cela donne le temps de penser à l'avenir sans penser forcément à soi-même -quoique, avec ce que nous a dit madame Rabatel tout à l'heure, je me méfie un peu mais tout de même !-. Donc on va essayer d'avancer comme cela.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction puis je donne la parole à l'ensemble des groupes. Et nous allons commencer par le groupe GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, en ouverture de cette séance publique et puisque l'ordre du jour de la Commission générale qui a précédé était déjà très dense, le GRAM souhaite en effet revenir, monsieur le Président, sur votre conception de la Métropole, une conception que nous pourrions qualifier de jacobine, à l'heure même où il est question de décentralisation des politiques publiques. La manière dont vous l'avez conçu à deux, avec monsieur Mercier, ne présageait rien de bon en matière de gouvernement. Le GRAM le disait dès décembre 2012, la manière dont naît une collectivité en dit toujours long sur son mode de fonctionnement à venir. Cette analyse semble se vérifier désormais avec le projet découpage électoral qui nous a été présenté mi-octobre en préfecture, Président de groupe par Président de groupe.

La première remarque du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) porte sur la forme. Nous ne pouvons pas accepter cette méthode de concertation. Des rendez-vous individuels dans un bureau ne valent pas un vrai travail et un vrai débat collectif. Quant au calendrier de cette concertation, il montre combien la consultation des élus que nous sommes était symbolique. Nous avons en effet cinq jours pour faire part de nos remarques, ce qui est ridiculement contraint au regard des enjeux d'une telle réforme territoriale.

La seconde remarque porte sur le fond. Le découpage électoral proposé contribue, selon nous, à une dilution du politique et de la responsabilité politique. En effet, ce découpage en 14 circonscriptions est un découpage qui ne correspond ni aux arrondissements, ni aux Communes, ni aux futures Conférences territoriales des Maires - contrairement à ce que vous venez de nous dire-, ni aux actuelles circonscriptions législatives. Comment nos concitoyens vont-ils s'y retrouver ? Comment vont-ils savoir pour qui et pour quoi ils votent ? A qui surtout vont-ils pouvoir demander des comptes ? Comment et où surtout vont-ils pouvoir participer aux débats et aux prises de décisions ? De quoi décourager plus d'un concitoyen et plus d'un électeur ! Selon nous, ce découpage est dangereux, monsieur le Président, parce qu'il va éloigner un peu plus les électeurs du chemin des urnes en une période où l'abstention, scrutin électoral après scrutin électoral, est trop lourde dans notre pays.

J'en viens à ma troisième remarque. Cette future organisation métropolitaine risque aussi de dissuader les Maires de s'impliquer positivement dans la Métropole. En effet, ce découpage électoral fait de la Métropole de 2020 une nouvelle collectivité totalement tournée sur Lyon et Villeurbanne au mépris de la diversité des territoires qui composaient jusqu'à présent l'établissement public de coopération intercommunale qui est le Grand Lyon. Je le réprecise : tel que le projet de découpage est prévu, les futurs élus métropolitains lyonnais et villeurbannais formeront à eux seuls une quasi-majorité de cette assemblée. Nous sommes loin de l'agglomération multipolaire que vous avez toujours défendue, monsieur le Président.

Alors parce que le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) considère qu'uniformisation est synonyme d'appauvrissement, nous disons qu'il est pour le moins paradoxal que cette Métropole qui nous était présentée comme l'acte d'innovation en matière de réforme territoriale soit en fait un retour en arrière, un retour en arrière par rapport à toutes les avancées qui avaient permis le fonctionnement du Grand Lyon, un acte daté de jacobinisme qui pourra nuire non seulement au respect de la diversité de nos territoires mais aussi à l'efficacité de nos politiques publiques.

Monsieur le Président, au vu de ces enjeux extrêmement importants, et suite à la rencontre courant octobre avec monsieur le Préfet, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) vous a écrit dernièrement en vous demandant d'intervenir auprès du Gouvernement afin de faire valoir la nécessité d'un vrai débat démocratique - pardon- eu égard à ces enjeux. Le contact a-t-il été pris et le Gouvernement est-il prêt à retirer son projet d'ordonnance ?

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère RABATEL :** Monsieur le Président et chers collègues, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires est favorable à la création de la Métropole lyonnaise. Notre groupe est aussi très attaché à la démocratie sous ses diverses formes. Notre groupe souhaite donc que la création de la Métropole soit l'occasion de redonner une envie politique à la population, l'occasion de porter des valeurs et de donner du sens, l'occasion de rendre cette nouvelle collectivité plus représentative de la population grâce à une élection au suffrage universel direct -enfin, nous y arrivons !- et aussi grâce à une concertation politique prenant en compte les vœux des élus actuels et des habitants.

L'élection future n'ayant lieu qu'en 2020, il nous semble avoir le temps de mener tout cela à bien sans précipitation, de façon constructive, réfléchie, démocratique, bref, une façon de faire très signifiante au démarrage de la Métropole au lieu de quoi nous avons été consultés en toute hâte par monsieur le Préfet du Rhône sur une carte des circonscriptions déjà découpée et un mode d'élection fixé, sur lesquels nous devons répondre en moins d'une semaine, comme cela a été dit, le Gouvernement devant légiférer rapidement par ordonnance

Il fallait écrire la loi autrement et ne pas passer par une ordonnance ! Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires proteste contre cette façon de faire. Nous demandons solennellement au Premier Ministre de ne pas légiférer par ordonnance sur un tel sujet et de prendre le temps de concerter sérieusement sur le mode d'élection du Conseil métropolitain lyonnais en 2020, avec les groupes politiques du Grand Lyon, les Maires des Communes, les habitants.

Pour notre part en effet, nous nous prononçons pour une seule circonscription et une élection à la proportionnelle, avec un seuil de 5 % pour être éligible, avec une prime majoritaire de 25 % et avec des listes paritaires femmes-hommes clairement énoncées. Si plusieurs circonscriptions il y avait, nous ne sommes pas fermés sur le sujet, nous ne sommes pas en accord avec cette proposition sur Lyon et le découpage artificiel du 3<sup>e</sup> arrondissement. Nous pensons qu'il pourrait y avoir une seule circonscription sur Lyon avec un nombre d'élus proportionnel à la

population. Par ailleurs, les circonscriptions proposées, basées sur les Conférences locales des Maires, nous semblent une option intéressante pour représenter les territoires.

Nous ne sommes donc pas fermés à une réflexion commune. La discussion doit s'engager. Mais la forme et le fond de ce qui nous est proposé actuellement nous choque et nous souhaitons vivement que le Gouvernement change sa façon de faire face aux déceptions qui se font déjà jour alors que nous sommes sur les premiers pas de notre Métropole.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocratique et radical.

**Mme la Conseillère PANASSIER** : Monsieur le Président, chers collègues, pour les membres de notre groupe, la création de la Métropole est une construction, une construction qui nécessitera du temps, le développement d'un sentiment plus grand d'appartenance au territoire métropolitain, l'élaboration et l'appropriation de nouvelles façons de penser et d'agir tant au sein de l'institution que dans ses relations aux citoyens. C'est pourquoi notre réflexion sur le projet de délimitation des circonscriptions électorales se base d'abord sur la volonté de développer le sentiment d'appartenance des Grands Lyonnais au territoire métropolitain, leur compréhension et leur appropriation de la Métropole. Nous devons offrir aux Grands Lyonnais la possibilité de s'approprier la Métropole le plus simplement possible.

Aussi, nous apprécions le principe de s'appuyer sur les périmètres des arrondissements et des Conférences des Maires qui, même s'ils ne sont pas des références pour les gens qui se situent d'abord dans un quartier ou dans une ville, existent, correspondent à des logiques de territoires et à des pratiques de coopération. Les arrondissements sont connus et reconnus des Lyonnais.

De même, nous apprécions le principe de constituer des circonscriptions qui abritent entre 70 000 et 110 000 habitants, ce qui nous semble correspondre à des périmètres pertinents, tant du point de vue démographique que de la perception vécue des territoires par les habitants. En ce sens, le regroupement des 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements et celui des arrondissements de la Presqu'île et de la Croix-Rousse nous semble judicieux.

A l'extérieur de Lyon, les circonscriptions reprennent pertinemment les périmètres des Conférences locales.

Cependant, dans les propositions qui nous ont été faites par le Préfet, deux points nous semblent discutables : le premier concerne la forme, notamment la précipitation -cela a été évoqué précédemment- : en une semaine, il est difficile de prendre le temps de débattre au sein des groupes, et plus largement, avec les autres groupes. Le deuxième concerne le fond et tout particulièrement la non-prise en compte du 3<sup>e</sup> arrondissement dans son intégralité. Il est en effet proposé de le découper et le réduire, -comme vous l'avez dit, monsieur le Président- pour accroître le potentiel du 6<sup>e</sup> arrondissement.

Cette disposition ne nous convient pas pour deux raisons : parce que si regrouper peut participer de la simplification, diviser des périmètres arbitrairement peut participer d'une complexité rejetée par les citoyens. De plus, la division va à l'encontre des principes de réunir ou de rassembler que nous développons dans tous les projets urbains du 3<sup>e</sup> arrondissement, que ce soit celui de Garibaldi, de Moncey ou de la Part-Dieu. Or, de notre point de vue, nous devons veiller à ce que ces messages ne soient pas contradictoires, que l'autorité publique ait des messages cohérents pour ne pas brouiller ou embrouiller la relation avec les citoyens, pour ne pas accroître le délitement de leur confiance envers les élus et leurs institutions. C'est pourquoi, nous souhaitons, à l'instar du 7<sup>e</sup> et du 8<sup>e</sup> arrondissements, que le 3<sup>e</sup> arrondissement garde son intégrité.

En conclusion, nous pensons qu'il serait préférable de garder l'intégrité de chaque arrondissement et d'admettre que si l'ensemble des circonscriptions abritent entre 70 et 110 000 habitants, deux font exception, une grande de plus de 145 000 et une petite de près de 50 000. Ces deux exceptions se justifient pleinement de par l'histoire et la sociologie et surtout parce qu'elles correspondent au sentiment d'appartenance ancré chez les citoyens.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés

**M. le Conseiller GEOURJON** : Enfin, monsieur le Président, enfin, un débat politique sur la Métropole ! Si nous avons ce débat aujourd'hui, c'est surtout grâce à la mobilisation de plusieurs groupes d'élus de ce Conseil. Ce débat -si j'ose dire- nous vous l'avons arraché et j'espère que vous nous présenterez concrètement, au-delà des problèmes électoraux et des élections, votre vision pour la Métropole, vos orientations en termes de gouvernance, en termes de mutualisation, en termes d'aménagement de notre territoire, en termes de proximité.

Le compte à rebours métropolitain est bientôt achevé et nous naviguons toujours à vue ! Sauf sur un point, effectivement -comme cela a été rappelé- : le redécoupage de la Métropole en 14 circonscriptions, et cela sans attendre l'organisation territoriale de la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec la mise en place des Conférences Territoriales des Maires. Pour cela, monsieur le Préfet a conduit mi-octobre une concertation expresse avec les Présidents de groupes du Grand Lyon, avec un délai ultra court de cinq jours pour rendre nos copies. Où était l'urgence de cette question éminemment politique puisque la prochaine échéance électorale n'aura lieu qu'en 2020 ?

Ceci étant, nous saluons l'élection au suffrage universel des élus du Conseil métropolitain tel qu'il est prévu dans la loi. Mais, au-delà de cela, les élus UDI estiment qu'une seule circonscription avec des sous-sections territoriales permet mieux une juste représentation des territoires et des sensibilités à l'image de ce qui est fait au niveau de la Région, au niveau des élections régionales.

Nous refusons, par ailleurs, l'usage de l'ordonnance pour préférer laisser du temps au débat en passant par un débat à l'Assemblée nationale. Je voudrais maintenant élargir, au-delà du simple problème électoral.

Le temps passant devrait vous obliger, monsieur le Président, à sortir du marketing et de la communication. Votre slogan à la création de la Métropole était, est encore aujourd'hui : "La Métropole sera la collectivité de l'humain et de l'urbain". C'est un peu court. De plus, il occulte le travail quotidien des Maires qui composent cette assemblée et qui concilient déjà l'humain et l'urbain.

Construire la Métropole, pour les élus UDI, ce n'est pas augmenter le budget d'un milliard d'euros, ce n'est pas passer de 4 000 à 8 000 agents -comme l'a rappelé monsieur Denis Broliquier tout à l'heure. Ce n'est pas la grenouille qui veut être plus grosse que le bœuf ! Construire la Métropole, c'est avoir un projet politique au sens noble du terme pour notre territoire.

Pour nous, la construction de la Métropole doit être aussi l'occasion de remettre à plat les compétences exercées par les différentes collectivités. Il est urgent de redéfinir les missions exercées par la Métropole et celles par les Communes, particulièrement pour la ville centre. Cette redéfinition devrait être faite de manière publique, dans le cadre d'un débat. Quid des grands équipements culturels, sportifs ou des grands parcs, quid de la proximité ? Ne pas aborder ces questions, c'est rater le rendez-vous de la Métropole.

La Métropole doit être l'occasion de remettre à plat l'organisation centralisée du Grand Lyon pour rapprocher les services de nos concitoyens. Il y a urgence à déconcentrer les décisions et les actions. Le Conseil général du Rhône, avec la mise en place des Maisons du Rhône, avait été novateur, à ce niveau-là.

La mise en place de la Métropole, c'est aussi augmenter et faire une mutualisation entre Communes et Métropole. C'est un enjeu majeur car cela permettra de faire des économies permettant de financer nos projets sans augmenter la fiscalité. La mutualisation des services supports ou fonctionnels est une priorité et c'est une ressource réelle d'économies. Là aussi, ne pas aborder ces questions, c'est rater le rendez-vous de la Métropole.

Comment concilier efficacité, égalité de traitement, proximité et équité dans l'aide sociale ? Comment repenser le rôle et l'existence des CCAS et des bientôt anciennes Maisons du Rhône ?

La mise en place de la Métropole doit être aussi l'occasion de moderniser la loi PLM sur laquelle se superpose la loi MAPTAM. Des regroupements de Communes sont probablement souhaitables. A l'inverse, il convient également de réfléchir à l'avenir de l'échelon administratif "Ville de Lyon". En effet, pour les Lyonnais, l'échelon de proximité c'est la Mairie d'arrondissement qui doit avoir son rôle renforcé à l'avenir. Ne pas aborder ces questions, maintenant, c'est rater le rendez-vous de la Métropole.

Vous l'avez compris, les élus UDI sont des fervents partisans de la Métropole de Lyon, à condition que l'objectif soit de construire une Métropole plus efficace, plus économe, plus proche des citoyens, bref, une Métropole plus démocratique.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie - Les Verts.

**M. le Conseiller HÉMON** : Avant de commencer, un mot pour vous remercier, au nom du groupe Europe Ecologie - Les Verts, d'avoir accepté la demande de rendez-vous de monsieur Layat puisque je crois que cela avait été fait depuis un certain temps et nous croyons effectivement que c'est important, vu ce qui s'est passé, vu les conditions, etc., que cette rencontre se fasse et que l'on puisse sortir par le haut d'une crise. Voilà, nous vous en remercions.

Pour revenir sur notre sujet, monsieur le Président, beaucoup de choses ont été dites, avec lesquelles notre groupe est en accord. Juste vous dire que c'est un sujet réellement important et c'est pour cela que l'on est d'autant plus surpris de l'urgence, de la précipitation tout d'un coup avec laquelle on a convoqué -cela a été dit-

les Présidents des groupes -mais pas les organisations politiques, pas les Maires, pas d'autres parlementaires, pourquoi pas ?, la précipitation avec laquelle on nous a demandé de donner notre avis ou je dirai plutôt l'impression que j'ai c'est la précipitation avec laquelle on a fait semblant de nous demander notre avis parce que moi, je n'ai eu et je pense qu'aucun des groupes ici n'a eu le moindre retour de ces propositions parce que je crois savoir que l'ensemble des groupes, en tout cas beaucoup, ont fait des propositions, ont travaillé la question, y compris parfois malheureusement dans l'urgence.

Alors peut-être qu'il fallait le faire là, parce que le Conseil d'Etat, parce que ceci, cela, mais auquel cas le Préfet était obligé de nous le faire cinq jours avant alors qu'il le sait depuis le 28 janvier, on pouvait prendre dix mois à minima de discussion si on restait dans ce cadre-là. Cela n'a pas été fait du tout et je pense que c'est un manque total de respect pour l'ensemble des élus mais bien au-delà, pour l'ensemble des citoyens. Je crois que cela pourrait mal augurer -je ne le souhaite absolument pas- de la suite parce que vraiment nous pensons que ni la Métropole et encore moins ses citoyens ne méritent cela ; en tout cas, ils méritaient mieux !

La Métropole tout d'abord -vous l'avez dit-, c'est la construction politique nouvelle, ambitieuse certes, quoique portée un peu rudement sur les fonts baptismaux par deux papas pressés. Elle souffre donc pour le moins d'un manque d'onction démocratique.

Entité territoriale nouvelle, elle a besoin que ses citoyens s'approprient ses compétences, ses enjeux et participent pleinement à la définition de ses orientations.

Il est pour nous essentiel que les Grands Lyonnais, qu'ils soient de Quincieux, de Marcy l'Etoile, de Jonage, de Givors, de Lyon ou de Villeurbanne, puissent à égalité -et là, il y a une vraie complexité, nous le reconnaissons- puissent à égalité avoir à choisir entre plusieurs projets métropolitains, ce que n'autorise guère le projet présenté. Et si nos concitoyens restent bien absents du débat, c'est aussi parce qu'on les tient, comme nous d'ailleurs, bien à l'écart de ce débat.

Ils méritent aussi qu'on prenne le temps de la présentation de différentes options pour l'élection de 2020, qu'on prenne le temps du débat avant de trancher, qu'on prenne le temps de rechercher ce qui assurerait au mieux une juste représentation de la diversité politique tout en permettant le meilleur débat sur les enjeux métropolitains.

On nous propose donc une solution clés en mains sans débat. Si cela devait en réjouir certains parmi nous, cela augurerait mal de la prise en considération des remarques ou propositions que tel ou tel groupe formulera dans les mois à venir sur le rôle et le fonctionnement des Conférences territoriales des Maires, par exemple.

Je voudrais revenir sur les propositions de scrutin. On n'a pas eu le temps d'en discuter. Beaucoup de choses ont été dites sur la non-pertinence du découpage de la Ville de Lyon. On dit six circonscriptions ; pourquoi six, pourquoi pas une seule ? Il n'y a pas eu de débat, donc on ne va pas aujourd'hui le régler en deux minutes. Alors, il y a des gens qui soupçonnent qu'il y a eu des petits découpages électoraux, des mesures et des calculs. Bon, rassurons-nous, ce n'est pas du Pasqua, voilà, c'est de toute façon beaucoup moins pire que si c'était Pasqua qui l'avait fait mais cela méritait... (*Rumeurs dans la salle*)

Je regarde par là, monsieur Geourjon, je ne regarde pas vers vous !

Ce que je voulais dire, c'est qu'il y avait matière à réfléchir. On pouvait réfléchir à un projet -cela a été souligné ici- qui fasse, comme pour les élections régionales, un scrutin métropolitain avec des sections, les sections auraient été les Conférences des Maires, par exemple. Vous voyez, on pouvait faire comme cela. Cela assurait une meilleure représentation, y compris des territoires, cela n'avait pas l'effet brutal de la prime à 50 %, et de tout le monde. Effectivement, celui qui arrive en tête ramasse 75 % des sièges. Il y avait des inconvénients, des avantages pour certains mais, comme il n'y a pas débat, nous ne pouvons pas en discuter.

Enfin, voilà, on pourrait continuer mais je voulais vous dire, monsieur le Maire, que l'on peut s'inquiéter du temps que nous prendrons pour réfléchir à un fonctionnement institutionnel un peu différent qui fasse de l'expérimentation, de l'innovation et de la démocratie collaborative notre marque de fabrique métropolitaine.

Voilà pourquoi, monsieur le Président -et j'en terminerai-, vous qui avez plus d'amis que nous au Gouvernement, nous souhaitons...

**M. LE PRESIDENT** : Cela n'est pas sûr !

**M. le Conseiller HÉMON** : Si, il vous en reste... Moi, pas du tout par exemple ! Nous souhaitons que vous appuyiez notre demande "de laisser du temps au temps" en quelque sorte et qu'en lieu et place d'une ordonnance glacée, la place soit laissée au débat tant parlementaire que citoyen. Ce serait une preuve de plus de notre confiance commune en la démocratie.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président, il y a au moins un point avec lequel nous sommes d'accord par rapport à la présentation que vous avez faite, c'est que, depuis son lancement par une conférence de presse devenue célèbre entre monsieur Michel Mercier et vous-même, nous voyons bien de quel côté pèse la Métropole et ce n'est pas celui de la Commune et de la démocratie locale.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est un peu tard pour regretter que la loi, qu'il fallait voter vite et vite pour permettre le passage à la Métropole dès 2015, ait évacué la question du mode du scrutin, découpage et modalités !

Nous vous rappelons qu'à l'époque, nous avons dénoncé cette situation en disant qu'il était demandé aux élus et aux parlementaires un chèque en blanc sur l'élection des futurs Conseillers métropolitains. Et nous sommes bien dans les conséquences de cette loi que nos Parlementaires n'avaient pas votée. Nous nous retrouvons donc devant une ordonnance gouvernementale, une proposition qu'il faudrait valider rapidement sans qu'aucune autre contre-proposition n'ait été étudiée.

Pour nous, deux principes doivent guider le futur mode de scrutin des Conseillers métropolitains : d'une part, la proportionnelle pour assurer la représentation du pluralisme politique et ne pas tomber dans le bipartisme et, d'autre part, la représentation des Maires. D'autres avant moi ont dit que, dans la proposition qui nous est faite, ces deux objectifs qui sont essentiels ne sont pas atteints.

Nous n'avons aucune raison de nous précipiter pour valider le projet d'ordonnance gouvernementale, d'autant que d'autres Métropoles verront le jour, peut-être dans les mois et années qui viennent et que nous ne voudrions pas que le mode de scrutin choisi pour la Métropole lyonnaise s'impose finalement tranquillement pour les Métropoles futures sans plus de débat. Nous avons un peu l'expérience et nous savons que notre agglomération est souvent un laboratoire pour ce qui peut se passer sur les questions institutionnelles dans l'avenir.

D'autre part, à l'heure où la fracture politique grandit entre élus et citoyens et où elle s'exprime notamment au travers de l'abstention qui profite finalement à l'extrême droite, il nous semble nécessaire d'avoir un débat sérieux sur cette question du mode de scrutin, du territoire et de la manière dont les citoyens peuvent s'y retrouver.

Nous considérons donc qu'il n'y a aucune urgence à décider aujourd'hui, que l'élection des futurs Conseillers métropolitains mérite mieux que quelques arrangements et qu'un débat parlementaire et citoyen a toute sa place et doit s'imposer.

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère BOUZERDA** : Monsieur le Président, chers collègues, 2020 sera l'année de renouvellement de notre assemblée métropolitaine dans le cadre des nouvelles circonscriptions électorales. Elle sera également synonyme d'un bouleversement majeur pour notre territoire, à la fois en termes de représentativité des Communes et de leurs représentants. La loi MAPTAM a en effet prévu un régime spécial pour la Métropole qui devient une nouvelle collectivité territoriale avec un statut unique. C'est là ce qui change tout. Cela suppose, pour l'élection des Conseillers métropolitains, le respect d'un principe à valeur constitutionnelle d'égalité devant le suffrage propre à cette collectivité de plein exercice. La conséquence directe de ce changement est la création de circonscriptions plus grandes, nécessairement intercommunales, à minima communales. Compte tenu des caractéristiques démographiques de notre territoire, la Métropole de Lyon n'assurera pas une représentation de l'ensemble de nos Communes, c'est certain, contrairement à ce que nous avons aujourd'hui dans notre assemblée où chacun dispose statutairement au minimum d'un siège.

Comme le prévoit la loi, une ordonnance doit fixer d'ici fin janvier 2015 les modalités d'élection des Conseillers métropolitains. Dans ce cadre, le Préfet du Rhône a reçu individuellement courant octobre l'ensemble des Présidents des groupes politiques du Grand Lyon afin de leur présenter un projet de délimitation des circonscriptions électorales de cette future Métropole.

Effectivement, comme la plupart des groupes, nous ne pouvons que regretter cette précipitation avec laquelle la concertation a été menée avec l'Etat. Les élus concernés et les Présidents de groupes -en tout cas pour nous- n'ont eu que quelques jours effectivement pour se concerter et pour faire part des observations. Au regard des enjeux associés à ce redécoupage des circonscriptions et de l'impact sur les territoires, il nous aurait effectivement semblé indispensable que soit menée une réflexion approfondie. Cela étant dit et la loi ayant été votée, il nous a paru néanmoins indispensable de porter une proposition, que nous avons souhaité la plus efficace possible, d'amélioration de ces circonscriptions dans le cadre d'une proposition assez pragmatique qui reflète la diversité dans notre groupe et, au sein de ce groupe, la diversité des territoires qui sont représentés, avec des logiques qui semblent parfois contradictoires mais qui sont, en tout état de cause, complémentaires : représentation territoriale, représentation et représentativité démographiques.

En ce qui concerne le projet lui-même tel qu'il nous a été présenté, nous trouvons parfaitement pertinent qu'il s'appuie sur les périmètres existants et bien identifiés des Conférences des Maires. Nous avons effectué un certain nombre de remarques de travail sur cette circonscription, sur les découpages et les nombres de représentants.

Nous avons effectivement considéré que le choix que vous nous proposez, par exemple, pour l'ouest lyonnais, qu'une seule circonscription qui recouvre, en réalité, les périmètres des Conférences des Maires du Val de Saône et de la zone Ouest-Nord, n'était pas appropriée. L'ensemble ainsi constitué nous paraît effectivement trop vaste pour assurer une juste représentation des territoires et non pas uniquement des populations. Notre groupe a ainsi proposé que la circonscription qui est délimitée sous la lettre M soit scindée en deux afin de respecter ces périmètres historiques des Conférences des Maires qui auront toujours, à l'avenir, une pertinence par ailleurs.

Nous avons eu également l'occasion d'intervenir sur le 3<sup>e</sup> arrondissement puisque des élus de ce groupe sont issus de ce territoire et nous avons bien compris qu'il s'agissait, dans le principe, de parvenir à des équilibres pour éviter des circonscriptions trop petites. Néanmoins, il me semble artificiel de scinder le 3<sup>e</sup> arrondissement en deux pour en faire un bout, la plus petite circonscription avec 62 000 habitants, pour ne pas laisser le 6<sup>e</sup> arrondissement tout seul. Il nous paraît plus opportun de maintenir le 3<sup>e</sup> arrondissement comme une seule circonscription, qui représenterait tout de même moins de 100 000 habitants et resterait d'un tiers inférieur à celle de Villeurbanne qui totalise près de 145 000 habitants. Les arrondissements ne sont certes pas des collectivités locales et il n'en demeure pas moins qu'ils correspondent à une réalité bien identifiée par leurs habitants de notre ville, qui y sont très attachés. Nous avons donc souhaité que le périmètre de cette circonscription soit redéfini, afin que le principe de maintien de l'intégrité des Communes s'applique également aux arrondissements et que cela s'applique notamment au 3<sup>e</sup> arrondissement. Cela permettrait de respecter la typologie et l'identité du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Cela permettrait également -et cela me semble important- de ne pas multiplier les périmètres qui se superposent et n'offrent forcément pas une bonne lisibilité pour nos citoyens.

Au-delà de la question du choix de la délimitation des circonscriptions, il nous faut effectivement travailler aujourd'hui collectivement à la définition des modalités de la Métropole et de la gouvernance à l'horizon 2020, afin que l'ensemble des Communes et des habitants y soient associés. La richesse de cette Métropole réside en effet dans sa diversité. Le projet métropolitain -vous l'avez dit- doit s'appuyer sur une stratégie globale mais dans le respect des identités de nos Communes et dans la diversité de nos territoires qui participent au dynamisme et à l'attractivité de l'agglomération. L'autre enjeu du fonctionnement à venir de la Métropole est sa capacité à articuler le formidable levier de développement qu'elle constitue avec la nécessaire proximité de l'action publique et de la relation citoyenne, notamment au regard des nouvelles compétences qui vont inévitablement redéfinir les relations aux habitants. C'est un défi qu'il nous appartient à tous de relever.

Après que la Métropole ait été décrétée et, dès avant, imaginée, il nous appartient à tous de participer à sa construction.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, La Métropole autrement.

**M. le Vice-Président BRET** : Mes chers collègues, moi aussi j'ai été reçu par le Préfet, comme d'autres, mais pas moins, mais pas plus, pour donner un avis sur le mode de scrutin des Conseillers métropolitains, et cela à partir de 2020.

Gérard Collomb l'a fait tout à l'heure, longuement et de façon très pédagogique. Mais enfin je vais tout de même rappeler que l'article 39 de la loi MAPTAM pose un cadre relativement précis qui limite le champ des possibles. On entend quelquefois : "Tous les Maires doivent être représentés".

On peut entendre cela. Mais, dans le cadre de la loi MAPTAM -je ne parle pas de l'ordonnance-, il est prévu un nombre de 150 à 180 pour la future assemblée métropolitaine à partir de 2020, un mode de scrutin qui est calqué sur les élections municipales, (c'est tout de même aujourd'hui un mode de scrutin qui fait, je crois, dans la continuité, qui fait une relative unanimité parce qu'il a été expérimenté depuis de nombreuses années) et un découpage sur des bases démographiques. Quand je dis des bases démographiques qui assurent l'égalité devant le suffrage universel, c'est-à-dire qu'on ne peut pas être un Conseiller métropolitain représentant 1 000 habitants et un Conseiller métropolitain en représentant 10 000 voire 11 000, comme cela peut être le cas aujourd'hui pour les Conseillers communautaires.

Dans ce cadre-là, je précise, qui limite le champ des possibles et dans lequel il me semble que notre discussion devrait se situer aujourd'hui, nous avons été amenés à être attentifs à deux principes.

Le premier principe c'est celui de la continuité territoriale et davantage encore celui de l'intégrité des Communes, à l'exception de la Ville de Lyon qui évidemment se situe, historiquement et dans le cadre de la loi Paris Lyon Marseille (PLM), dans un contexte particulier. Et j'avoue avoir été tout de même surpris par les écrits, sinon par les propos, de Philippe Cochet selon lequel -je le cite quasiment à la virgule près, au mot près- "l'intégrité de



Villeurbanne serait inacceptable, non seulement inacceptable mais contraire à l'intérêt général". Alors il y aurait donc, pour certaines Communes, l'intégrité qui serait vertueuse au regard de la future Métropole et pour d'autres, comme Villeurbanne en l'occurrence, ce serait tout à fait intolérable. Il y a tout de même un paradoxe difficile à expliquer ! Ce n'est pas un aveu, c'est une réalité que vous n'avez pas prise en compte...

Si vous voulez bien me laisser terminer mais vous pouvez m'interrompre si vous le souhaitez encore !

L'intégrité, je le répète, serait vertueuse à vos yeux quand il s'agit de certaines Communes et, pour Villeurbanne, cette même intégrité deviendrait intolérable. Vous allez peut-être me dire pourquoi il en est ainsi ? Et si c'était votre idée, derrière, on voit mal pourquoi un découpage sur Villeurbanne apportera quelque chose de plus démocratique ? C'est peut-être cela que vous voulez dire : c'est trop gros donc on découpe, on sort -et la situation va s'achever avec la fin du Conseil général- d'une situation où on avait trois cantons, ce n'est pas la même chose mais il y avait à Villeurbanne un découpage de trois. Est-ce que véritablement vous croyez que nos concitoyens dans un territoire urbain peut-être pas seulement celui de Villeurbanne savent la différence entre un Conseiller général de Villeurbanne nord, Villeurbanne centre et Villeurbanne sud ? Est-ce que vous croyez que ces limites géographiques correspondent véritablement à une prise en compte démocratique ? C'est évidemment totalement démenti par la réalité. Je pense qu'au contraire -et je ne parle pas simplement pour Villeurbanne mais pour beaucoup d'autres Communes-, une ville c'est un territoire mais aussi une histoire, une identité, un sentiment d'appartenance et tout cela c'est beaucoup mieux qu'un découpage arbitraire auquel vous semblerez vouloir nous conduire, à moins que vous souhaitiez nous associer avec Caluire et nous mettre ensemble et découper en trois ou en quatre mais je ne pense pas que ce soit votre propos.

Je voudrais dire aussi à Nathalie Perrin-Gilbert qui tout à l'heure a semblé dire : "Lyon et Villeurbanne ensemble, vous allez tout faire", mais enfin aujourd'hui, il y a simplement une expression de la démographie, Lyon plus Villeurbanne représentent plus de la moitié de la Métropole. J'ajoute -elle le sait-, nous ne sommes pas toujours d'accord entre nos deux villes. Ce n'est pas parce qu'on fait le total des deux que, véritablement, il y a une espèce de situation de dominance là-dessus, elle le sait bien. Je trouve qu'à partir de là, présenter les choses comme cela c'est méconnaître la réalité démocratique et démographique auxquelles je pense vous êtes attachée comme moi et comme d'autres ici.

Deuxième principe, c'est celui de la représentativité -je l'ai évoqué au début de mon propos- des élus, des Conseillers métropolitains dans des circonscriptions. Dans la proposition qui nous est faite, en moyenne, un Conseiller métropolitain c'est 7 892 un peu moins de 8 000 ; ceux qui en présentent le plus c'est 8 190, ceux qui représentent le moins c'est 7 556. Cela fait ce qu'on appelle un écart à la moyenne qui se situe autour de 4,2 ou 4,25. On pourrait aller plus loin et imaginer vraiment que tout le monde soit à égalité mais, si on regarde d'autres situations dans le passé et dans différentes élections où il y avait des disparités qui aujourd'hui ne sont plus permises par le Conseil Constitutionnel, on peut tout de même considérer qu'on s'approche, en termes d'égalité, de quelque chose de tout à fait acceptable sur le plan de la représentation démographique.

Je crois qu'à partir de ces deux principes, intégrité des Communes et égalité devant le suffrage universel, en ce qui concerne la représentativité des Conseils métropolitains, c'est en ce sens que j'ai été amené à donner un accord de principe favorable au Préfet à la proposition. Il me semble qu'elle répond à des principes d'égalité républicaine dans un système qui me semble convenable en ce qui concerne le fonctionnement de notre future Métropole.

Monsieur Gérard Collomb l'a dit, évidemment, la non-représentation de tous les Maires, dans un système comme cela, devra s'accompagner, sur le plan du fonctionnement de notre assemblée, d'un certain nombre de mesures de l'ordre du règlement que l'on se donnera, pacte de cohérence assemblée des Maires, peut-être d'autres demain, qui permettront effectivement une réelle représentativité dans la gouvernance et dans le fonctionnement de la future Métropole.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Nous avons maintenant le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Monsieur le Président, comme tous les autres groupes politiques, évidemment, la première phrase que nous avons à donner c'est que nous sommes convaincus du bien fondé de la création de la Métropole de Lyon au sens du nécessaire de l'intercommunalité mais il est plus fondamental de considérer et d'intégrer la proximité au cœur de ce projet et de revoir ses principes de gouvernance.

Or, depuis quelques jours, nous avons une vision et une vue un peu plus large de ce que peut être la gouvernance de notre Métropole. Nous avons d'un côté le Conseil de la Métropole et, de l'autre côté, -maintenant, cela va un peu plus loin-, nous avons des Conférences territoriales des Maires qui vont s'organiser sous la forme d'une Conférence métropolitaine des Maires. Simplement, il y a une grande différence entre les deux, c'est que le Conseil de la Métropole a un pouvoir délibératif et la Conférence métropolitaine sera simplement consultée. Donc je veux bien que l'on fasse appel à la notion d'assemblée "parlementaire" puis de Sénat mais, si on va jusqu'au bout de ces idées-là, je pense qu'aujourd'hui, si je ne me trompe, le Sénat a aussi un pouvoir délibératif et qu'il convient en tout cas d'aller au bout de ces idées-là parce qu'on sait se mettre d'accord, sous forme de commission mixte paritaire, entre un Sénat et une Assemblée nationale. Je termine cette

parenthèse. C'est une façon aussi de faire reconnaître que les Maires ne sont pas là simplement pour être consultés. D'ailleurs, le texte de la loi dit "peuvent être consultés", ce n'est pas forcément une obligation.

Alors, nous aussi, nous sommes tout de même très déçus par ce qui s'est passé autour de ce projet de découpage des circonscriptions électorales. Cela nous a été présenté par le Cabinet du Préfet pour simplement nous demander d'avoir un avis pratiquement en quelques heures, si ce n'est quelques jours. Pardonnez-moi le côté un peu trivial de l'image mais si c'est une façon de nous mettre dans la seringue, c'est réussi ! Il n'y a plus finalement qu'à dire d'accord ou pas d'accord. Alors, globalement, pas d'accord ! Et cela veut dire simplement qu'on organise, avec un tel schéma, quasiment une rupture entre le citoyen et la Métropole et crée, quoi qu'on en dise, mon cher collègue, des discriminations par rapport aux territoires. Et là, le principe démographique contient aussi des injustices. Que dire en tout cas des Métropoles ? La Métropole qui est faite d'un certain nombre de Communes, ces Communes apportent leurs diversités et leurs richesses et elles prennent aussi un certain nombre de décisions. Parmi les décisions, c'est d'accepter de geler 20 à 25 % de leurs territoires pour faire des espaces naturels protégés qui sont disponibles pour la Métropole ; c'est d'accepter des emprises hospitalières très importantes. Alors, que faut-il faire ? C'est renoncer à tout cela, dire non, accepter la démocratie, comme cela, dans dix, quinze ou vingt ans, on aura une très bonne représentation.

Il nous semblait tout de même avoir participé, en prenant ce type de décision, à l'avenir très balancé, très équilibré d'une Métropole. Il n'en est rien, nous ne sommes pas entendus sur ce plan-là. Pas entendu, c'est clair : depuis plus de quatre ans, nous avons émis un certain nombre de contributions et nous les avons diffusées largement. Alors, c'est vrai que la loi a été votée le 27 janvier 2014 et les textes que nous avons proposés sont bien antérieurs. Alors, de là à dire que nous avons été élus mais pas entendus, disons le très clairement ! Simplement, quand nous avons posé la question au Cabinet du Préfet pour leur demander : "Comment se fait-il que nous nous voyons que le 13 ou le 15 octobre 2014 ?" la réponse a été simplissime : "Il ne fallait pas perturber les élections sénatoriales". Alors, de toute façon, c'est clair qu'il ne fallait peut-être pas non plus perturber les élections municipales. Donc c'est vrai que nous avons un peu la dent dure mais tout de même, depuis le 27 janvier 2014, on avait le temps d'aborder ces modalités !

Sur ces bases-là, monsieur le Président, nous avons demandé à vous rencontrer et vous l'avez accepté. Il est vrai que nous avons pu faire passer un certain nombre d'arguments et vous nous avez opposé ce que vous nous avez dit tout à l'heure, que nous sommes dans le cadre de la loi et qu'il n'y a pas de marge de manœuvre pour revenir sur ce qui va probablement être une ordonnance. Et bien non, si on prend le temps de faire les choses patiemment, sérieusement, nous pouvons prendre le temps. Il s'agit, je le rappelle -et mes collègues l'ont rappelé- des échéances pour 2020. Si, pour 2020, nous n'avons pas la possibilité de prendre quelques jours ou quelques semaines, je ne sais pas quand est-ce qu'on les prendra, pour toutes les questions importantes que nous aurons à nous poser d'ici quelques mois, voire quelques années. Les prochaines élections se feront sur ces bases-là, vraisemblablement, sauf à nous dire que vous acceptez la demande de plusieurs groupes politiques de renoncer à l'ordonnance et nous donner le temps de nous concerter pour revoir la copie.

Monsieur le Président, encore quelques idées sur ce plan-là. En tout cas, ne nous enfermez pas dans ce qui pourrait être un groupe politique ou une attitude -comme on a entendu parler- que de revenir sur ces possibilités-là, de ringard ou d'arrière-garde, ce n'est pas le cas ! Nous avons le sentiment de participer à la Métropole. Je précise d'ailleurs que nous avons participé depuis le début à la construction de cette Métropole et maintenant nous en sommes écartés, je le disais tout à l'heure, en termes de principe de gouvernance. Nous en sommes écartés par rapport à la position que nous avons aujourd'hui du Conseil de la Métropole. En plus, nous en sommes deux fois écartés puisque nous ne sommes que consultés !

Il est clair que nous demandons à être entendus. Nous demandons à continuer à jouer notre rôle. Nous le fondons sur un certain pragmatisme que nous avons toujours eu, hors des clivages partisans. Nous ne sommes pas, d'ailleurs, opposés -et vous l'avez dit tout à l'heure- à la mutualisation. Nous l'avons déjà commencée depuis de longues semaines, de longs mois et nous avons des exemples à profusion dans nos communes. Nous avons aussi le sentiment que nous sommes à l'écoute de nos concitoyens et que nous sommes aussi en avance par rapport à cela.

Nous ne sommes pas opposés au fait de regarder les tailles des Communes mais c'est une autre question. Nous n'acceptons pas de passer d'un sujet à l'autre. Il n'y a pas de dérive à avoir pour passer d'un sujet comme les circonscriptions électorales à la taille des Communes. La circonscription électorale est le sujet du jour, la taille des Communes est un autre sujet, dans le temps, sur un temps long et cela se fera vraisemblablement parce que les Maires sont conscients de cela.

Enfin, dernière remarque, nous entendons tous les jours le dépit de nos concitoyens vis-à-vis de nos instances, d'un système qui les éloigne de leurs représentants élus, de leur Maire, interlocuteur privilégié du terrain.

Tout cela peut être concilié avec ce que vous nous rappelez justement, ce que peut être une Métropole aux ambitions internationales, avec le respect de la proximité telle que nous l'avons et nous la représentons. C'est une forme de respect et de reconnaissance que nous vous demandons. Nous pouvons tous ensemble créer ce que l'on appelle un modèle innovant à la lyonnaise. Ce modèle innovant à la lyonnaise, ce n'est pas, comme cela est proposé aujourd'hui, d'avoir un système qui nous uniformise, centralisateur, qui fait fi de toutes les différences

alors que le modèle innovant est l'ensemble des richesses que nous représentons dans cette Métropole, Commune par Commune, c'est peut-être plus difficile à faire mais, ô combien, si cela est fait et si cela est réalisé, là, pour le coup, nous serons un modèle pour les autres, ce qui n'est pas forcément le cas avec ce qui nous est proposé aujourd'hui.

Alors, j'en terminerai pour dire que ce qui est proposé aujourd'hui n'est pas juste. Il ne reconnaît pas en tout cas le travail des Maires, il ne reconnaît pas le travail de relais des Maires par rapport aux concitoyens ; les concitoyens ne vont pas comprendre ce qui se passe parce qu'ils ne seront pas représentés dans cette nouvelle Métropole par leurs élus.

Nous ne l'admettons pas, nous ne l'acceptons pas et nous voulions vous le dire parce que c'est un schéma qui ne correspond pas à ce que nous avons effectivement demandé depuis des années. C'est clairement entendu, nous avons cette position comme tous les autres groupes politiques qui ont parlé avant nous.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Vice-Président KIMELFELD** : Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord pour dire que proposer des circonscriptions électorales ex-nihilo est toujours extrêmement difficile. Et je crois que nous avons tous connu par le passé des découpages aléatoires qui tenaient compte finalement ni de la continuité territoriale, ni des bassins de vie, encore moins de la représentativité, avec des écarts souvent scandaleux d'une circonscription à l'autre ou d'un canton à l'autre. Nous avons tous connu aussi ces découpages qui se faisaient de manière très centralisée au Ministère de l'Intérieur, sans tenir compte de la réalité du terrain.

Pour une fois et pour notre Métropole, je rappellerai dans la contrainte de la loi -et Jean-Paul Bret l'a dit tout à l'heure dans son intervention-, ce projet a été élaboré sous l'autorité du Préfet, dans une temporalité elle aussi dictée par la loi, dans un dialogue et, en tout cas, dans un échange avec tous les groupes politiques dans le respect de l'esprit de la loi, en tenant compte des critères constitutionnels trop souvent oubliés en matière de découpage électoral et que je voudrais simplement rappeler :

1° - la continuité territoriale ;

2° - l'intégralité des Communes, à l'exception de Lyon, compte tenu de sa taille mais, pour Lyon, en respectant des bassins de vie mais aussi des logiques urbaines et une forte maîtrise des écarts de représentativité du nombre d'habitants pour un élu, un enjeu constitutionnel fort qui permet à chaque élu de cette assemblée de représenter en moyenne, je crois, 7 900 habitants (de 7 600 à Rillieux la Pape, Caluire et Cuire et Sathonay-Camp à 8 200 habitants pour le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon).

L'exigence de représentation démocratique, avec -on peut le souligner aussi- le maintien du nombre de sièges actuels dans cette assemblée, trouve donc ici corps dans la proposition que le Préfet a soumis à la concertation, certes dans un délai très court.

Chaque élu est en droit de penser, depuis son territoire, qu'à la marge, quelques modifications auraient été plus favorables, que ces circonscriptions pourraient nuire aux Communes mais ils doivent aussi se dire en conscience que cette proposition, compte tenu des contraintes, est sans doute la plus équilibrée et sans doute celle qui garantira au mieux le fonctionnement de notre Métropole. On a vu aux différentes interventions qu'il est plus facile -et c'est normal- de montrer les insuffisances de ce dispositif mais personne aujourd'hui n'est en capacité d'en proposer réellement un autre.

Ce scrutin 2020 représentera une nouvelle ère pour l'avancée de notre Métropole, avec des circonscriptions qui, je crois, offriront aux concitoyens des élus de proximité identifiés à leur service. Moi, j'ai entendu notre collègue de Synergies-Avenir, bien évidemment, je l'ai écouté avec beaucoup de respect, comme l'ensemble des élus ici et ici nous serons très attentifs. Il y a ici beaucoup de Maires et finalement que des élus de proximité qui sont là et ce qu'on peut dire, c'est que, dans la Conférence métropolitaine, tous les territoires seront entendus. Et ce qu'on peut souhaiter, ce qu'on peut vouloir, ce qu'on peut exiger, c'est qu'elle vienne peser fortement sur le Conseil métropolitain.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup, le groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviendrai sur le même dossier que les orateurs précédents bien sûr, c'est-à-dire sur le découpage électoral de la future Métropole.

Je vous remercie de la présentation qui vient d'être faite et j'espère que celle-ci avait été expliquée aux Maires qui ont voté pour vous le 16 avril dernier, monsieur le Président.

Je reviens d'abord sur la méthode dite "de concertation" sur ce découpage. Pour notre groupe, la concertation a consisté en un entretien le dimanche 12 octobre avec le Préfet du Rhône, lors duquel il nous a été communiqué une carte grossière de la future Métropole, des extraits du code électoral, une note sommaire d'une page et, en revanche, une belle carte en couleur et précise du charcutage du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon qui semble beaucoup vous préoccuper. Suite à ce rendez-vous, il nous a été demandé de répondre sous deux jours, tant les contraintes de calendrier pèseraient fortement sur ce dossier.

Nous avons alors interrogé le Préfet, à savoir pourquoi il n'avait pas consulté les groupes politiques plus avant. Mais nous avons oublié que le Préfet était soumis à un devoir de réserve à cause des élections sénatoriales et donc qu'il ne pouvait pas présenter son projet. Quel irrespect de la représentation élue ! Car, bien évidemment, Gérard Collomb a travaillé des semaines en amont sur ce découpage, en lien avec le Ministère de l'Intérieur mais le Préfet ne savait peut-être pas qu'il était candidat à sa succession au Sénat, car trop occupé à étudier le découpage il n'avait plus le temps de lire la presse ! Bien évidemment que la Commune de Villeurbanne a été informée, cher collègue Bret, et qu'elle a pu peser sur le découpage avant sa présentation officielle ! L'aveu même de monsieur Bret à l'instant est éloquent !

Et je m'interroge sur l'action de madame Vullien, Vice-Présidente en charge de la Métropole. Si vous en aviez été informée et que vous n'avez pas fait part de cette information à la commission Métropole, vous avez manqué à votre devoir, madame. D'ailleurs, je vous avais fait remarquer en commission que le dossier sur les Conférences territoriales des Maires initialement prévu à l'ordre du jour du 25 septembre avait bizarrement disparu, et je m'interrogeais du lien entre ce choix et la proximité des élections sénatoriales. Vous m'avez répondu que cela ne vous était même pas venu à l'esprit ! Et si vous n'avez été informée que tardivement comme nous autres, alors chacun comprendra le dédain avec lequel est traitée une Vice-Présidente qui serait exclue des discussions qui concernent sa propre délégation. La confiscation du débat est alors à tous les étages de la Métropole et cela n'augure rien de bon sur la gouvernance future de cette institution.

Sur le découpage en lui-même -je l'ai écrit au Préfet-, il n'est qu'un patchwork de bouts de territoires dessinés pour favoriser le Parti socialiste. On connaît cela par cœur, monsieur Collomb, cela s'appelle le gerrymandering, c'est une technique connue. Mais vous avez joué tellement fort que tous ici, quelle que soit notre conviction politique, nous ne pouvons que réprover votre méthode. Vous vous êtes même cru tellement sûr de votre coup que non seulement vous avez découpé pour limiter les positions politiques des membres des groupes UMP, DVD et apparentés et de l'UDI parce que nous sommes clairement dans votre opposition mais vous en avez profité pour diminuer le poids de vos alliés car, au fond, les forces d'appoint vous sont utiles mais une majorité monolithique vous correspondrait mieux.

J'en terminerai sur cet écran de fumée que l'on nous joue sur la prétendue urgence du calendrier. Ce régime électoral sera appliqué pour la première fois en 2020, mes chers collègues, en 2020. Ce qui est urgent, là aussi, c'est la liberté politique dont dispose le Gouvernement du droit à légiférer par ordonnance qui lui a été confié par la loi Métropole. Votre souhait est d'utiliser cette fenêtre de tir pour faire passer vite fait bien fait vos manœuvres électorales. Notre groupe ne saurait en être complice. C'est pourquoi nous demandons que ce découpage ne soit pas intégré dans l'ordonnance et qu'on le fixe par la loi.

Monsieur le Président, nous sommes tous deux Parlementaires et d'autres Parlementaires siègent dans cette assemblée et nous n'allons donc pas nous battre sur l'interprétation de la loi constitutionnelle. Alors, il faut être honnête sur le droit. L'habilitation législative donnée au Gouvernement dessaisit le Parlement de sa compétence. Mais, d'une part, le Conseil constitutionnel ne sanctionne pas l'intervention du législateur dès lors que le Gouvernement n'a pas recours à la procédure d'irrecevabilité, d'autre part, cela ne serait pas une situation nouvelle puisque le Conseil constitutionnel constate, depuis 2004, c'est-à-dire dix ans, une forte augmentation des habilitations non utilisées et la France n'est pas pour autant sous-administrée ! Ce que nous demandons est donc juridiquement possible.

Qu'avons-nous à proposer en substitution allez-vous me demander. Et bien, non, monsieur Collomb, notre groupe n'a pas de carte qui serait une réplique à l'envers de la vôtre. Ce que l'on souhaite vous proposer, c'est la démocratie, c'est le débat ouvert sur toutes les questions, à savoir le nombre de circonscriptions, le nombre de délégués, le niveau de la proportionnelle et de la prime majoritaire, la représentativité des Communes, etc. Car c'est comme cela que nous pourrions ainsi convaincre les habitants du Grand Lyon d'adhérer à l'organisation de la future Métropole. Et cela, monsieur le Président, c'est de votre responsabilité.

*(Applaudissements dans la salle).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Mes chers collègues, nous sommes ici un certain nombre de Parlementaires et je pense que tous les Parlementaires lisent au moins la loi. Donc, si certains sur nos bancs peuvent être surpris par la loi, pour ce qui concerne la Métropole lyonnaise, ont-ils lu le texte de loi pour ne pas le découvrir aujourd'hui ?

Je rappelle que l'article 39 -j'ai la loi devant les yeux- stipule, en vue de la création de la Métropole de Lyon : "Le Gouvernement est autorisé, dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution et dans les douze mois suivant la promulgation de la présente loi, à prendre par ordonnance les mesures de nature législative suivantes".

Donc il y en a exactement six et, parmi celles-ci, il y a celles que je vous ai lues tout à l'heure précisant les modalités d'élection des Conseillers métropolitains à compter du prochain renouvellement général des Conseils municipaux suivant la création de la Métropole de Lyon et on poursuit sur ce qui est effectivement présenté ici.

Donc je suppose que le projet de Métropole de Lyon a été voté au Sénat en première lecture, par tous les groupes du Sénat, sauf -comme on l'a rappelé tout à l'heure- le groupe Communiste et républicain. Donc je suppose que tout le monde lit un peu ce qu'il vote parce que si, effectivement, on se dit qu'il n'y a aucune importance de laisser passer n'importe quel texte de loi et qu'on le découvre lorsque cela va en application, c'est tout de même méconnaître le Parlement, en tout cas pour les Parlementaires.

*(Réflexion de monsieur Hémon et applaudissements dans la salle).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Oui mais j'ai déjà eu l'occasion d'en parler.

Sur ce qui nous concerne, il y a deux principes qu'on ne peut ne pas connaître :

- le premier principe est que, désormais, parce que nous allons devenir au 1<sup>er</sup> janvier 2015 une collectivité territoriale, nous soyons obligés d'avoir le suffrage universel, et tout de même, quand on fait appel aux citoyens, c'est mieux d'être élu au suffrage universel. J'ai même cru comprendre que, dans les critiques qu'il y avait de notre fonctionnement de la démocratie en France, c'était la représentation aux troisième, quatrième et cinquième degrés qui éloignait la prise de décision de nos concitoyens ;

- le deuxième principe qu'on ne peut ne pas connaître, c'est le principe démographique qui fait qu'on ne peut pas effectivement avoir des élus qui représentent ici 1 000 habitants, 10 000 ou 30 000, et que c'est une des lois de la République sur laquelle veille de manière vigilante le Conseil constitutionnel où il retoque tout ce qui n'est pas en accord avec ce principe.

A partir de là, est-ce que ce qui est proposé est nouveau ? Je pense que si demain on arrivait à avoir une vision unanime de ce que nous souhaitons compte tenu de ces deux principes, je ne suis pas sûr que le Gouvernement refuse. Mais j'ai entendu que, finalement, ce que veulent les groupes, c'est quelque chose d'assez contradictoire les uns avec les autres. Il n'y en a qu'une qui aujourd'hui a formulé de vraies propositions, c'est madame Bouzerda qui a dit : "Nous, nous avons fait un certain nombre de propositions". Faites des propositions ! S'il n'y a pas de proposition, cela va passer tel que c'est là ! Si vous avez des propositions qui permettent de réunir une large convergence, pas sûr que le Gouvernement ne soit pas attentif à ce qui est proposé. Mais quand il y en a qui veulent réunir, d'autres veulent séparer, quand il y en a qui veulent la proportionnelle, les autres veulent la représentation de la Commune, donc cela va être compliqué de trouver des accords. Moi, je suis ouvert à tout, à une condition, c'est que l'on arrive à trouver des convergences.

Ce que je veux vous dire, c'est que, pour ce qui me concerne, je serai extrêmement attentif à ce qu'il y ait un équilibre, et je le redis aux Maires, dans la construction de cette Métropole.

Aujourd'hui, nous sommes un peu partout -et vous le savez d'ailleurs vous-mêmes- cités en exemple. Dans tous les journaux, par tous les commentateurs, il est dit que finalement, sur la réforme territoriale, c'est -si vous me permettez cette expression un peu triviale- le bazar un peu partout ; il y a un endroit où cela avance, c'est Lyon. J'ai encore un article de Jean Viard qui est à la fois un économiste et un sociologue de grande renommée, qui plus est marseillais ; Jean Viard dit ici : "Quand je regarde ce qui se passe dans la Métropole de Lyon, je me dis que la Métropole de Lyon est à l'avant-garde, qu'elle va de l'avant, qu'elle montre un chemin, qu'elle est en train de devenir de manière tout à fait déterminée la deuxième ville en France, la deuxième Métropole capable de faire rayonner notre pays". C'est cela que nous sommes en train de faire et il faut essayer d'être, à mon avis, à la hauteur du débat aujourd'hui.

Nous sommes en train de faire une Métropole rayonnante. Nous sommes en train de faire -comme on l'a dit tout à l'heure- une Métropole qui réunisse l'urbain et l'humain. C'est vrai que le Grand Lyon faisait plutôt dans le dur, dans la définition de projets d'urbanisme, dans la construction de logements mais que c'était le Conseil général qui avait les compétences sociales. Sur ces bancs, combien de collègues n'ai-je pas entendu dire par le passé : "Mais le Grand Lyon n'a pas la fibre assez sociale". Tout à l'heure, vous avez entendu nos deux collègues présenter des politiques sur les personnes âgées, les personnes handicapées, le RSA, etc. Bien évidemment que demain ce sont les deux politiques que l'on va concilier.

Je crois que la Métropole que l'on est en train de construire, va être une Métropole pionnière, à la fois du point de vue de la dynamique économique, du point de vue de la dynamique sociale, du point de vue de la dynamique environnementale. C'est en tout cas le projet que nous vous proposons depuis déjà quelques années.

Mes chers collègues, nous en avons terminé pour ce débat et, si vous le voulez bien, nous allons entrer maintenant dans les différents rapports à l'ordre du jour.

---

**Rapport d'observations définitives de la  
Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes  
relatif à la gestion de la SERL de 2007 à 2012**

**M. LE PRESIDENT** : Nous avons d'abord un rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes portant sur la gestion de la SERL. Ce rapport vous a été transmis avec la convocation pour notre séance publique. Chacun donc a pu le lire.

En application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débat. Nous avons d'abord un temps de parole du groupe Rassemblement démocrate et radical pour deux minutes.

**Mme la Conseillère PANASSIER** : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport est instructif. Il est un bel exemple à la fois de non-information qu'il ne faut pas reproduire mais aussi de réorientation positive possible à travers un plan stratégique.

En effet, on peut souligner les aspects positifs de la mise en œuvre du plan stratégique qui a notamment permis à la SERL d'accroître sa productivité, le nombre de ses opérations et de ses commanditaires. Il semble que la SERL soit dans une bonne dynamique.

Mais nous voulions aussi souligner l'importance de la transparence et de la rigueur en tout point, dans la gestion des sociétés dans lesquelles les collectivités sont impliquées. C'est non seulement une question de principe, d'éthique mais un devoir, une exigence envers les citoyens, envers les contribuables. Cette question devient même essentielle. En ce sens, nous nous réjouissons du débat que nous avons eu en commission d'urbanisme où, au-delà de toute polémique politique, nous avons affiné le règlement intérieur de la SPL Part-Dieu, un rapport qui vous sera présenté tout à l'heure. Plus le cadre est clair et précis, plus les éléments sont transparents, plus on limite le risque de déviance, et plus la confiance est grande.

Je vous remercie.

---

**Présidence de monsieur David Kimelfeld  
Premier Vice-Président**

**M. LE PRESIDENT** : Merci, madame Panassier. Je passe la parole au groupe Europe Ecologie - Les Verts pour deux minutes.

**M. le Conseiller HÉMON** : Je vous remercie. Monsieur le Président, mes chers collègues, la lecture de ce compte rendu est sinon édifiante, du moins intéressante effectivement. Nous en retenons juste quelques aspects.

D'une part, la politique salariale qui, en termes de prime et d'intéressement aux résultats, est, en ces temps de vaches maigres, pour le moins généreuse.

Mais le point essentiel, à notre avis, concerne le devenir des bénéficiaires importants réalisés ces dernières années : 4,7 M€ sur l'exercice 2011 et plus de 6 M€ sur celui de 2012 ! La vocation des deux principaux actionnaires, le Grand Lyon et le Département, n'étant bien évidemment pas de percevoir des dividendes, nous proposons d'utiliser ces sommes pour développer significativement les projets de la SERL Energie en faveur des énergies renouvelables.

Nous prenons acte, enfin, des réponses de la SERL aux cinq recommandations faites par la Chambre régionale des comptes et espérons que la nouvelle gouvernance qui se mettra en place avec la naissance de la Métropole offrira plus de transparence.

Je vous remercie.

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb  
Président**

**M. LE PRESIDENT** : Merci. La Métropole autrement pour deux minutes.

**M. le Vice-Président LLUNG** : Monsieur le Président et chers collègues, ce rapport de la Chambre régionale des comptes est effectivement intéressant.

Pour les irrégularités de gestion qui sont soulignées, la plupart sont en cours de régularisation. D'abord, le rapport souligne -vous l'avez dit tout à l'heure- le bilan positif du plan stratégique qui a été mis en place par la SERL depuis 2007 ; c'est une bonne chose. Les irrégularités qui ont été constatées sont relativement mesurées ; surtout, elles sont prises en compte d'ores et déjà et, pour certaines, elles sont en voie de solution, comme le

cumul de mandat social et du contrat de travail du directeur général, la clarté sur le niveau de rémunérations, en tout cas, leur mode de calcul. Donc tout cela est en bonne voie. Nous en prenons acte.

En revanche, c'est vrai que la question du bénéfice que dégage la SERL sur les opérations peut nous interroger et nous inviter à travailler, je crois, trois pistes particulières.

Lorsque la SERL fait un bénéfice, cela veut dire que, sur une opération, le montant versé est un peu supérieur à ce qu'il aurait pu être. Ce qui nous intéresse au regard de notre politique, c'est sans doute la conséquence de cette gestion-là qui impacte le prix du mètre carré du logement. Nous avons un objectif de production de logement mais aussi la nécessité de maintenir le coût de sortie du logement, ne serait-ce d'ailleurs que pour nos objectifs en matière de logement social. Donc cela impacte ce coût-là et il faut pouvoir travailler à la juste mesure entre le bénéfice nécessaire pour la SERL -je vais y revenir dans un instant- et cet impact pour le coût du logement.

On peut considérer par ailleurs que la SERL a besoin, parce qu'elle est un aménageur et qu'elle prend des risques, de fonds propres assez élevés. D'une part, la CRC relève que le ratio de risques est déjà pris en compte, ce qui est aussi une bonne chose et on pourrait se dire, puisque ses opérations sont longues -elles prennent souvent plus de dix ans ou quinze ans-, on ne peut pas connaître par avance le résultat. Alors ce résultat bénéficiaire pourrait peut-être être orienté vers une politique foncière de la SERL qui est, elle aussi, garante du coût du mètre carré de logement à la sortie, pour encore une fois contenir ses coûts, pourquoi pas à travers la Sempat qui est l'instrument dont le champ pourrait être étendu. Premier objectif, deux propositions !

Troisième chose, le bénéfice de la SERL est constitué également de placements financiers, donc cela veut dire de trésorerie, ce qui signifie pour notre collectivité que le paiement intervient en amont des opérations. Là, on est plutôt sur un mode de gestion de notre collectivité et ce qui est intéressant c'est que si on perd trop de temps, nous avons aussi un coût financier dans notre collectivité. Nous ne sommes pas obligés de verser les participations financières trop tôt. Or, cela est un point qui mérite d'être travaillé aussi parce qu'il a un impact sur nos coûts.

Nous avons devisé ce matin sur nos recherches d'économies ou nos recherches d'amélioration de notre capacité de financement pour la Métropole. Il est toujours intéressant de revisiter ; d'ailleurs, cela nous oblige à revisiter l'efficacité de nos politiques et de notre mode de gestion. Donc c'est trois fois plus de travail que nous proposons pour, par exemple, la direction de l'évaluation publique mais d'autres aussi peut-être, en tout cas qui aideraient nos représentants du Grand Lyon et demain de la Métropole au sein de la SERL.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Ensuite le groupe UMP, divers droite et apparentés.

**Mme la Conseillère BALAS :** Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'occasion du rapport de la CRC sur la SERL, nous souhaitons vous interpeller sur plusieurs sujets mis en évidence dans le rapport, liés au fonctionnement interne de la société d'économie mixte tout d'abord et à son avenir ensuite.

Un questionnement sur son fonctionnement interne qui, même si ce n'est le sujet principal, mérite cependant d'être évoqué : nous regrettons qu'une partie importante du rapport souligne des faiblesses au niveau de la gouvernance en relevant des anomalies et un manque d'information à l'égard du Conseil d'administration. Concernant entre autres les conditions de rémunération des cadres dirigeants et des facilités de paiement données au Président du Conseil d'administration, nous avons bien noté, dans le courrier de réponse de la SERL, les éléments de correction qui sont proposés. Il n'en reste pas moins que, dans la période difficile que nous vivons, ce sont bien ces dérives, aussi faibles que vous tentiez de les considérer, qui contribuent au discrédit sur l'ensemble de l'action publique et des représentants élus, y compris dans les SEM. Nous espérons donc que les mesures nécessaires ont été prises ou vont l'être pour se mettre en conformité avec les demandes de la CRC.

Un questionnement sur l'avenir de la SERL ensuite -et c'est le plus important- : je rappelle que la SERL est détenue à 50 % par le Grand Lyon et le Département du Rhône conjointement. Son activité principale est l'aménagement urbain. Le rapport nous amène à vous questionner sur le devenir de la SERL dans ses relations avec la future Métropole.

Sur l'évolution de l'activité, le rapport souligne que la SERL est très dépendante de l'activité du Grand Lyon : 50 % de son CA. Elle n'a jamais véritablement réussi à se diversifier malgré un plan stratégique mis en place en 2007 ; comme le relève la CRC -et je cite-, "jusqu'à présent il a été assez difficile à mettre en œuvre et, de ce fait, la SERL reste -je cite encore- "très dépendante de la politique d'aménagement de la Communauté urbaine de Lyon, ce qui pourrait constituer une source de fragilité". Alors que vous avez annoncé une baisse de plus de 40 % de l'investissement de notre collectivité pour 2015 et les années à venir, quelles sont les perspectives pour l'activité de la SERL ? Un nouveau plan d'action est-il à l'étude pour tenir compte de cette conjoncture ?

Sur l'évolution du capital ensuite, la Chambre préconise que le Département renonce à son statut de premier actionnaire au profit de la future Métropole. Dans sa réponse à la CRC, la SERL indique que "des discussions

sont d'ores et déjà engagées entre le Département et le Grand Lyon sur une revente partielle d'actions à la future Métropole". Quelle est l'état d'avancement de ces discussions et des échanges financiers à intervenir entre les deux futures collectivités ? Sur quelle valorisation et pour quel coût pour notre collectivité ? Quel changement cela va-t-il impliquer dans la future gouvernance de la société ? Présenté au Conseil général la semaine dernière, ce rapport n'a fait l'objet d'aucune information particulière de la part de sa Présidente. Allez-vous être plus explicite ?

Merci de ces réponses à nos interrogations.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Donc deux mots de monsieur Da Passano ou monsieur Claisse.

**M. le Vice-Président CLAISSE :** Quelques mots, monsieur le Président, d'abord pour rappeler les très bons résultats obtenus par la SERL. Je crois qu'il faut tous s'en féliciter et en féliciter en premier lieu les cadres dirigeants et les salariés de la SERL qui ont dû faire face -certains d'entre vous l'ont rappelé- en 2007 à une situation qui a été jugée par un audit stratégique comme étant non pérenne. Au terme de six ans, le temps couvert par ce premier rapport de la Chambre régionale des comptes, ce redressement s'est avéré tout à fait positif, tant au niveau des résultats enregistrés que de la consolidation de la situation financière -certains y ont fait allusion- ainsi que la diversification des activités qui reste à confirmer et à développer mais la Chambre régionale des comptes pointe et met en avant un certain nombre de ces sujets.

La Chambre régionale des comptes souligne également la très bonne compétitivité de la SERL dans un marché qui devient de plus en plus concurrentiel et donc de plus en plus complexe, ainsi que sa gestion prudentielle, notamment en matière de gestion de trésorerie. Cette gestion prudentielle, elle est à mettre à l'actif d'une politique qui permet de sauvegarder l'avenir dans la mesure où les opérations d'aménagement sur le territoire de la Communauté urbaine vont être tout de même en tassement. Donc il convenait que la SERL ait une gestion de ses fonds de réserve extrêmement prudentielle.

Sur la question de la transparence, je crois que vous avez tous lu les réponses de la SERL en la matière. Certaines observations de la Chambre régionale des comptes ont été d'ailleurs prises en compte dans le règlement intérieur de la société publique locale (SPL) Part-Dieu, ainsi que le soulignait madame Catherine Panassier. Nous avons toujours à apprendre dans ce domaine.

Ce que je voulais surtout souligner c'est qu'il n'y a pas d'irrégularité pointée par la Chambre régionale des comptes, il y a des défaillances quant à la forme qui a été retenue pour délivrer un certain nombre d'informations. Je prends par exemple la rémunération des dirigeants. L'information était faite auprès du Conseil d'administration et de l'assemblée générale, simplement pas sous la forme requise par la Chambre régionale des comptes et entre-temps, lors de son assemblée générale et de son Conseil d'administration de cette année, la SERL a pris acte de ces recommandations et a diffusé cette information dans la forme attendue par la CRC. De la même manière, en ce qui concerne l'utilisation qui a été faite des cartes de crédit et dans l'attente des décisions du futur Conseil d'administration, le Président de la SERL a anticipé en remettant sa carte aux instances de la SERL et a décidé de ne pas l'utiliser, sauf à ce qu'un futur Conseil d'administration lui en donne l'autorisation ; je crois que cela ne sera pas forcément sa demande.

Sur la gouvernance qui a été abordée, effectivement, elle va évoluer. Vous avez raison -la Chambre le souligne- de dire qu'aujourd'hui, le fait que le Département représente la majorité au sein de la SERL n'est pas souhaitable ni durable et d'appeler de vos vœux que le Grand Lyon prenne et assume cette responsabilité. Il y a déjà un premier signe qui a été donné de cette évolution dans la mesure où le nouveau Président de la SERL issu de l'assemblée générale du Conseil d'administration de 2014 a été désigné au titre de ses fonctions exercées au Grand Lyon. Donc c'est déjà un premier signe qui est donné.

Monsieur le Président, vous souhaitez le dire ?

**M. LE PRESIDENT :** Plus tard.

**M. le Vice-Président CLAISSE :** Comme vous le souhaitez -puisque madame Chuzeville n'a pas souhaité donner une réponse précise, semble-t-il. Nous pouvons dire que, demain, la gouvernance de la SERL va profondément évoluer. Aujourd'hui, il y a une parité 50/50 quand bien même le Conseil général ait une action de plus, que le Grand Lyon. Demain, le Grand Lyon aura trois quarts des actions, c'est-à-dire qu'il récupère la moitié de celles du Département et le Nouveau Rhône gardera le quart restant. Cela se traduira bien sûr, dès 2015, par la désignation d'un nouveau Conseil d'administration au sein duquel le Grand Lyon sera représenté par sept administrateurs et le Conseil général -de mémoire, si je ne me trompe pas- par deux. Cela veut dire effectivement que la capacité de contrôle mais aussi d'orientation des activités de la SERL par le Grand Lyon va pouvoir devenir beaucoup plus directe et prescriptive que par le passé.

Voilà quelques éléments de réponse que je souhaitais apporter.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien, monsieur Claisse.



Chacun ayant pu s'exprimer sur ce dossier, le débat est clos. Donc nous allons poursuivre notre ordre du jour.

Je veux simplement remercier monsieur Da Passano et la SERL qui ont fait, en l'espace de quelques années, un travail formidable, la SERL étant devenue une des grandes sociétés aménageant le territoire et, très au-delà des frontières du Grand Lyon ou du Département du Rhône, beaucoup de nos collègues du Département voisin y ont désormais recours.

---

### Adoption du procès-verbal de la séance publique du 10 juillet 2014

**M. LE PRESIDENT** : J'ai oublié tout à l'heure dans le grand débat sur la Métropole, l'objet initial du dossier qui était de faire constater que vous aviez pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 10 juillet 2014 et donc de mettre aux voix ce procès-verbal.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

### Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

**N°2014-0343** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 septembre 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2014-00 06 du 23 avril 2014 - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

**M. LE PRESIDENT** : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du dossier numéro 2014-0343.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

**M. LE PRESIDENT** Nous passons maintenant aux dossiers avec débat, même si nous avons eu des débats avant.

---

### PREMIÈRE PARTIE

*(Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats  
par la conférence des Présidents)*

**N°2014-0344 - déplacements et voirie** - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du Boulevard périphérique nord de Lyon - Désignation du partenaire et autorisation de signature du contrat de partenariat - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0344. Il le présente de concert avec monsieur le Vice-Président Claisse. monsieur Da Passano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion.

Si vous le voulez bien, je voudrais d'abord dire que ce dossier a reçu un avis favorable de la commission. Je vais commencer cette présentation en tant que Vice-Président chargé des grandes infrastructures et Gérard Claisse complètera mes propos dans le cadre de sa délégation aux gestions externes.

*(Projection de diapositives -VOIR annexe page-).*

Je voudrais commencer par rappeler que la géographie de notre agglomération fait que nous avons de nombreux tunnels : 12 tunnels urbains, 22 kilomètres de tunnels avec trois ensembles majeurs : le tunnel de la Croix-Rousse, le tunnel de Fourvière et le Boulevard périphérique nord de Lyon.

Je voudrais rappeler également la catastrophe du Mont Blanc survenue en 1999. Rappelez-vous : 39 morts. Immédiatement derrière, en 2000, une circulaire interministérielle dite "directive Mont Blanc", s'appliquant dans un premier temps aux tunnels gérés par l'Etat, puis, avec un nouveau texte en 2006, s'appliquant à l'ensemble des tunnels. Nous devons donc, en vertu de ces textes mettre en sécurité, conformément à ces nouvelles directives, nos tunnels (la Croix-Rousse, Fourvière et le BPNL). Nous avons commencé par la Croix-Rousse,

c'est pour cela que nous avons créé un deuxième tube, chacun le sait. Les travaux du tunnel de Fourvière sont en cours, ils seront finis fin 2015, nous en avons déjà parlé dans cette assemblée.

Pendant ce temps-là, nous avons commencé à travailler sur le BPNL, sachant que nous souhaitons que tout cela s'enchaîne et que les travaux sur le BPNL puissent commencer quand finiront ceux du tunnel de Fourvière. C'est pour cela que nous avons déjà commencé, au cours du mandat précédent, à travailler, comme ce sera rappelé avec cet appel à candidature, avec les deux séries d'auditions qui ont été faites et que nous avons établi un dossier.

Ce dossier de mise en sécurité en quoi consiste-t-il ?

Je rappelle que le BPNL c'est 10 kilomètres, dont 6,5 kilomètres de tunnel répartis en 4 tunnels. D'abord, nous allons créer des issues de secours. Ce que l'on appelle des issues de secours, ce sont des intertubes qui permettent, en cas de catastrophe, de s'échapper par l'autre tube. A l'heure actuelle, il n'y a que 15 issues de secours dans le BPNL. Nous allons en créer 13 supplémentaires pour arriver au chiffre de 28.

Deuxièmement, nous allons remplacer de nombreux équipements de sécurité et en installer de nouveaux.

Troisièmement, nous allons changer un certain nombre de matériaux à l'intérieur des tunnels pour assurer une meilleure protection au feu de ces matériaux et des équipements de sécurité et nous allons améliorer également le désenfumage -qui n'est mis en service qu'en cas d'incendie-, avec la modification et la création de gaines de ventilation et la création d'une nouvelle usine de désenfumage pour le tunnel de La Duchère et aussi l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de toutes les issues de secours.

Alors, si vous le voulez, on va passer au slide suivant qui explique un petit peu les contraintes de ce projet :

1°- contraintes techniques pour creuser des intertubes sous la nappe phréatique dans des zones alluvionnaires ; chacun se souvient des difficultés qui avaient été observées lors du percement de cet ouvrage dans les années 1990, donc complexité technique.

2°- Volonté de maintenir la circulation dans l'ouvrage : Comme je le disais tout à l'heure, nous avons voulu phaser les réfections des trois tunnels majeurs de notre agglomération, pour bien sûr, permettre aux usagers de trouver toujours une possibilité de circulation dans l'agglomération mais il est bien évident que nous allons essayer que ces travaux les gênent le moins possible les usagers. Je rappelle

qu'ils vont durer 28 mois et nous avons prévu de travailler la nuit en ouvrant chaque matin, avec des ouvertures différenciées les samedis et les dimanches. Nous avons prévu également douze week-ends de fermeture par an et deux fermetures estivales en 2016 et en 2017, fermetures d'environ un mois.

Vous voyez que c'est très compliqué et que nous avons souhaité -et Gérard Claisse y reviendra certainement-, en adoptant la procédure du partenariat public-privé, associer complètement la conception, la réalisation des travaux, le financement, l'exploitation et la maintenance parce que, dans ce type d'opération, il est bien évident que si ce n'est pas le même qui réalise les travaux et qui exploite, dès qu'il arrivera un problème, dès qu'un matin, on ne pourra pas rouvrir à 6 heures comme cela est prévu, on verra les entreprises se "renvoyer la balle" : ce n'est pas la faute de celui qui a fait les travaux, c'est la faute de celui qui exploite et réciproquement. Donc nous avons souhaité que ce soit la même entreprise, le même groupement qui fasse l'ensemble de la mission.

3°- Autre contrainte que nous avons imposée, conserver les recettes du péage et le régime fiscal. Le régime fiscal, c'est le non-assujettissement à la TVA et vous savez que, dans un PPP, il n'y a pas d'assujettissement alors que, par exemple, il y en aurait dans une concession. La volonté de conserver les recettes de péage, c'est aussi la maîtrise de la politique tarifaire à appliquer dans cet ouvrage.

Voilà, mesdames, messieurs, les contraintes auxquelles nous avons été soumis et l'ensemble de la complexité de ce dossier que va poursuivre maintenant dans sa présentation, mon collègue Gérard Claisse.

**M. le Vice-Président CLAISSE :** Merci. Le choix du mode de gestion, c'est-à-dire un contrat de partenariat, je n'y reviens pas, il a été validé par notre assemblée communautaire du 10 septembre 2012. Je vais simplement rappeler son objet, sa durée, la manière dont cela fonctionne.

L'objet de ce contrat de partenariat, c'est bien deux missions : une mission de conception, financement, réalisation des travaux de mise aux normes, c'est la première mission ; la deuxième mission est bien sûr l'exploitation, la maintenance, le gros entretien renouvellement, la gestion du périphérique nord, actuellement réalisée par la régie intéressée Openly, comme vous le savez.

La durée de ce contrat de partenariat est de vingt ans. La rémunération du partenaire dans un contrat de partenariat se fait sous la forme de loyer ; en l'occurrence, nous avons une rémunération sous la forme de quatre loyers :

- un loyer investissement pour le financement des travaux,
- un loyer exploitation-maintenance,
- un loyer gros entretien renouvellement,
- un loyer gestion, qui concerne à la fois la comptabilité, la facturation, les assurances et la fiscalité.

Dans le cadre de ce contrat de partenariat, il était indiqué aux candidats éventuels que la participation du Grand Lyon au financement des travaux serait à hauteur de 70 M€ et, bien évidemment, que le Grand Lyon -mais cela est vrai dans tout contrat de partenariat- continuerait à percevoir, si ce n'est les recettes du péage et continuerait à maîtriser bien sûr la politique tarifaire.

Diapositive suivante : quant à la procédure suivie, une commission de dialogue compétitif, sous l'autorité de madame Michèle Pédrini ; deux Vice-Présidents sous le précédent mandat l'ont assistée, Jean-Luc Da Passano, au titre de sa délégation et Jacky Darne, au titre de sa Vice-Présidence aux finances.

Nous avons eu quatre candidatures : la candidature du groupe Vinci avec un certain nombre de ses filiales, du groupement Fayat, entreprise de génie civil associée à SANEF, société des autoroutes du nord-est de la France et d'un fonds d'investissement du groupe BPCE, FIDEPPP2 ; une troisième candidature du groupe Eiffage et diverses de ses filiales, une candidature d'un autre groupement, ATMB (autoroutes du tunnel du Mont Blanc) en tant qu'exploitant, NGE en tant qu'une grosse entreprise de génie civil et Meridiam en tant que financier.

Deux tours de dialogue ont eu lieu en septembre 2013 et en février 2014 et la remise des offres a eu lieu le 2 juin 2014. Bien évidemment, l'analyse des offres a eu lieu. Les offres ont été appréciées à partir de six critères qui sont ici listés ; je les cite très rapidement :

- la qualité des ouvrages de génie civil et des équipements, qui intervient à hauteur de 20 % dans la notation,
- l'organisation, les moyens, la qualité de services proposés par les différentes entreprises, à hauteur de 20 %,
- des engagements de performance, à hauteur de 10 %, qui reprennent des engagements de performance qui existent d'ores et déjà dans la régie intéressée, complétés par d'autres engagements de performance.
- un quatrième critère plus juridique et prudentiel, je dirai, tout ce qui concerne le transfert de risques, sujet important dans un PPP et la solidité du montage juridique et financier à hauteur de 15 %,
- un critère imposé par la réglementation sur les PPP, celui du coût global, à hauteur de 30 % qui s'analyse sur la base d'un indicateur appelé la valeur actualisée nette des loyers
- la part des prestations confiées à des PME à hauteur de 5 %.

Diapositive suivante : j'en arrive à la présentation très synthétique des offres et commence par vous dire que nous avons eu quatre bonnes offres, quatre offres de grands groupes de très bonne qualité et, pour autant, il faut bien évidemment arriver à les classer et à en retenir une.

Première réflexion, l'écart de prix entre ces offres était excessivement réduit entre la plus chère et la moins chère, l'écart était de l'ordre de 3,75 %.

Nous vous proposons de retenir pour ce contrat de partenariat le groupement Fayat, SANEF, FINEPP2. Vous voyez ici exposés les principaux critères positifs et un petit point rouge, là où ils ont été le moins compétitifs que les autres.

Le groupe Fayat nous propose des travaux de génie civil et des équipements de très bon niveau. Il nous propose de réaliser cette opération de mise aux normes du tunnel dans un délai court de 28 mois avec un programme de gros entretien-renouvellement, qui assurera l'entretien de fond du tunnel pendant les vingt ans, très performant. Il nous propose des engagements de performance élevés, plus élevés que ce qui existe aujourd'hui et surtout des engagements de résultat, là où d'autres nous proposent des engagements en matière de moyens pour arriver à des objectifs.

L'engagement de l'ensemble des actionnaires dans la société dédiée est assuré sur le long terme, là où d'autres se retirent assez rapidement une fois les travaux réalisés, ce qui rend incertaine cette coordination dans la durée entre le groupe responsable de la réalisation des travaux et le groupe qui ensuite exploite tout cela.

Deux propositions sur lesquelles ils sont un peu moins compétitifs : les conditions de refinancement en cas de renégociation des emprunts et les conditions de résiliation pour faute puisque, sur d'autres cas de résiliation, ils sont plutôt bons.

Le groupe Eiffage a également un génie civil de bon niveau, un planning de travaux assez court, 28 mois et demi.

Il y a deux inconvénients : le premier inconvénient est technique ; le désenfumage de l'installation de la ventilation dans la tranchée couverte de Demonchy présente des caractéristiques de limite de conformité. C'est un élément

qui pourrait être très pénalisant dans la mise en œuvre de la proposition qui nous a été faite. Le deuxième inconvénient, des fonds propres, c'est-à-dire une mise initiale, pas très élevés et un désengagement important des actionnaires, notamment d'Eiffage en cours de contrat, lorsque les travaux sont réalisés, ce qui laisse penser qu'il se désengage de l'exploitation à venir du tunnel.

Pour ce qui concerne la troisième offre, Autoroutes et tunnel du Mont Blanc - NGE, il y a également un génie civil de très bon niveau ainsi que les équipements, un planning de travaux court, 27 mois. En revanche, l'offre est peu sécurisée sur le génie civil : en effet, une fois les excavations faites lors du creusement des intertubes, il convient de rouvrir le tunnel tôt le matin et la sécurisation de cette réouverture au trafic automobile n'est pas traitée de manière satisfaisante dans leur offre.

Enfin, l'offre de Vinci propose un génie civil de très bon niveau et des travaux très sécurisés mais présente l'inconvénient d'avoir, en matière d'engagement concernant le gros entretien-renouvellement, des engagements assez minimes qui laissent envisager qu'au terme du contrat, nous ayons des vétustés substantielles à l'intérieur du périphérique nord. Le planning que propose Vinci est plus long puisqu'il se déroule sur 35 mois et les engagements de performance qu'il nous propose sont peu volontaristes puisqu'ils sont même inférieurs à ceux qu'ils assument aujourd'hui, via Openly, dans le cadre de la régie intéressée.

J'en arrive aux caractéristiques finales de ce contrat de partenariat. La société dédiée sera la société LEONOR détenue à 35 % par le groupe Fayat, 35 % par SANEF et 30 % par le fonds d'investissement FIDEPOP2. La durée de ce contrat de partenariat est de vingt ans, sa prise d'exploitation va démarrer au 2 janvier 2015. La reprise du personnel est bien assurée, conformément à ce qui est prévu dans le code du travail et la période de travaux s'étalera dès la fin des travaux du tunnel de Fourvière, de janvier 2016 au 30 avril 2018.

Je termine de manière rapide par une estimation du coût prévisionnel du BPNL pour les vingt ans à venir. Vous le voyez, ce coût va se décomposer en deux grandes familles : un coût de travaux de mise aux normes (un coût d'investissement) et un coût de fonctionnement.

Sur les travaux de mise aux normes, le montant va s'élever à 132 M€. Ils seront financés à hauteur de 62 M€ par le groupement Fayat, à hauteur de 70 M€ par le Grand Lyon. Si vous allez directement à la troisième colonne, vous avez l'évaluation du coût global de ces travaux, y compris de leur financement, qui s'élèvera à 170,2 M€. C'est comme si le Grand Lyon avait emprunté 132 M€ sur le marché rémunéré pendant dix-sept ans avec un taux d'intérêt de 3,1 %, ce qui veut dire un coût financier de ces travaux relativement limité et assez proche des taux d'intérêt actuels.

Deuxième volet du coût de cette opération, le coût d'exploitation et de maintenance : il va être payé chaque année sur la base de trois loyers : un loyer d'exploitation, un loyer de gros entretien-renouvellement et un loyer de gestion. Le montant du loyer annuel d'exploitation maintenance-gros entretien va être de 13,5 M€. Par analogie, vous comparez au coût annuel actuel de la régie intéressée qui est de 16,5 M€ ; cela signifie que, demain, le contrat de partenariat va nous permettre d'exploiter le périphérique à un coût inférieur de 3 M€ au coût actuel de la régie intéressée, donc plutôt une bonne opération.

En matière de coût global, il suffit d'additionner les deux. Vous voyez que le coût global financement, réalisation des travaux et exploitation est de l'ordre de 440 M€. Qu'est-ce que tout cela va coûter aux contribuables ? C'est la dernière question qu'on est en droit de se poser. La réponse est rien puisque l'intégralité de ces travaux sera financée par les recettes de péage qui se montent annuellement autour de 32 à 35 M€ par an ; multiplié par vingt ans, cela permet de financer largement l'exploitation du périphérique et les travaux de mise aux normes et cela financera également le reliquat des annuités d'emprunts qu'il reste à payer sur le rachat du périphérique nord.

Voilà, donc un bon contrat, un contrat maîtrisé, des coûts qui sont tout à fait cohérents avec ceux que l'on pouvait attendre. Je tenais, pour conclure, à remercier vivement les services, la direction de la voirie, la direction de l'évaluation et de la performance, la direction des affaires juridiques et de la commande publique ainsi que la direction des finances qui ont mené un travail de fond sur ce dossier et ont obtenu un résultat, me semble-t-il, tout à fait intéressant pour notre collectivité.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Trois minutes de temps de parole pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère RABATEL :** Monsieur le Président, chers collègues, j'étais intervenue le 10 juillet dernier pour dire combien les contrats de partenariat public-privé pouvaient être dangereux. Je demandais que ces contrats ne se multiplient pas dans notre collectivité et qu'ils soient très encadrés, si rare contrat de ce type il y avait.

Je dois dire que, dans le cas précis que nous traitons ce jour à propos du BPNL, les réticences du groupe Lyon Métropole gauche solidaires sont levées par la qualité du travail réalisé par les élus et les services et donc par l'encadrement du contrat et ses perspectives futures. Nous connaissons les coûts d'exploitation et les recettes attendues. Le projet s'autofinance totalement sur le long terme avec la totalité des recettes de péage qui

reviennent au Grand Lyon. Le contribuable ne sera pas sollicité pour la mise en sécurité et la gestion de ce tunnel. La collectivité garde aussi la maîtrise des tarifs de péage, ce qui est favorable à la population, notre but n'étant pas la recherche du profit à tout prix. Les risques, enfin, sont faibles concernant les taux, les travaux ou d'éventuels changements de normes et ces risques ne seraient pas de notre responsabilité directe, ils font partie des risques de toute activité.

Notre groupe approuve donc cette délibération et le choix de mode de gestion dans ce cas particulier, tout en restant prudent sur ce type de contrat qui est actuellement surveillé par le Sénat et la Commission européenne. Je rappelle qu'il ne faut pas confondre les PPP nécessaires et recherchés pour de nombreux projets et le contrat de PPP qui fabrique de l'endettement public de façon scandaleuse au profit du monde de la finance. Ce n'est pas le cas ici et c'est tant mieux.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie - Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ROUSTAN** : Monsieur le président, mes chers collègues, concernant la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et la gestion du BPNL, nous prenons acte avec satisfaction que le coût des travaux est finalement inférieur à celui annoncé précédemment. Au regard des appels d'offre lancés, le choix du candidat retenu nous semble correspondre aux critères du cahier des charges.

Cependant, le choix d'un PPP avec une seule société assurant les travaux de mise en sécurité et la gestion de l'exploitation du BPNL risque d'entraîner des surcoûts que nous ne pouvons pas estimer, n'ayant pas d'étude précise sur des appels d'offres en marché public.

D'autant que les 100 M€ environ de mise en sécurité du tunnel ne sont pas d'une complexité telle que nos services ne sauraient les gérer, faut-il rappeler que le tunnel de la Croix-Rousse, à 230 M€, a été réalisé en marché public et qu'il s'agissait de percer un nouveau tube, ce qui est bien plus compliqué que de rénover un tunnel récent comme le BPNL.

Nous ne sommes pas favorables au PPP car, à l'usage, il s'avère beaucoup plus avantageux pour le secteur privé que pour les collectivités territoriales concernées. Comme l'a souligné la commission des lois du Sénat dans un rapport publié en juillet 2014, "le partenariat public-privé est souvent une bombe à retardement budgétaire souvent ignorée par des arbitrages à court terme". Ce même rapport insiste sur "plusieurs effets négatifs, notamment pour les générations futures".

En conséquence, le groupe des élus Europe Ecologie - Les Verts s'abstiendra sur ce dossier.

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS** : Monsieur le Président, chers collègues, les contrats de PPP ont connu un essor considérable au cours de ces dernières années. Le montant des investissements programmés dans ce cadre a atteint près de 5,6 milliards d'euros en 2011, contre 146 M€ en 2007, plaçant la France au premier rang européen. Un peu plus des trois quarts des chantiers ont été attribués par des collectivités locales, le solde relevant d'initiatives de l'Etat. Ces outils, conçus initialement pour des projets d'envergure étatique, sont aujourd'hui largement utilisés par les collectivités pour la mise en œuvre de projets très divers quant à leur nature et leur envergure.

Bien qu'il n'existe pas encore de bilan exhaustif des PPP, puisque la plupart n'en sont qu'à leur premières années d'exécution, les quelques retours d'expériences que nous avons laissés apparaître que les PPP présentent à la fois des atouts indéniables et des risques importants pour les collectivités.

Les PPP sont en effet souvent choisis pour leur coût et leur efficacité : 71 % des chantiers sont livrés à l'heure et 80 % sont faits dans l'enveloppe prévue, avec un surcoût éventuel inférieur à 3 %, selon une étude réalisée en 2011. Les entreprises de BTP touchant un loyer dès que l'infrastructure est en service, elles ont intérêt à tenir les délais. Comme elles sont chargées de la maintenance sur leurs deniers, les entreprises n'ont également pas intérêt à construire au rabais. Mais surtout, dans un contexte de contrainte budgétaire fort pesant sur les finances publiques, ce montage permet aux collectivités locales de continuer à bâtir, tout en se dispensant d'un investissement direct, renvoyé sur un partenaire privé.

Mais les PPP ont également montré qu'ils pouvaient conduire à de sérieux dérapages.

Ainsi, l'Hôpital Sud Francilien, qui était présenté comme une réalisation phare, un exemple de ce qu'il conviendrait dorénavant de faire en matière de construction de grand équipement public, est un échec retentissant. Son inauguration a été considérablement retardée. Le loyer, évalué à l'origine à 29 M€ annuels, devait s'élever à près de 43 M€ pendant trente ans. Un rapport de la Chambre régionale des comptes épingle quant à lui le PPP conclu, décrivant une "opération juridique contraignante et aléatoire" et évalué à 500 M€ les

économies qu'aurait occasionnées une maîtrise d'ouvrage publique dans la construction du site. Au final, Eiffage et l'Hôpital Sud Francilien ont signé en avril 2014 la fin de leur partenariat.

La Communauté urbaine de Lille est également en litige sur le financement de travaux supplémentaires pour le stade Pierre Mauroy et risque fort de déboursier beaucoup plus que ce qui était initialement prévu. Un piège potentiel qui menace les finances communautaires.

Face à ce constat, il convient de rester extrêmement prudent et de ne pas faire preuve de dogmatisme. Le PPP doit être utilisé à bon escient lorsqu'il se révèle être la solution la plus judicieuse pour la collectivité. Dans ce cas, pour tirer bénéfice de ses avantages tout en limitant les risques, le PPP doit être exécuté avec exigence et rigueur, tant les conséquences financières peuvent être lourdes pour la collectivité contractante, d'autant plus qu'il est conclu sur une longue période et engage les générations futures. De la période de préparation aux éventuelles clauses de sortie ou de pénalités, en passant par la phase de réalisation, plusieurs étapes clés sont à surveiller dans ces contrats. Il faut notamment veiller à les sécuriser juridiquement pour anticiper des évolutions possibles et protéger au maximum les intérêts de la collectivité sur le long terme. Il s'agit de baliser et encadrer le contrat sur toute sa durée, dans les moindres détails car les entreprises disposent de nombreux conseils leur permettant de proposer des contrats déséquilibrés à leur profit.

Négociation, anticipation et vigilance sont donc des principes à suivre pour la réalisation d'un PPP. Une fois le contrat signé, il est en effet difficile de le faire évoluer.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller DEVINAZ** : Monsieur le président, chers collègues, on peut toujours s'interroger pour savoir si une délégation de service public eut été préférable à un contrat de partenariat public-privé.

Pour autant, dans la délibération, il est indiqué que ce recours à ce partenariat est fondé sur le critère d'efficacité économique et sur le critère de la complexité du projet. L'estimation a été réalisée par la mission d'appui aux partenariats publics privés, structure qui relève du Ministère de l'Economie et qui l'a estimé d'un "niveau exceptionnel". Côté des risques, en dehors de la force majeure et de l'imprévision, les risques géologiques et géotechniques sont limités grâce à la connaissance acquise lors de la réalisation des tubes. Au regard de l'ensemble des garanties prises, le choix retenu nous paraît judicieux.

Si la catastrophe du tunnel du Mont Blanc interpelle sur la pertinence de retenir ou pas des passages en tunnel pour de futurs projets, elle a surtout imposé la révision et de renforcer la réglementation en matière de sécurité dans ces tunnels.

Ces travaux de mise en sécurité au niveau du BPNL, ceux réalisés dans le tunnel de la Croix-Rousse et ceux engagés dans le tunnel sous Fourvière vont considérablement améliorer la sécurité des usagers. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Toujours en matière de sécurité, dans le cadre du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise, la Communauté urbaine avait participé par le passé, avec le concours des services de l'Etat, à l'établissement d'un livre blanc sur le transport de matières dangereuses. Les petites évolutions de notre réseau routier et autoroutier, l'arrivée de l'A 89, la jonction entre l'A 6 et l'A 46 par l'A 466 devraient nous conduire à réactualiser ce travail qui contribue lui aussi à améliorer la sécurité.

Notre groupe votera ce rapport.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller PETIT** : Il y avait une intervention du groupe Socialiste et apparentés ?

**M. LE PRESIDENT** : Non, ils ont trouvé que le dossier était tellement bon qu'ils l'ont retirée !

**M. le Conseiller PETIT** : C'est de l'autosatisfaction, c'est bien !

Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération qui nous demande d'autoriser le Président de la Communauté urbaine à signer un PPP est intéressante à plus d'un titre.

D'abord, sur le choix même de la procédure : cette procédure, utilisée pour la première fois dans notre Communauté urbaine, connaîtra certainement une forte croissance du fait de la raréfaction des moyens dédiés à l'investissement public. Notre groupe approuve ce choix de procédure mais il s'interroge, monsieur le Président,

sur votre total engagement dans ce rapport. En effet, il n'y a pas si longtemps, en juin 2014, vous expliquiez à la presse que, pour Lyon -je vous cite- : "Nous ne sommes pas vraiment amateurs de partenariat public-privé". Devons-nous en déduire que ce qui n'est pas bon pour Lyon peut être acceptable pour la Communauté urbaine ?

Ensuite, sur le choix de la société Fayat : cette société, nous la connaissons tous au moins de nom puisque le groupement conduit par Bec Frères avait négocié son retrait du projet du musée des Confluences alors qu'il était à l'arrêt face aux difficultés accumulées par l'entreprise. Monsieur Rivalta vous l'a d'ailleurs fait remarquer en Bureau et le Vice-Président de lui répondre par la différence technique entre un tunnel et un musée ! Nous nous en rendons bien compte mais c'est un élément qui, nous l'espérons, a été bien pesé.

Pour les critères d'attribution, la présentation des services en commission démontre tout le sérieux et l'engagement qui fut le leur dans la réussite de la procédure de PPP. Nous souhaitons cependant attirer votre attention sur quelques points et obtenir vos réponses pour nous rassurer.

Sur les fermetures du BPNL, nous avons entendu que ce fut un critère majeur de choix, puisque le partenaire est dans la fourchette basse du nombre de fermetures. Mais a-t-on pu vérifier qu'il a les moyens de tenir cet engagement ?

Dans un tel projet, les retards sont fréquents, même si l'ouvrage est aujourd'hui bien connu. Nous avons été très surpris d'entendre en commission qu'il n'y aura pas de retard. S'il devait en avoir, comment seraient répartis les impacts financiers ?

Enfin, les sommes engagées par le Grand Lyon sont conséquentes. Nous voulons bien vous faire confiance sur l'équilibre financier du partenariat qui a été expliqué en commission mais encore faut-il le maîtriser parfaitement et certaines erreurs peuvent nous faire douter.

A titre d'exemple, j'évoquerai l'indemnisation des trois candidats non retenus : le rapport propose l'attribution et le versement d'une prime de 400 000 € par candidat ; ma collègue Laurence Balas s'est donc étonnée, en commission finances, de l'inscription en décision modificative d'une somme de 2 M€ au chapitre 68. Madame Anne Brugnera lui a répondu avec un certain aplomb qu'elle aurait dû lire le rapport sur le BPNL avant de poser sa question. Nous vous retournons le compliment, ma chère collègue, car nous avons bien lu les deux rapports et, avant de répondre, vous auriez peut-être dû revoir vos tables de multiplication car trois candidats évincés à 400 000 €, cela fait 1,2 M€ et non pas 2M€ ; et depuis, le Vice-Président aux finances nous a bien confirmé qu'il y avait une erreur dans le rapport sur la décision modificative. Quant à madame Brugnera, finalement, après avoir eu, lors du dernier Conseil, des problèmes de géographie en soutenant que le siphon d'assainissement de La Mulatière avait été fait pour la Ville de Caluire et Cuire distante de neuf kilomètres, vous voilà avoir des soucis de mathématiques ! Donc je vous donne un conseil : quitte à appliquer une réforme des rythmes scolaires, autant l'appliquer aux élus socialistes de Lyon.

*(Rumeurs dans la salle).*

Mes chers collègues -et j'en termine-, l'histoire du périphérique nord montre que la réalisation d'un tel ouvrage est tout sauf facile, qu'il faut du temps, de l'argent, de l'anticipation, de la vision et de la décision. J'espère, monsieur le Président, que c'est avec une vraie détermination dans votre orientation politique que vous engagez la collectivité.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Claisse, quelques éléments de réponse. Après, on accélèrera sur les autres dossiers.

**M. le Vice-Président CLAISSE :** Je vais essayer d'être bref, concis et rapide. Je ne sais pas d'où vous tenez vos sources, monsieur Petit, concernant le Bureau. Bien évidemment, un tunnel n'est pas un musée, merci de le rappeler ! Ce ne sont pas les propos que j'ai tenus à monsieur Rivalta. Simplement, je pense qu'il y a une différence de fond entre la manière dont a été menée l'affaire du musée des Confluences et ce dossier. Je le rappelle, dans le cas du musée, il y a eu séparation entre le groupement responsable de la conception et le groupement chargé de sa réalisation avec une maîtrise d'ouvrage qui a flotté -vous le savez probablement encore mieux que moi. Effectivement, un musée est un objet architectural d'une grande complexité. Celui qu'a choisi le Conseil général était d'une très grande complexité en termes de réalisation alors que réaliser des galeries intertubes, quand bien même cela reste complexe, c'est techniquement maîtrisé, il n'y a pas d'innovation technologique particulière à faire.

Sur le fait que les PPP puissent être "des bombes à retardement", oui, mais il peut y avoir de bons PPP comme il peut y en avoir de mauvais. Ce que je vous indique là c'est que celui que nous vous proposons est plutôt dans la famille des bons PPP. Pourquoi ? Parce que tous les risques qui sont pointés par le rapport d'information sénatorial n'existent pas en ce qui nous concerne. Quand je dis que cela ne coûtera pas un centime aux contribuables, cela veut dire que cela ne va pas peser sur le budget de la collectivité ; il n'y a pas de risque de dérive du PPP sur les comptes publics puisqu'il sera largement autofinancé par des recettes de péage, à la différence d'un Grand stade où les recettes peuvent être variables. Là, nous avons des recettes qui sont connues,

stables et dont on peut, sans prendre de risque, estimer qu'elles vont courir en euros 2014 à hauteur de 32 à 35 M€ pendant les vingt années de la durée de ce contrat.

Deuxième élément, il n'y a pas de risque sur les coûts d'exploitation, ils sont maîtrisés. Le tunnel existe depuis de nombreuses années, voire beaucoup plus. Si je fais une erreur de calcul, vous la corrigerez de vous-même. De 1997 à 2014, cela fait dix-sept ans. Les coûts d'exploitation sont connus. Cela fait neuf à douze ans qu'il est en régie intéressée. Quand on dit le coût annuel moyen d'exploitation du périphérique aujourd'hui, il est de 16,5 M€ ; demain il sera de 13,5 M€, c'est le loyer que paiera le Grand Lyon à partir du 2 janvier 2015. Ce loyer n'est soumis à aucun risque financier, il est établi et il sera réévalué comme tout loyer en fonction d'un indice d'actualisation mais qui n'a pas de probabilité de dériver financièrement.

Les coûts des travaux, c'est là le seul risque qu'il puisse subsister. On a la chance d'avoir percé ces deux tubes il y a assez peu de temps donc d'avoir connaissance géologique, géotechnique et hydraulique des collines sur lesquelles ils ont été réalisés assez précise. Cette connaissance a été complétée par des sondages complémentaires qui ont été faits au droit des futurs intertubes. Quand on compare ce qu'était la connaissance du terrain avant la réalisation du périphérique et la connaissance du terrain que l'on a acquise pendant la réalisation, il y a un écart phénoménal. Les risques géotechniques et géologiques peuvent exister mais seront de toute manière assez faibles et, s'ils surviennent, ils seront partagés entre le Grand Lyon et le partenaire à hauteur de 400 000 €.

Voilà, en quelques mots, monsieur le Président, ce que je souhaitais répondre aux observations.

Si Gilbert-Luc Devinaz souhaite des informations sur les formes de délégation de service public qui auraient pu être envisagées, notamment la concession puisque c'est la seule forme de DSP qui aurait pu être envisageable, je suis à sa disposition pour lui apporter des éléments de réponse.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Nous allons mettre aux voix ce dossier :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste et républicain) ; M. Charles et Mme Vessiller (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés) ; groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés -sauf Mme Croizier qui n'a pas pris part au vote- ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; groupe Front national ; MM. Aggoun, Calvel (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Communiste et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (sauf M. Charles et Mme Vessiller qui ont voté pour) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté, Mme Croizier n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

---

**N°2014-0347 - déplacements et voirie** - Lyon 2°- Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache - Réhabilitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) et des voiries adjacentes - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0347. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

**M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Une délibération concernant le pôle d'échanges multimodal de Lyon-Perrache et la réhabilitation du Centre d'échanges et des voiries adjacentes. La délibération porte sur une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon, pour laquelle la commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie - Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons cette délibération.

Ce réaménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Perrache va permettre d'ouvrir la gare au nord et au sud. Ainsi, n'étant plus un verrou pour ce secteur, la mise en relation de la Confluence avec la place Carnot sera beaucoup plus évidente. Nous apprécions très positivement la place qui sera donnée aux transports en commun et aux modes doux, les cheminements piétons en particulier, avec la création de la place de Perrache, la piétonisation de la voûte ouest, celle de la place des Archives et du cours Suchet.



A l'occasion de cette délibération, nous voulons insister encore peut-être sur quatre propositions :

- la première, qu'une large concertation ait lieu avec nos concitoyens, en particulier sur les aménagements des espaces publics ; la phase d'études d'avant-projet en cours le permet. Il existe une grande attente sur ce sujet, en particulier dans les conseils de quartier ;
- la deuxième, qu'une étude ait lieu pour prolonger le tram T2 jusqu'au sud de la Presqu'île pour améliorer grandement l'accès en transports en commun à la Confluence ;
- la troisième, que les jardins des terrasses du centre d'échanges soient bien maintenus et que leur accès soit facilité ;
- la quatrième, que les murs végétalisés soient préservés et entretenus.

Enfin, il nous paraît nécessaire d'étudier sans attendre, en lien avec l'Etat, le déclassement de l'autoroute A 7 qui traverse notre ville, et ce sans le conditionner à la réalisation du tronçon ouest du périphérique qui, au vu de nos finances, ne devrait pas sortir des cartons, s'il en sort un jour. Les porte-monnaie et les poumons, voire les oreilles, des Grands Lyonnais nous en sauront gré !

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

---

**N°2014-0348 - déplacements et voirie** - Lyon - Tunnel sous Fourvière - Travaux de mise en sécurité - Attribution d'une subvention à l'Etat pour l'automatisation du balisage des fermetures - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0348. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne l'attribution d'une subvention à l'Etat pour l'automatisation du balisage des fermetures du tunnel sous Fourvière lors des travaux de mise en sécurité. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller BROLIQUER** : Monsieur le Président, il ne vous a pas échappé, comme bon nombre de Métropolitains, que le week-end du 11 octobre a été particulièrement éprouvant pour la circulation automobile du fait de la fermeture du tunnel sous Fourvière pendant tout le week-end. Ce à quoi est venu se rajouter l'absence totale de signalisation et d'information, en amont comme en aval, indiquant ce problème récurrent : la congestion totale de la circulation de l'axe nord-sud de l'agglomération pour les Lyonnais comme pour les visiteurs ; certains sont restés bloqués parfois plusieurs heures. Aussi, les élus du groupe UDI et apparentés saluent ce rapport qui permettra d'améliorer les choses pour éviter de donner une image désastreuse de notre ville, tout en permettant la maîtrise de la sécurité des personnels chargés de la fermeture de cet axe autoroutier.

Les élus de notre groupe souhaitent saisir l'occasion des travaux sous Fourvière pour aborder un autre sujet essentiel pour l'agglomération, le TOP ou plutôt l'Anneau des Sciences, nous le savons tous, ce sujet majeur pour le désengorgement routier de notre agglomération comme pour le développement du territoire.

Christophe Geourjon, notre Président, avait déjà parlé de ce dossier il y a quelque temps et je ne sous-estime pas votre mémoire en vous le rappelant. Si justement nous revenons à la charge, c'est que votre réponse ne nous a pas convenu en juillet dernier, la dernière fois qu'on en avait parlé publiquement et permettez-moi de vous citer : "Mes adjoints doivent être plus prudents avec les journalistes !". A la lumière de cet argumentaire ainsi que de votre promesse électorale de commencer les travaux avant la fin du mandat en 2020, soit dans cinq ans maintenant, nous voulons connaître vos intentions véritables sur ce projet. Pourquoi apparaît-il comme étant au point mort ?

Aujourd'hui, il est hors de question d'attendre ! Soyons beaucoup plus volontaristes sur ce sujet ! Il est de notre responsabilité collective comme celle de l'Exécutif d'avancer. Monsieur le Président, comme vous, nous sommes des élus de la Métropole mais ne méconnaissant pas le timing des études, des autorisations et de la recherche des partenariats nécessaires pour ce chantier, je le répète, essentiel à la vie quotidienne de notre agglomération, nous savons tous ici qu'il faudra au moins trois ans avant le début des travaux. Alors, aujourd'hui, nous affirmons qu'il est possible de débuter les travaux début 2018, respectant ainsi votre promesse faite aux habitants.

C'est pourquoi, les élus UDI vous demandent solennellement aujourd'hui de tout mettre en œuvre pour accélérer la démarche de construction de cet Anneau des Sciences, l'agglomération en a plus que jamais besoin.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci pour vos encouragements. Je vais mettre ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N°2014-0349 - déplacements et voirie** - Plan fleuves - Schéma directeur activité paquebots et croisière - Construction d'un appontement pour paquebots fluviaux et bateaux promenades au pied du musée des Confluences - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à Voies navigables de France (VNF) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0349. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

**M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'une délibération relative au schéma directeur de l'activité paquebots et croisières, et plus précisément l'attribution d'une subvention à Voies navigables de France (VNF). Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous rappelle que ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres. Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Le Conseil de communauté", il convient de lire : "Le Conseil de communauté du 26 septembre 2013" au lieu de : "Le Conseil de communauté du 23 septembre 2013".

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller CHARMOT** : Monsieur le Président, chers collègues, comme lors d'un récent Conseil de communauté, nous sommes sollicités pour nous prononcer sur une dépense afférente ou liée au musée des Confluences dont l'ouvrage et son fonctionnement reviendront, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, à la nouvelle Métropole, soit dans moins de soixante jours. Notre groupe votera ce rapport.

Cependant, à moins de soixante jours du passage à la Métropole, nous ne disposons d'aucun coût clair et actualisé de la réalisation du musée, laquelle continue manifestement et certainement continuera encore dans le futur de nécessiter des engagements financiers de notre assemblée et, au demeurant, de façon dispersée. À moins de soixante jours, il conviendrait enfin de donner le coût financier du musée des Confluences que vous devez prendre en compte dans ce que vous avez appelé "l'atterrissage" des investissements et, plus globalement, de l'ensemble des charges de la future Métropole, dont celles provenant de l'actuel Département du Rhône.

Ma question est donc la suivante : quel est le coût réel du musée que notre collectivité a prévu de faire atterrir dans ses comptes ?

**M. LE PRESIDENT** : Je crois que vous avez eu un débat extrêmement intéressant au Conseil général du Rhône et moi, je lis vos débats et donc évidemment, je me fie à ce que les Conseillers généraux disent aujourd'hui au Grand Lyon. Et donc je vérifierai en temps opportun si toutes ces choses, effectivement, étaient bâties sur du roc !

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

---

**N°2014-0350 - déplacements et voirie** - Etude d'opportunité de réalisation d'un ou plusieurs nouveaux diffuseurs dans le secteur de la Plaine des Chères et en Val-de-Saône sur les autoroutes A 46, A 466 ou A 6 - Convention financière passée avec le Département du Rhône et la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0350. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, il s'agit de passer une convention financière avec le Département du Rhône et la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR). Cette convention financière est relative à une étude d'opportunité de plusieurs diffuseurs sur le secteur de la Plaine des Chères et du Val de Saône et de faciliter ainsi les liaisons ouest-est dans le secteur précité entre l'A 6, A 46 et l'A 466. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**M. le Vice-Président DA PASSANO :** Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération pour le cofinancement d'études d'opportunité concernant la réalisation de nouveaux diffuseurs, en lien avec le barreau autoroutier A 466 actuellement en travaux.

Je rappelle que ce nouveau barreau sera mis en service fin 2015 et facilitera les liaisons est-ouest au nord de notre agglomération. Ce nouveau barreau A 466 offre également l'opportunité de prendre en compte les enjeux locaux afin d'améliorer l'accessibilité des territoires nord et nord-ouest de notre Métropole et de soulager nos communes d'un trafic de transit que nous ne voulons plus voir les traverser.

S'agissant de la délibération en objet concernant ces nouveaux diffuseurs, nous pouvons nous féliciter que l'Etat ait enfin entendu vos arguments sur le sujet, monsieur le Président, et qu'il ait commandé la réalisation de ces études d'opportunité. La configuration actuelle du réseau dans ce secteur ne permet en effet pas une desserte satisfaisante des communes concernées. Elle est pénalisante pour leurs habitants dans leurs déplacements quotidiens ainsi que pour l'attractivité et le développement économique de leurs entreprises. Cela se traduit notamment en rive droite de la Saône par une saturation du pont de Neuville et par des difficultés de circulation dans toutes les communes du Val de Saône.

Au nom de notre groupe, je ne peux que vous inciter, monsieur le Président, à maintenir la pression sur les services de l'Etat et vous pouvez compter sur notre soutien à cette mobilisation qui démontre bien aujourd'hui le poids du Grand Lyon dans ce type de débat. Permettez-moi, à cette occasion, d'évoquer également le projet de raccordement entre l'autoroute A 89 et l'autoroute A 6 dont nous savons que le Préfet pourrait prendre une déclaration d'utilité publique d'ici fin 2014. Nous vous soutenons aussi sur votre proposition de liaison A 6 plus au nord, liaison qui serait alors directe et continue entre l'autoroute A 89 et le nouveau barreau A 466 que nous venons d'évoquer.

C'est cette vision des grandes infrastructures à l'échelle de notre agglomération que nous défendons, vision qui écarte du cœur d'agglomération le trafic de transit qui ne fait aujourd'hui que la traverser sans s'y arrêter. Cette vision-là, combinée à une politique de mobilité multimodale mise en œuvre avec le SYTRAL qu'il nous faut continuer à travailler ensemble.

Là aussi, nous nous félicitons que le nouveau Secrétaire d'Etat chargé des transports, monsieur Vidalies, vienne de vous informer qu'il confirmait la nécessité d'avancer sur les études de la liaison A 89/A 6 comme vous l'avez défendu et comme nous la défendons. Tout cela est de bon augure.

Mesdames et messieurs, je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller délégué VINCENT :** Président, chers collègues, j'adhère tout à fait aux propos de mon collègue Da Passano mais j'enfoncerai un peu plus le clou. Vous savez que nous avons fait de nombreuses réunions concernant la liaison de l'A 46, A 6, A 466 qui est un dossier sensible. Je regrette, moi, la constance de l'Etat dans ses erreurs d'appréciation sur les infrastructures routières dans l'agglomération, qui sont particulièrement aberrantes.

En effet, pour nous et suite aux réunions que j'ai eues avec monsieur le Préfet et les collègue élus, il s'avère indispensable de faire deux échangeurs, l'un au niveau de la Commune de Quincieux, ne serait-ce que pour soulager le trafic, l'autre au niveau de la Commune des Chères pour faire en sorte aussi qu'il n'y ait plus tout le transit sur la Commune de Chasselay et sur la RD 16. Il est indispensable là aussi que la déviation des poids lourds soit réalisée. Donc on ne peut être que satisfait que cette étude d'opportunité que nous avons commandée depuis déjà de nombreuses années se réalise et nous souhaitons qu'elle se réalise rapidement.

Par ailleurs, je parle aussi de la liaison A 89-A 6, j'aimerais bien là aussi, puisque madame Ségolène Royal parle souvent, sur certains projets, d'erreurs d'appréciation, que l'Etat reconnaisse qu'il y a véritablement une erreur d'appréciation sur la liaison A 89-A 6 et que le Préfet qui continue -je le dis, monsieur le Président, et je suis suffisamment énervé- pour que l'on ait encore une enquête parcellaire en ce moment; c'est le rouleau compresseur de l'Etat qui ne tient aucun compte de vos observations, monsieur le Président. Et c'est là où je suis un peu inquiet : il faut impérativement que vous interveniez auprès de monsieur Vidalies pour que le Préfet arrête ces enquêtes parcellaires. Il y a eu une enquête publique sur l'A 89-A 6, une enquête qui a été bâclée, où on s'est moqué de nous !

Donc aujourd'hui, monsieur le Président Collomb, je vous demande -je sais que vous êtes souvent entendu auprès du Premier Ministre- qu'une fois pour toutes, le Préfet arrête de nous prendre pour des imbéciles. Donc je souhaite impérativement qu'on cesse cette liaison puisqu'on va faire ces travaux, puisqu'il va y avoir deux diffuseurs et bien qu'il y ait une liaison A 89-A 6 tout à fait directe.

Voilà ce que je souhaite, monsieur le Président, et sachez que nous sommes derrière vous pour obtenir satisfaction.

Merci.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Je veux dire à monsieur Max Vincent que je vais reprendre mon bâton de pèlerin parce que je suis souvent allé voir monsieur Cuvillier et, au moment où on réussit à faire prendre conscience des dossiers, il s'en va ! Donc on est obligé de recommencer ; Max, on va donc essayer de recommencer.

Donc là, il y a un petit bout qui avance, on va s'en féliciter aujourd'hui. Il va permettre évidemment, si les choses avancent comme nous le souhaitons, de désengorger totalement le Val de Saône qui connaît aujourd'hui e grandes difficultés de circulation. Je crois qu'un des principaux problèmes aujourd'hui du Val de Saône, c'est celui de la mobilité. Donc là, on avance un peu et donc je m'en félicite comme l'a fait notre collègue Jean-Luc Da Passano.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

---

**N°2014-0353 - déplacements et voirie** - Plan de déplacements inter-entreprises - Projet de location de vélos longue durée - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu - Direction de la prospective et du dialogue public -

**N°2014-0354 - déplacements et voirie** - Lyon 3° - Diagnostic du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) du territoire de Lyon Part-Dieu - Attribution d'une subvention au Club des entreprises de Lyon Part-Dieu - Direction de la prospective et du dialogue public -

**N°2014-0355 - déplacements et voirie** - Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) du territoire Saône Mont d'Or - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or - Direction de la prospective et du dialogue public -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Conseiller délégué Vesco a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0353 à 2014-0355. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué VESCO, absent :** Je le remplace, monsieur le Président. Il s'agit de trois délibérations concernant des versements de subventions dans le cadre du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE), respectivement à Meyzieu, dans le secteur de Lyon Part-Dieu, sur le Val de Saône et les Monts d'Or. Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces trois délibérations.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. J'ai une intervention du groupe Rassemblement démocrate et radical.

**Mme la Conseillère PIANTONI :** Monsieur le Président et chers collègues, la mission du Grand Lyon, en matière d'éco-mobilité, n'est plus à présenter. Néanmoins, nous tenions à saluer le caractère symbolique de l'achèvement de ce dernier kilomètre vélo qui caractérise assez bien la politique volontariste qu'aujourd'hui en tant qu'élus, nous avons la responsabilité de mener. Et nous pensons que le Grand Lyon, future Métropole de Lyon, est bien là dans son rôle, en soutenant et en développant de nouvelles mobilités au travers d'actions innovantes et fédératrices et en soutenant les démarches de plan de déplacements inter-entreprises (PDIE).

Nous connaissons tous ici les enjeux et les défis liés au changement des comportements individuels si l'on souhaite s'inscrire dans une démarche responsable et durable. Aussi, loin d'être une lubie, ne sous-estimons pas l'aboutissement de ce type de projet. Nous parlons ici d'un financement de 11 000 € qui permettra très concrètement la rationalisation des déplacements domicile-travail sur un territoire donné et surtout une plus-value au quotidien pour les salariés. C'est là tout l'enjeu de l'action publique : qu'elle simplifie la vie des gens. Ce projet en cela est un bel exemple pragmatique de réussite, de partenariat institution-entreprises au service des salariés et de l'éco-mobilité et c'est ce que nous souhaitons souligner au travers de cette intervention.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets ces dossiers aux voix :

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

---

**N°2014-0356 - développement économique** - Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Opération CPER plateforme pour la pédagogie et la recherche en tribologie et mécanique des matériaux - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Ecole centrale de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N°2014-0357 - développement économique** - Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Projets de construction de l'IUT de l'université Jean Moulin Lyon 3 et de la Maison de l'international - Projet Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)/ Maison de l'international - Restaurant administratif et universitaire - Avenants n°1 aux conventions de subvention des 29 juillet 2011 et 19 octobre 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0356 et 2014-0357. Monsieur Bret, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRET, rapporteur** : Il s'agit de deux délibérations relatives au contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013, avec une prolongation sur 2014 concernant la plateforme pour la pédagogie et la recherche en tribologie et mécanique des matériaux à l'Ecole centrale de Lyon et un avenant concernant un projet de construction de l'IUT de l'université Jean Moulin sur le quai Claude Bernard ; il s'agit d'un avenant parce que les travaux ont pris un peu de retard et il s'agit donc de reporter ces crédits sur l'année suivante. Des interventions sont prévues. J'apporterai quelques compléments si nécessaire.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller UHLRICH** : Monsieur le Président et chers collègues, vous l'imaginez bien, nous nous réjouissons de la présentation de cette délibération qui va conduire à renforcer l'image d'excellence de l'Ecole centrale mais aussi de l'ensemble du campus Lyon Ouest Ecully.

Grâce à cette subvention, l'Ecole centrale de Lyon pourra poursuivre son programme de recherche et d'innovation. La Ville d'Ecully a toujours accordé une attention particulière aux grandes écoles qui composent ce campus en les soutenant dans leur développement et leur rayonnement. A ce titre, les services de la Commune ont travaillé main dans la main avec les services de l'Etat pour que le permis de construire soit délivré dans les meilleurs délais et ainsi laisser entrevoir un démarrage des travaux dès le début de l'année 2015.

Cette nouvelle plateforme pour la pédagogie et la recherche en tribologie et mécanique des matériaux s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement à dix ans de l'Ecole centrale. Il contribue donc à pérenniser son implantation sur notre territoire mais aussi à renforcer son positionnement sur la scène internationale. Nous pouvons tous nous en féliciter.

Toutefois, mes chers collègues, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour attirer votre attention sur le prochain CPER. En effet, si nous nous réjouissons aujourd'hui de l'aboutissement de ce projet, nous devons être particulièrement attentifs sur la suite des événements pour notre campus et notre territoire. La réalisation de cette nouvelle plateforme est, entre autres, le résultat du dernier CPER 2007-2013 qui allouait 2,9 milliards d'euros au volet de l'enseignement supérieur et de la recherche. Aujourd'hui, selon les chiffres qui circulent, seulement 950 M€ seraient attribués à ce domaine. Si ces chiffres s'avéraient exacts, ce serait un vrai coup dur pour notre territoire. Nous comptons donc sur vous, monsieur le Président, pour être vigilant sur ce point.

Bien entendu, notre groupe votera cette délibération avec enthousiasme.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller MOROGE** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ces deux délibérations qui concernent le CPER nous permettent de relayer nos plus vives inquiétudes quant à la mise en place des futurs CPER qui, rappelons-le, devaient originellement être signés à l'été 2014. Le grand flou, à quelques mois des signatures, qui entoure aussi bien les montants que les axes qui seront privilégiés localement par les CPER est pour le moins surprenant. Il est très difficile aujourd'hui d'imaginer quelles seront les priorités de ce CPER au niveau Rhône-Alpes Auvergne.

Rappelons que la circulaire du 2 août 2013 du Premier Ministre proposait cinq priorités aux Régions : l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur, la mobilité multimodale, la couverture des territoires par le très haut débit et la transition écologique et énergétique. Or, quelques mois plus tard, dans une nouvelle circulaire datée du 15 novembre, le Premier Ministre ajoutait encore d'autres termes prioritaires à ceux retenus le 2 août, à savoir l'agriculture et le développement rural, la dimension culturelle, l'orientation et la formation professionnelle, l'adaptation de la société au vieillissement et, sur le plan de la méthode d'élaboration, la participation citoyenne.

Outre le fait que déterminer des priorités en août et en ajouter d'autres en novembre est pour le moins singulier, retenir dix secteurs prioritaires n'est pas précisément le signe d'une sélectivité exigeante et donc efficiente. C'est le symbole, selon nous, des contradictions actuelles de l'action publique nées de l'incapacité à définir et à respecter des choix clairs et cohérents en matière de conduite des politiques publiques.

N'être informé de rien et être dans l'opacité la plus totale à quelques semaines seulement de la mise en place supposée du CPER est une situation inédite qui nous met en grande difficulté sur nos territoires. Pour prendre le seul exemple de la Commune de Pierre Bénite et, plus largement, du sud de l'agglomération lyonnaise, nous attendons désespérément l'aménagement des échangeurs de l'A 450 qui est -nous dit-on- prévu par le CPER 2014-2020. Or, aujourd'hui, personne n'est en mesure de nous en dire davantage ni de dépasser le stade des intentions. Vous l'aurez compris, nous sommes extrêmement surpris du mystère entourant ce contrat et très inquiets du retard déjà consenti pour ce qui constitue tout de même le principal levier d'investissements publics d'Etat.

Aussi, aujourd'hui, nous souhaitons obtenir des informations sur l'avancement des discussions. Où en êtes-vous des échanges engagés avec la Préfecture ? Où en êtes-vous des échanges engagés -du moins on le suppose- avec les Conseils régionaux Rhône-Alpes et Auvergne ?

Merci de vos éclaircissements.

**M. LE PRESIDENT** : J'ai une réunion avec le Président de la Région, je crois lundi prochain, pendant le grand pont du 11 novembre, nous travaillons à 8 heures du matin sur le CPER. Donc je pense que si le Préfet nous veut à une heure matinale, c'est qu'il a une bonne nouvelle à nous apporter. S'il n'en allait pas ainsi, nous serions, comme vous le dites, extrêmement vigilants. Mais j'aurai l'occasion d'ailleurs de m'exprimer de manière un peu plus générale lors des journées des Communautés urbaines de France qui, comme vous le savez, ont lieu à Lyon jeudi et vendredi.

Donc je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

---

**N°2014-0360 - développement économique** - Attribution d'une subvention à l'association Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0360. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Avis favorable de la commission sur ce rapport d'attribution d'une subvention à l'association du Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie - Les Verts.

**M. le Conseiller ARTIGNY** : Merci, monsieur le Président. Il nous est demandé aujourd'hui de contribuer au fonctionnement de ce club d'entrepreneurs, dont l'objectif est de permettre l'accélération du développement des aéroports de Lyon.

Permettez-nous d'être surpris par une initiative dont les effets économiques sont peu visibles et dont l'impact sur l'environnement est négatif, tant en termes d'émissions de particules, de gaz à effet de serre et de nuisances sonores pour le voisinage, ce qui nous paraît contraire aux engagements de notre collectivité en matière de développement durable.

De plus, l'efficacité et la clarté même des actions menées par ce club nous interpellent ; je cite :

- des difficultés à trouver de nouveaux adhérents. Si nous étions dans une démarche vertueuse, au moins sur le plan économique, parions qu'il ne devrait pas y avoir de problème d'attractivité pour ce club mais apparemment, ce club ne semble pas ou plus séduire les entrepreneurs de l'agglomération ;

- les actions menées en 2013 ont porté sur une visite d'installation, la mise en place de quatre groupes de travail et un anniversaire, ce qui nous paraît peu au regard des ambitions affichées par le Grand Lyon pour dynamiser l'emploi ;

- enfin, ce club qui devait être attaché au développement économique du Grand Lyon s'émeut de la présence de compagnies low cost davantage tournées vers le tourisme que vers le fret. Cela rend évidemment confuses les préoccupations de cette association.

Par ailleurs, nous apprenons que la croissance du trafic aérien en 2013 a été de 1,3 % -en précisant que c'est la raison de la ligne Lyon-Dubaï- sans que l'on sache s'il s'agit de tourisme ou de fret ni qu'elle fut la contribution de ce club à cette situation.

Ensuite, au regard des performances affichées des autres plateformes, nous pouvons nous poser la question de savoir tout simplement si les aéroports de Lyon ne sont pas à saturation au regard de notre économie.

Bref, les actions de ce club sont surtout orientées vers des réflexions, des actions de communication, des propositions, etc., tout un ensemble de tâches qui devraient être en définitive du ressort de la Chambre de commerce et d'industrie.

Monsieur le Président, les élus d'Europe Ecologie - Les Verts soutiennent toute initiative et tout engagement sur le plan économique qui s'accompagnent de réelles mesures sociales en faveur de la formation et de l'emploi et qui intègrent la réduction de l'impact sur l'environnement ; ce sont pour nous les véritables creusets de l'attractivité de notre territoire.

Aussi, nous voterons contre cette délibération qui ne répond pas à nos ambitions en matière de développement durable.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller PILLON** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, vous nous demandez aujourd'hui de voter une subvention à l'association Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon. Nous souhaitons profiter, pour une fois, de cette intervention pour évoquer plus généralement les subventions aux associations ou autres organismes. Même si nous souhaitons tous un plus grand rayonnement et une meilleure lisibilité à la future Métropole de Lyon, notre groupe s'interroge sur la pertinence de certaines subventions.

Bien sûr, il est nécessaire de soutenir l'investissement dans nos agglomérations, participer à des actions dont l'impact renforce celui de nos politiques publiques. Pour autant, faut-il le faire avec nos capacités financières ?

En période de crise, alors que nous demandons à toutes les collectivités de réduire leurs dépenses, nous ne pouvons continuer à subventionner différentes associations, si louables soient-elles, sans priorisation, sans adaptation à la réalité. Comment pourrait-on demander une éventuelle pression fiscale supplémentaire à nos concitoyens, si nous, au Grand Lyon, nous ne travaillons pas aussi sur la masse importante des subventions, bien sûr avec pertinence et sagesse ?

Nous demandons qu'une véritable évaluation soit conduite au même titre que nous l'avons déjà demandé pour les clubs sportifs. Nous demandons que des critères de priorisation et d'arbitrage du choix des organisations et associations soient définis, surtout lorsqu'on voit le poids des subventions publiques dans certaines associations qui, finalement, ne vivent que par nous.

Sur quelles bases seront reconduites les subventions, à quelle hauteur et surtout quelles en sont les retombées ?

Voilà autant de points que nous aimerions voir étudiés ensemble afin de déterminer l'octroi des subventions dans le cadre de la Métropole.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Ce matin, au Bureau, nous avons étudié un plan "marges de manœuvre" puisqu'on a dit qu'évidemment, on allait avoir une baisse importante des dotations de l'Etat et que, par ailleurs, on va être amené à contribuer davantage aux services publics industriels et commerciaux.

Donc nous avons commencé à esquisser une réflexion, non seulement sur la programmation pluriannuelle des investissements mais en même temps sur le budget de fonctionnement du Grand Lyon. Nous aurons l'occasion de la présenter dans une commission générale dès que nous serons un peu plus avancés parce qu'effectivement, la question que vous posez est une bonne question. En même temps, vous verrez que cela paraît plus difficile

qu'à première vue lorsqu'on va dans le fond des choses. Mais nous sommes prêts, évidemment, parce qu'il faut avancer dans cette voie, à travailler avec vous sur ce genre de problématique.

Donc je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; M. Charles et Mme Vessiller (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés) ; groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; groupe Front national ; MM. Aggoun, Calvel (Non inscrits) ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (sauf M. Charles et Mme Vessiller qui ont voté pour) ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur: M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N°2014-0362 - développement économique** - Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0362. Monsieur Bret, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRET, rapporteur** : Il s'agit d'une subvention à la Communauté d'universités et établissements, la COMUE, qui a succédé au PRES pôle de recherche et de l'enseignement supérieur qui est destinée à prendre le nom générique d'Université de Lyon, espérons d'ici quelques années, le plus tôt possible. Du côté de la Communauté urbaine, là où nous sommes dans les conseils d'établissements, nous avons plutôt milité pour accélérer ce processus, qui d'ailleurs a été voté dans chacun des conseils d'établissements, en dépit des oppositions ici où là mais qui ont été très minoritaires- et là, il s'agit plus prosaïquement, à travers cette délibération, d'une subvention que nous donnons déjà depuis plusieurs années et qui correspond à un certain nombre d'axes et de recherches définis aujourd'hui entre la COMUE aujourd'hui, le PRES hier et la Communauté urbaine dans le cadre général de l'aide qu'elle apporte au développement de l'enseignement supérieur.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller JACQUET** : Monsieur le Président, chers et chères collègues, j'interviens sur les quatre dossiers qui illustrent, en partie, l'action de notre collectivité dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le champ de notre intervention est vaste, il engage des sommes importantes : rien qu'aujourd'hui, nous votons des dossiers pour l'Université à hauteur de 7 251 000 M€ ! Cela nous avait conduits, le 8 octobre 2012, à souhaiter une commission générale sur cette question. Nous renouvelons cette demande aujourd'hui, lorsque le calendrier nous le permettra bien sûr, parce qu'avec la mise en place de la Métropole de Lyon, c'est vrai que nous avons beaucoup de commissions générales.

Ces délibérations nous conduisent à quelques réflexions et propositions.

D'abord, le contexte, puisque nous sortons à peine de la Fête de la science et de trois semaines d'initiatives contribuant à la diffusion d'une culture scientifique et technique auprès de nos concitoyens et de nous-mêmes - car nous apprenons tous les jours-, l'esprit critique ainsi acquis permettant de ne succomber ni à un scientisme aveugle ni à la peur de tout progrès scientifique. Mais l'événement de la Fête de la science a été marqué par le succès de la Marche des chercheurs, qui les a eux-mêmes surpris tant par l'accueil et le soutien des gens et des élus rencontrés que par le nombre et la diversité des scientifiques mobilisés.

Madame Fioraso, elle-même, Secrétaire d'Etat à la Recherche et à l'Enseignement Supérieur, reconnaissait à l'Assemblée nationale lors des questions orales : "Oui, il y a un problème"!

Quel est donc le problème ? Si l'on en croit la presse locale ce samedi : l'argent. Il y a 3 milliards d'euros en Rhône-Alpes pour les investissements d'avenir qui sont liés à recherche, la formation et l'université. Ces financements sont utiles -comme le projet de l'IRT Bioaster (Institut de Recherche Technologique)- mais ils se substituent à l'engagement des grands groupes industriels, auxquels s'ajoute un milliard du crédit impôt recherche qui est purement et simplement détourné par ces derniers -c'est l'estimation de la Cour des comptes, ce n'est pas celle de Rolland Jacquet-.



La conséquence de ce désengagement des grands groupes est que le financement d'Etat s'y substitue, donc celui-ci ne peut pas mettre l'argent là pour le mettre ailleurs et donc il ne peut plus faire ce qu'il devrait faire, c'est-à-dire le financement ample et ambitieux de l'université, de l'enseignement supérieur et de la recherche fondamentale et libre, tant dans le domaine des sciences dites exactes que des sciences humaines et sociales !

Le CPER est toujours en attente -ce qui vient d'être évoqué-, ce qui laisse planer une incertitude sur un certain nombre de moyens. Les collectivités territoriales s'efforcent de compenser, comme le fait le Grand Lyon, mais pèse sur elles la réduction des dotations. Nous avons cru comprendre, dans votre interview au *Figaro* du 21 octobre dernier, que vous commenciez à douter de l'efficacité de certaines de ces mesures contradictoires, monsieur le Président ; nous aussi !

En conséquence de tout cela, les financements publics, tous confondus, souffrent du déséquilibre des cibles, déséquilibre entre budgets pérennes et contrats, les chercheurs passant l'essentiel de leur temps à monter des projets et courir après leur financement plutôt que de chercher et d'enseigner.

En conséquence, l'université connaît une explosion de l'emploi précaire aux effets désastreux pour la qualité de l'enseignement et de la recherche, pour la pérennité de celle-ci et pour notre jeunesse qui soit abandonne le métier soit quitte le pays définitivement.

En conséquence toujours, les financements des travaux de réhabilitation des bâtiments engagés le sont avec retard -je pense à Bron et à la Doua- et de manière insuffisamment soutenue, avec des risques de financement.

L'animation de la vie de la communauté scientifique de l'Université de Lyon n'est pas la dernière des questions (11 500 enseignants chercheurs, 120 000 étudiants). Nous nous félicitons que le PRES, que nous avons tant critiqué dans ses insuffisances d'animation, soit remplacé par la COMUE appelée "Université de Lyon" en espérant qu'une ambition, là aussi nouvelle, de l'animation ne craigne pas l'implication des organisations représentatives des personnels et des étudiants mais, au contraire, en fasse un levier de l'efficacité de notre Université.

Enfin, je soulignais le déséquilibre des actions et des financements entre sciences dites exactes et sciences humaines, ces dernières si indispensables pour comprendre nos sociétés et travailler aux réponses à apporter. Dans le mouvement accéléré des avancées des savoirs et des pratiques sociales, nous avons besoin de tout le champ des connaissances. La philosophie, par exemple ; aujourd'hui, des entreprises emploient des lettrés et des philosophes pour les aider à manager l'entreprise et ouvrir leurs façons de faire. Et d'ailleurs la philosophie est nécessaire : j'en prends pour preuve la conférence organisée le 14 novembre prochain par Acteurs de l'économie : La philosophie peut-elle sauver l'entreprise ?

Et si, avec la philosophie qu'il conviendrait avec Diderot de rendre enfin populaire, nous posions la question de transformer l'entreprise, transformer nos sociétés et le monde pour sortir de leurs crises et avancer concrètement sur le chemin de l'émancipation humaine. Oui, nous avons bien besoin des sciences humaines et de toutes les sciences pour cela.

Nous voterons ces délibérations dans cet esprit indiqué.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller BERTHILIER** : Monsieur le Président et chers collègues, je pourrais reprendre un certain nombre de beaux propos de mon collègue. Comme l'a évoqué tout à l'heure le Vice-Président Jean-Paul Bret, le rapport pour l'attribution d'une subvention à la COMUE - Université de Lyon que nous examinons ce soir acte le passage du PRES à la COMUE, qui va permettre d'accroître l'attractivité de l'enseignement supérieur de notre agglomération et de faire converger les efforts en matière de recherche et de formations en gagnant également en lisibilité.

Le soutien important du Grand Lyon au fonctionnement, sans compter les participations aux investissements -on y a fait référence-, démontre notre implication pour que l'Université soit structurante pour le développement de la Métropole.

Ce développement, comme celui de la Métropole elle-même, doit se faire au service des territoires qui la composent et des étudiants et enseignants chercheurs car on ne peut regarder les universités que depuis Shanghai.

L'exemple de Lyon Tech-la Doua Villeurbanne illustre bien le rôle structurant du Grand Lyon aux côtés des équipes de l'Université de Lyon pour faire avancer les projets de rénovation dont a bien besoin le campus et les autres campus également.

La prise en charge d'un campus manager avec la Ville de Villeurbanne est une initiative originale et positive qui permet d'améliorer les services sur le campus et de lier l'université et la ville pour une université ouverte et accessible à tous.

On peut enfin se féliciter que l'Université de Lyon reprenne une compétence vie étudiante que nous soutenons car les conditions de vie étudiante (transports, logement, loisirs, restauration, etc.) sont intimement liées à la réussite des étudiants.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés.

**M. le Conseiller VINCEDET :** Monsieur le Président, mes chers collègues, la présente délibération porte sur une subvention importante que nous allons verser à la COMUE et nous ne pouvons que nous réjouir du soutien financier de la Communauté urbaine à ce qui représente l'excellence académique et scientifique de notre Métropole.

Laissez-moi toutefois prendre un peu de distance avec la lettre de ce rapport et me pencher sur ce qui fonde notre attractivité.

Les universités mondiales sont soumises à de nombreuses évaluations et classements, dont le plus connu est le parfois controversé classement de Shanghai. Mettons-nous dans la peau d'un chercheur américain ou asiatique qui consulterait la version 2014 de ce classement pour connaître les meilleures universités françaises. Il constaterait que les trois meilleures françaises sont parisiennes, ce qui n'a rien d'exceptionnel, que la quatrième est l'université de Strasbourg, la cinquième l'université d'Aix-Marseille, la sixième est l'université de Grenoble et que, dans le peloton des universités situées entre la 200 et la 300<sup>e</sup> place mondiale, on trouve pêle-mêle les universités de Lorraine, de Montpellier, de Toulouse, de Bordeaux et, à la suite, l'Ecole normale supérieure de Lyon et l'Université Lyon 1 !

Permettez-moi, mes chers collègues, de m'interroger fortement sur le fait que cette université confédérale, issue de la loi Fioraso qui a détricoté la loi Pécresse, n'est visiblement pas un vrai facteur d'attractivité puisque nous sommes au même rang que des villes certes importantes mais bien loin de ce que mérite la Métropole de Lyon. Je citais Bordeaux, Strasbourg, la Lorraine, Aix-Marseille, ces universités concouraient il y a peu de temps séparément et n'étaient pas dans les radars internationaux. Elles sont désormais classées à un rang supérieur aux représentants lyonnais et apparaissent ainsi aux yeux des chercheurs et universitaires étrangers.

Or, en regardant ce classement, on s'aperçoit que deux établissements lyonnais sont dans les 300 premiers et qu'en unissant leurs forces sous la bannière de l'Université de Lyon, notre Métropole apparaîtrait à la place qu'elle mérite. L'objectif de ce classement n'est pas d'avoir plusieurs établissements moins bien classés mais d'en avoir un beaucoup mieux classé. Ma question s'adresse à monsieur Bret, représentant au Conseil d'administration de la COMUE : pourquoi là où les Lorrains, les Provençaux, les Girondins, les Alsaciens sont arrivés à se défaire des problèmes de gouvernance pour fusionner leurs établissements et devenir de véritables vaisseaux amiraux de leurs territoires à l'international, l'Université de Lyon n'apparaît-elle pas encore dans les classements internationaux sous cette appellation en regroupant ses forces ?

Les financements importants que nous versons à la COMUE doivent nous permettre de porter un langage clair vis-à-vis des établissements, un langage métropolitain. Nous vous demandons donc de bien vouloir réunir au plus vite les directeurs d'établissements, en compagnie de notre collègue Gaël Perdriau, Président de Saint Etienne Métropole et, à ce titre, membre du Conseil d'administration de la COMUE afin que l'année 2015 soit enfin l'année où l'Université de Lyon sera enfin visible des radars internationaux et soit capable de mettre un terme à ses problèmes de gouvernance afin de fusionner ses établissements, au moins au niveau des réponses aux classements internationaux. Ce que les Alsaciens, les Lorrains, les Bordelais, les Provençaux ont su faire, je suis sûr que les Stéphanois et surtout les Lyonnais seront capables de le faire.

Le groupe UMP se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette parole politique qui doit être, nous le savons, ferme et sans fausse note entre nous.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Monsieur Bret.

**M. le Vice-Président BRET :** Au moins pour la dernière intervention : monsieur Vincendet ne me tient tout de même pas responsable du fait que la COMUE et l'effort de fédération au niveau des universités s'est passé peut-être un peu plus difficilement qu'ailleurs ! J'avoue que j'ai un peu apprécié le fait qu'il fallait appeler monsieur Gaël Perdriau pour réunir la COMUE. Je voulais dire aussi que le Président de la COMUE est aussi un Stéphanois, c'est monsieur Khaled Bouabdallah qui est Professeur d'université. Je crois qu'il ne faut pas que les "politiques" aillent faire ce que nous n'avons pas à faire. Ce n'est pas nous qui réunissons la COMUE. Je veux bien que l'on

ait une volonté politique mais il ne faut pas que le propos devienne velléitaire et qu'il ne corresponde pas à la réalité.

Pour autant -je l'ai dit tout à l'heure et mon collègue Damien Berthilier l'a dit également-, là où nous sommes partenaires, pas essentiels mais partenaires importants pour le développement de l'université (schéma de développement universitaire, CPER, vie étudiante et logements étudiants), enfin, pour un tas de secteurs, cela fait de nombreuses années que notre collectivité -et même avant la Présidence de Gérard Collomb, il le sait- avait manifesté son soutien, son engagement et donc procédé d'un effet d'entraînement par rapport à ce que fait l'université sur son territoire, la Métropole et même on pourrait dire le Pôle métropolitain puisque l'Université de Saint Etienne en fait partie.

Pour autant, évidemment, nous souhaitons continuer à participer à l'accélération de ce processus mais ne nous rendez pas responsables -vous ne l'avez pas fait mais le propos était tout de même un peu pernicieux- en disant : "Qu'attendez-vous pour être mieux placés dans le classement de Shanghai ?".

Ce que nous pensons -mais vous l'avez dit également dans une partie peut-être plus pertinente de votre propos- sur le fait d'être ensemble malgré les difficultés d'avoir une gouvernance commune -qui ne sont pas encore totalement d'ailleurs dépassées ; elles sont là et ce n'est pas la peine de se mettre la "tête dans le sable" pour voir les que difficultés d'hier peuvent encore exister aujourd'hui-, néanmoins, les étapes importantes ont été franchies : la mise en place de la COMUE, la volonté des responsables d'établissements, pour la plupart, de se fédérer, d'aller vers une meilleure gouvernance, avec tout de même des réticences aussi dans un certain nombre d'établissements et de la part de certains, cela va plutôt, nous pensons, dans le bon sens.

Vous garantir, ici, dans cette assemblée que l'an prochain, nous serons mieux placés au classement de Shanghai, vous comprenez qu'on ne vous demande pas d'avoir des engagements que nous ne sommes pas en situation de tenir et un peu de sérieux ne nuit pas, y compris dans vos propos.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Si je peux rajouter quelques mots simplement, vous voyez, il y a encore quelque temps, beaucoup de gens s'interrogeaient à Lyon pour savoir si la COMUE allait voir le jour. Il fallait la passer devant tous les conseils d'établissements et c'était difficile parce que, si vous voulez, un certain nombre d'établissements partagent le doute existentiel qui peut apparaître dans notre assemblée : si je suis dans un grand rassemblement, est-ce que je ne vais pas disparaître ? Alors, vous voyez, cette question, elle n'est pas que sur nos bancs, elle est partout ! Et c'est ce qui fait -vous le dites pour la Communauté universitaire mais c'est la même chose pour nous- qu'il faut effectivement avancer. Ce que vous dites est juste, c'est-à-dire si, effectivement, nous ne savons pas unir nos forces, nous disparaîtrons des écrans.

Voilà, donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

---

**N°2014-0363 - développement économique** - Projet Lyon Cité campus - Opération Centre européen de nutrition pour la santé (CENS) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0363. Monsieur Bret, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRET, rapporteur** : Excusez-moi, je croyais en avoir fini mais il en reste un, important d'ailleurs. Il s'agit cette fois-ci de Projet Lyon Cité campus. C'est encore un des volets de l'aide que nous apportons à l'université et, cette fois-ci, il s'agit du Centre européen de nutrition pour la santé qui est porté par le campus Charles Mérieux, situé à Lyon sud, pour lequel nous avons proposé une individualisation de programme dans le cadre d'un territoire qui est en plein développement. Nous avons procédé récemment à une inauguration sur ce campus. C'est donc cette pierre supplémentaire, ce projet y participe.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère BOUZERDA** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien Je mets donc ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mmes Burillon et Varenne n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

---

**N°2014-0364 - développement économique** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions 2014 Entrepreneurs dans la ville - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0364. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour une subvention à l'association Sport dans la ville.

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller DEVINAZ** : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe tient à saluer l'investissement de la Communauté urbaine auprès des structures qui facilitent l'insertion des jeunes issus des quartiers en souffrance, à l'instar de l'association Sport dans la Ville.

Nous nous félicitons du soutien financier apporté par le Grand Lyon à cette association pour la mise en place du programme Entrepreneurs dans la ville, programme de formation et d'accompagnement de jeunes entrepreneurs issus de quartiers "politique de la ville".

La délibération fait référence à un "bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales". Le bilan global est annoncé comme positif. Lors de la commission développement économique, il a été indiqué que ce bilan n'est réalisé que depuis 2012. Apparemment, le taux de réussite serait de 50 %.

De manière globale, il serait intéressant de savoir :

- quel lien est engagé entre les actions pour les 7-20 ans dans le domaine du sport et les actions entrepreneuriales pour les 20-35 ans ?
- comment sont ciblés les jeunes de 20 à 35 ans ? Par le sport ? Par des acteurs de l'insertion économique ?
- de quelles Communes viennent les créateurs d'entreprises ?
- quel est le devenir des entreprises qui ont bénéficié du programme ?
- quelles évolutions ont-elles connu ?
- combien de créations d'emplois ont-elles permis ?
- dans quels secteurs d'activités ?

Nous disposons d'un bilan quantitatif dans la délibération. A l'avenir, il nous semble que nous devrions disposer aussi d'un bilan qualitatif concernant les résultats de ces projets soutenus par la Communauté urbaine.

Notre groupe votera cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je la mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N°2014-0366 - développement économique** - Saint Fons - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Requalification et extension de la pépinière d'entreprises La Coursive - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0366. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, juste quelques mots sur cette délibération sur l'extension de la pépinière d'entreprises. Simplement pour dire que la pépinière d'entreprises est source de débat sur la collaboration étroite entre les Communes et le territoire du Grand Lyon. Je crois que ce dossier est un bon exemple de ce travail commun au profit des habitants de ce bassin de vie. C'est aussi un bon exemple d'engagement financier du Grand Lyon : c'est 270 000 € pour la proximité, à destination d'une Commune pour l'extension, la modernisation, la rénovation de la pépinière d'entreprises La

Coursive à Saint Fons. Tout ceci va nous permettre un meilleur accueil, un meilleur accompagnement pour les créateurs et les créatrices d'entreprises de ce territoire, en particulier les habitants des quartiers prioritaires.

Je voudrais juste saluer la continuité aussi du travail qui a été fait sur ce dossier par l'ancienne équipe municipale Christiane De Montès, puis par la nouvelle équipe en la personne de madame le Maire, madame Frier, et, son adjoint, Michel Denis.

Avec un avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Juste quelques mots : j'ai eu l'occasion de dire à madame le Maire que j'ai trouvé qu'il y avait beaucoup à faire sur Saint Fons et donc, dans le mandat qui vient, nous allons faire sur Saint Fons parce que je trouve que c'est une des Communes qui mérite notre attention.

Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD

---

**N°2014-0367 - développement économique** - Attribution de subventions à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA) pour le Forum de l'emploi solidaire, la plateforme Web Rhône-solidaire.org et l'ingénierie filières environnementales et à l'association Locaux Motiv pour l'animation de la plateforme Web Rhône-solidaire.org - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0367. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur :** Un avis favorable de la commission pour des subventions à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA).

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

**Mme la Conseillère REVEYRAND :** Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, le groupe La Métropole autrement se réjouit de voir figurer ce rapport qui a pour objet de favoriser l'économie sociale et solidaire.

Sans être concurrente de l'économie que je dirai classique ou conventionnelle, l'économie sociale et solidaire, qui regroupe activités coopératives, mutuelles et associatives, se définit surtout par un statut juridique, quel que soit le champ d'activité des structures. Elles relèvent d'initiatives privées et surtout n'ont pas pour finalité le profit monétaire mais la réalisation d'un service au bénéfice de leurs membres à qui appartient la responsabilité de leur gestion. Toutes ces entreprises mettent l'humain au cœur de leur activité et au cœur de leur gouvernance.

Dans une période où l'on valorise tant l'entreprise, on perçoit tout l'intérêt de valoriser les entreprises qui ne sont pas tournées vers un profit personnel mais qui travaillent pour un bien commun. Sous des formes variées et souvent innovantes, cette autre économie favorise à la fois la cohésion sociale et le développement économique.

Pour l'innovation dont on parle beaucoup depuis plusieurs années, elle doit connaître une expression qui ne soit pas que technologique. La nécessité d'innovation doit se faire aussi sur le champ de l'organisation de l'entreprise et de ses mobiles mêmes.

N'oublions pas qu'aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire, c'est 10 % de l'économie et que c'est aussi 10 % des effectifs salariés. C'est aussi la reprise d'entreprises par leurs salariés en coopérative -des exemples nous prouvent que cela marche-.

Globalement, on peut dire que l'ESS a remarquablement traversé les années de crise de ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle. Les nouveaux dispositifs (les PTCE) de coopération entre des structures sociales et solidaires, des entreprises classiques et des partenaires publics permettent de créer de véritables stratégies de renouveau productif local.

Aujourd'hui, il est plus que nécessaire de donner une visibilité et une notoriété à l'ESS afin que le plus grand nombre d'entrepreneurs puissent la mobiliser au service de leurs projets. Ce sont les initiatives qui sont proposées dans ce rapport, de structuration, d'appui, de création d'outils communs, portées par la Chambre

régionale de l'économie sociale et solidaire, la CRESS ou l'association Locaux Motiv', tout comme celles des Communes au plus près des acteurs de l'ESS qui feront la réussite et la pérennité de ce secteur d'activité, tout comme celles consacrées à l'URSCOP dans un rapport précédent. Les 50 000 € attribués à l'URSCOP pourraient vite devenir insuffisants au regard des actions pour la reprise d'entreprises et du nombre d'emplois sauvés.

L'économie de proximité comme les grandes entreprises, ont également beaucoup à gagner à développer des partenariats avec l'ESS sur l'ensemble des champs économiques ; d'un autre côté, l'ESS doit savoir créer des liens plus forts, des projets avec les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'industrie.

Plus que jamais, les Communes se doivent d'accompagner ce changement de paradigme économique. La Ville de Villeurbanne -c'est un exemple que je connais bien- a fait le choix, dans cette nouvelle mandature, de créer une délégation spécifique à l'économie sociale et solidaire afin de produire sur son territoire une véritable dynamique. Après avoir noué d'étroites relations avec son secteur industriel et commercial, après avoir valorisé son riche tissu associatif, notre Commune a choisi de contribuer aussi à un autre mode de développement. Et je suis assez fière de pouvoir souligner que l'économie sociale et solidaire représente 12 % de l'emploi à Villeurbanne contre 9,8 % dans l'ensemble du Grand Lyon. Notre ville signera, le 15 novembre prochain, le contrat sectoriel du Conseil régional de développement de l'économie solidaire aux côtés de l'Etat, de la CRESS et de 12 autres collectivités de Rhône-Alpes ; le Grand Lyon en est aussi signataire et nous nous en réjouissons.

Bien sûr, les entreprises conventionnelles restent la majorité mais nous avons beaucoup à espérer de l'économie sociale et solidaire qui doit permettre d'intensifier la capacité de l'économie à produire de l'emploi accessible à tous, de transformer démocratiquement les structures économiques et de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique. Elle crée services et valeurs économiques à travers de nouvelles fonctions, elle crée de nouvelles richesses plus durables.

Le Grand Lyon a fait le choix d'affirmer une autre économie, au-delà d'un soutien financier, et cette délibération en est la preuve. Le groupe La Métropole autrement souscrit pleinement à ce mode d'intervention qui s'adresse à des entreprises de toutes tailles, à des entrepreneurs de toutes sortes et, in fine, à des personnes en recherche d'emploi, réaffirmant ainsi une action qui prend en compte l'ensemble de la population de notre territoire. Les publics éloignés de l'emploi ou discriminés sont largement accueillis par l'ESS. Les jeunes sont eux-mêmes de plus en plus attirés par le secteur et portent une forte dynamique de création et d'entrepreneuriat solidaire. Nous avons beaucoup à espérer de cette nouvelle économie, plus humaine.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Conseiller BLACHIER** : Monsieur le Président et chers collègues, rassurez-vous, le groupe Socialiste et apparentés va vous faire un peu d'histoire mais ne va pas remonter jusqu'à Lucius Plancus dont il est un peu question ces temps-ci, juste remonter à monsieur Michel-Marie Derrion en 1835 qui met en œuvre son projet d'épicerie coopérative. Ainsi naît à Lyon la coopération de consommation. Le commerce est managé par un gérant élu, les bénéfices sont répartis à part égales entre les souscripteurs, les employés du magasin, les consommateurs et un fonds social. Monsieur Derrion est ici un peu l'ancêtre des structures que nous nous proposons de soutenir par cette délibération.

Voici en effet une excellente démarche que cette collaboration avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes et avec l'association Locaux Motiv'. Située au cœur du quartier de la Guillotière, Locaux Motiv' est un lieu qui fédère de nombreuses énergies, tant culturelles que sociales, tant entrepreneuriales qu'associatives, tant événementielles que permanentes. Cette structure se revendique comme un tiers lieu ; un tiers lieu, c'est-à-dire un endroit se distinguant à la fois du domicile et du lieu de la production de l'économie classique. Chez Locaux Motiv', il y a notamment -mais il est impossible d'être exhaustif- des conférences, de l'entraide, de la création de logiciels libres, de la formation ouverte à tous ainsi que des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Avec ses caractéristiques et ses valeurs propres, Locaux Motiv' participe aussi au mouvement que nous constatons sur nos territoires, à savoir la poussée des activités en espaces de travail partagés : le coworking. La structure fêtera ses trois ans le week-end prochain.

La démarche qui nous est proposée ici par l'association est le soutien à la création de la plate-forme rhone-solidaires.org qui veut devenir un lieu numérique de référence pour toutes celles et ceux qui souhaitent entreprendre de façon sociale, solidaire et citoyenne, quelle que soit la nature des entreprises ainsi menées. Loin de se limiter dans ses activités, l'économie sociale et solidaire fédère des activités des plus diverses dans notre agglomération, allant de l'économie numérique à celle des cafés-restaurants. Ce tiers secteur est une source d'emplois souvent non délocalisables et épanouissants ainsi que d'initiatives entrepreneuriales se situant dans un engagement pour la cité, l'humain et l'environnement. Les acteurs de ce secteur sans cesse mouvant ont besoin d'informations pour travailler. C'est à ce besoin que cette délibération propose de subvenir à travers ce portail internet.

C'est dans ce même esprit d'information et de mise en lien que nous est proposé également le Forum de l'emploi social par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes.

Nous sommes persuadés que ces types d'initiatives amèneront sans doute nombre de nos concitoyens à se lancer dans l'aventure et à succéder eux aussi à Michel-Marie Derrion.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N°2014-0369 - développement économique** - Cohésion numérique - Attribution d'une subvention à l'association M@ison de Grigny pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0369. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Un avis favorable de la commission sur l'attribution d'une subvention à l'association M@ison de Grigny.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie - Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets ce dossier aux voix :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N°2014-0370 - développement économique** - Contrat de ville-hôte avec la Fédération internationale de football association (FIFA) et la Fédération française de football (FFF) concernant la participation à l'accueil de la Coupe du monde de football féminin FIFA 2019 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Barral a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0370. Monsieur Barral, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur** : Mesdames et messieurs, il s'agit de la signature d'un contrat de ville-hôte avec la Fédération internationale de football association (FIFA) et la Fédération française de football (FFF) dans le cadre de la candidature de la France pour la Coupe du monde de football féminin FIFA organisée en 2019.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocrate et radical.

**Mme la Conseillère MICHONNEAU** : Monsieur le Président et chers collègues, le groupe Rassemblement démocrate et radical tient à saluer l'initiative de la Communauté urbaine de se porter candidate pour accueillir en 2019 la Coupe du monde de football féminin, discipline rassemblant plus de 29 millions de femmes dans le monde.

Au-delà de la promotion du sport féminin qui est en plein essor et de récompenser les excellentes performances de notre équipe lyonnaise qui ont fait de notre agglomération -je le rappelle- une référence dans ce domaine, être hôte d'une telle compétition serait une formidable opportunité pour notre territoire en termes d'attractivité, de développement économique et de rayonnement international pour la future Métropole de Lyon, d'autant plus que nous proposons l'accueil des principales rencontres.

En effet, nous voudrions rappeler que le sport est aujourd'hui, et malgré ce qu'on pourrait penser, un domaine particulièrement vecteur de croissance et d'emploi qui interagit positivement avec bon nombre d'autres secteurs, que ce soit le développement local, le tourisme ou l'insertion et le lien social. Mais cela aura un impact également en termes de visibilité afin de promouvoir notre territoire : lors de la dernière édition en Allemagne, ce ne sont pas moins de 3 000 journalistes venant de 180 pays qui ont couvert cet événement et de nombreux touristes avaient fait le déplacement.

Nous le savons, notre agglomération a une réelle expérience dans l'organisation des grands événements. Elle le démontrera lors de l'Euro 2016 et le démontrera encore si notre projet est validé en mars prochain. Cette candidature est donc une très bonne chose et notre groupe votera avec enthousiasme ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Simplement quelques mots pour dire que comme nous avons décidé de construire un Grand stade à Lyon, on voit qu'aujourd'hui les instances internationales se penchent sur la Métropole lyonnaise parce que nous avons construit ce Grand stade.

Je veux remercier monsieur Képénékian qui officie avec monsieur Juppé à Bordeaux pour qu'il y ait des retombées dans les grandes agglomérations qui organisent ces différents événements.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

---

**N°2014-0372 - développement économique** - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour la mise en œuvre de la démarche Citytechs 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0372. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur :** Avis favorable de la commission pour la mise en œuvre de la démarche Citytechs via la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

**M. LE PRESIDENT :** Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Conseiller BLACHIER :** Monsieur le Président, mes chers collègues, notre intervention sera courte. On ne peut que se réjouir ici du soutien affiché par le Grand Lyon à la démarche Citytechs. C'est là que nous participons à un travail d'écologie concrète, d'innovation et de développement économique.

Comme son nom l'indique un peu, Citytechs rassemble les bâtisseurs de la ville qui souhaitent s'inscrire dans une démarche innovante. Derrière la mise en réseau de ces acteurs-bâtisseurs, c'est la construction d'un avenir plus intelligent qui est visé. En travaillant sur l'efficacité énergétique des bâtiments, c'est au défi du gaspillage que s'attaque Citytechs, un défi tant écologique que social puisqu'il touche à la fois aux ressources de la planète et au budget quotidien de nos concitoyens.

Une autre réflexion menée par Citytechs est celle de penser la mobilité durable. C'est ici la question de l'empreinte des transports sur notre quotidien, l'air que nous respirons nous et nos enfants mais aussi de l'innovation technologique et industrielle. Cela passe notamment par des véhicules à énergie propre, des transports en commun adaptés et de l'autopartage, démarches engagées par le Grand Lyon depuis de nombreuses années. Puis encore il y a le travail sur les quartiers intelligents, dans la démarche qui se pratique actuellement par exemple à Confluence. Je pense d'ailleurs aux smart grids, ces technologies de connexion énergétique qui permettent aux réseaux de répondre, gérer et tracer les besoins en énergie au moment où ils se manifestent. Voici encore un facteur d'efficacité énergétique, de démarche écologique et d'innovation.

Et tout cela bien sûr, toutes ces démarches, il faut le faire savoir. C'est aussi ce que fait Citytechs en organisant pour l'extérieur des visites des lieux innovants de notre agglomération. Incitant des forces extérieures à venir participer à cet élan par leur travail et leur investissement, travail et investissement qui, joints à ceux des acteurs locaux déjà existants, bénéficient grandement aux territoires du Grand Lyon. Cela nous permet d'être parmi ceux qui construisent la ville intelligente de demain en Europe et dans le monde. L'agglomération lyonnaise est désormais une place forte dans ces matières.

Si le web est la révolution permanente de ces dernières décennies, la troisième révolution industrielle chère à Jérémy Rifkin, celle de l'énergie propre et des réseaux intelligents, est un élément majeur de l'industrie d'aujourd'hui et de demain. C'est pourquoi nous nous réjouissons de ce soutien affirmé à la démarche qui nous est ainsi proposée.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Au-delà de nos candidatures, il y avait par exemple, la semaine dernière, l'événement Blend Mix qui regroupait 1 300 acteurs du numérique, c'était vraiment quelque chose d'extraordinaire. Je pense que la candidature de Lyon à French Tech sera couronnée de succès.



Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N°2014-0373 - développement économique** - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat pour l'organisation de la 1ère édition de la Biennale européenne de l'artisanat à Lyon, du 20 au 23 novembre 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0373. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, juste quelques mots. Nous proposons de soutenir la Chambre des métiers et de l'artisanat à l'occasion de ses 80 ans pour l'organisation de la première édition de la Biennale européenne de l'artisanat à Lyon. Cette Biennale va remettre, je crois, l'artisanat à sa digne place, c'est-à-dire de l'excellence, de l'innovation. Il faut rappeler que cette Biennale, ce n'est pas un salon, ce n'est pas une foire, c'est un temps de proximité, un temps de promotion sur des métiers qui sont non délocalisables et qui répond, je crois, à ce que portent beaucoup de Communes dans cette assemblée, le soutien de proximité à ce qu'on appelle l'économie résidentielle. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Donc j'ai une intervention du groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère BOUZERDA :** Monsieur le Président, chers collègues, l'artisanat -vous l'avez dit- est primordial en France et plus particulièrement dans notre agglomération.

Quelques chiffres qui démontrent à eux seuls son importance, parce que souvent méconnue ; c'est aujourd'hui un des premiers employeurs du secteur concurrentiel : plus de 3 millions d'actifs, 10 % de la population active. Les entreprises artisanales représentent, à l'échelon national, une entreprise française sur trois et génèrent un chiffre d'affaires de près de 300 milliards d'euros par an. Dans notre seul département, 29 000 entreprises artisanales sont réparties dans plusieurs secteurs d'activités (alimentation, bâtiment, fabrication et services) et embauchent plus de 62 000 salariés dans une grande diversité de métiers. On voit donc bien, avec ces quelques chiffres, l'importance que revêt l'artisanat en termes de dynamisme économique, d'animation du territoire et d'attractivité.

Véritable université des métiers, l'artisanat est également l'une des plus efficaces filières de formation professionnelle. Dans notre département, plus de 4 600 apprentis sont formés chaque année. Néanmoins, plus inquiétant, l'apprentissage est en perte de vitesse. Aujourd'hui, ce dispositif concerne 420 000 jeunes seulement en France, en recul de 8 % par rapport à la seule année 2013. Pour mémoire, 1 600 000 apprentis sont formés chaque année en Allemagne. La filière professionnelle initiale, telle qu'elle est vécue en France, est trop souvent considérée comme une voie par défaut, essentiellement dédiée aux personnes qui sortent du cursus académique et non une voie choisie ; et elle souffre d'une image dévalorisée qui explique notamment le retard français en la matière.

Aujourd'hui, dans un contexte économique et social particulièrement difficile, le développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage constitue un enjeu majeur pour lutter contre le chômage et assurer la transmission des métiers. Beaucoup d'entreprises, de petites entreprises, cherchent à se développer mais ne trouvent pas forcément les compétences nécessaires ou la main d'œuvre ou les successeurs. On le rappelle souvent mais ce chiffre est particulièrement éclairant : entre 15 000 et 20 000 emplois ne trouvent pas preneurs dans la région Rhône-Alpes. Ces difficultés de recrutement touchent particulièrement l'artisanat. De nombreux métiers sont aujourd'hui en tension et ne permettent pas de pourvoir les emplois.

Au titre de sa compétence en matière de développement économique, le Grand Lyon joue pleinement son rôle en contribuant à la promotion de l'ensemble des métiers de l'artisanat, notamment auprès des jeunes afin de leur faire découvrir ces métiers porteurs et de mettre en valeur l'excellence du savoir-faire français. Il joue également son rôle en valorisant et en accompagnant l'action des acteurs locaux de l'artisanat, au premier rang desquels la Chambre des métiers.

Aujourd'hui, il nous est demandé de soutenir une Biennale de l'artisanat. C'est une Biennale européenne, la première édition dans notre région, dans notre agglomération, qui va permettre de mettre à l'honneur les métiers, de mettre à l'honneur les apprentis puisqu'il y a un échange international et européen de ces apprentis.

A ce titre, nous soutenons, tout comme la Ville de Lyon, cette manifestation, afin d'accompagner et de donner de la visibilité aux métiers, aux artisans qui les font vivre et aux jeunes qui perpétuent le savoir-faire.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N°2014-0375 - développement économique** - Attribution d'une aide d'urgence de 20 000 € à la Fondation Mérieux dans le cadre de son programme de soutien aux réfugiés en Irak - Année 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0375. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur** : Avis très favorable à l'attribution d'une aide d'urgence de 20 000 € à la Fondation Mérieux dans le cadre de son programme de soutien aux réfugiés en Irak.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Conseiller BLACHIER** : Monsieur le Président, mes chers collègues, on ne peut que se féliciter ici du soutien apporté par le Grand Lyon à la Fondation Mérieux.

Depuis 1967, cette fondation reconnue d'utilité publique fait rayonner les valeurs de la solidarité "Grande lyonnaise" dans le monde. Il y a par exemple exactement quarante ans, la fondation sauvait le Brésil d'une catastrophe majeure en vaccinant en peu de temps plus de 100 millions de personnes, enravant une terrible épidémie de méningite, sauvant de la mort des millions de femmes et d'hommes. La Fondation Mérieux, ce sont des interventions mais aussi de l'observation et de la prévention des maladies avec les laboratoires sentinelles du Laos et de Madagascar.

Ce qui nous est proposé ici, par le soutien de l'action de la fondation en faveur des réfugiés irakiens, répond à une urgence.

Aujourd'hui, ce sont plus de 5 millions de personnes de toutes confessions ont besoin d'assistance humanitaire en Irak. C'est aussi, à cause de mouvements extrémistes comme Daesh-l'Etat Islamique, des groupes entiers chassés de chez eux parce que Chrétiens, Yezidis ou ayant une vision différente de l'Islam que celle des milices armées ; ce sont des familles entières jetées sur les routes sans aucun bien ; ce sont des bandes armées commettant les pires infamies sur les femmes ; ce sont des populations entières qui sont déplacées de force.

Ce drame, c'est aussi la nuit des brutes qui viennent peindre des signes discriminants sur les portes des chrétiens pour repérer ou procéder au pire. Ce drame, c'est quand l'Etat Islamique met en place sa conception qui estime que ces populations qui vivent en Irak depuis des millénaires n'ont pas le droit d'y exister. Ce drame, c'est également le peuple Yezidi qui risque de disparaître. Ce drame, ce sont les Kurdes qui sont assiégés par des forces surarmées. Ce drame, ce sont des musulmans obligés de se soumettre aux milices de l'Etat Islamique ou de s'enfuir.

Face à cela, l'action des Etats est indispensable. Et, à leurs côtés, on ne peut que se réjouir que des structures comme la Fondation Mérieux mènent un travail d'évaluation et d'action pour contribuer à aider les populations réfugiées, dont un grand nombre, sans toit et sans soins, ne pourra pas passer l'hiver sans un geste fort de solidarité.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

---

**N°2014-0376 - finances, institutions et ressources** - Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2014 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2015 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

---

**N°2014-0377 - finances, institutions et ressources** - Utilisation de contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2015 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

**N°2014-0378 - finances, institutions et ressources** - Taxe d'aménagement - Intégration de la Ville de Quincieux - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

**N°2014-0379 - finances, institutions et ressources** - Décisions modificatives - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Eymard a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0376 à 2014-0379. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller EYMARD, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit de quatre délibérations concernant les finances.

Pour la délibération numéro 2014-0376, il s'agit de la consolidation d'un contrat de prêt multi-index qu'il est nécessaire de consolider dans nos budgets d'ici la fin de l'année.

Pour la délibération numéro 2014-0377, il s'agit de consulter le marché pour étendre à d'autres banques des ouvertures de crédit de trésorerie pour un montant de 150 000 €.

Pour la délibération numéro 2014-0378, il s'agit de permettre à la Ville de Quincieux de bénéficier de l'application de toutes les dispositions relative à la taxe d'aménagement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 en particulier, de bénéficier du reversement d'un huitième du produit perçu de taxe d'aménagement sur leur territoire.

Pour la délibération numéro 2014-0379, il s'agit de décisions modificatives intervenant sur le budget principal et sur les budgets annexes du Grand Lyon.

Avis favorable de la commission pour les quatre rapports.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je vous rappelle que le dossier numéro 2014-0379 fait l'objet d'une note pour le rapporteur.

Dans la section "**I - Budget principal - section de fonctionnement**", il convient de lire :

"La Communauté urbaine a constitué une provision pour risque de 3,2 M€ au chapitre 68 pour assurer l'indemnisation des candidats non retenus à la gestion du BPNL (**1,2 M€**), et pour couvrir le risque assurantiel du site de Fagor Brandt, dans l'attente du transfert au repreneur (**2 M€**)"

au lieu de :

" La Communauté urbaine a constitué une provision pour risque de 3,2 M€ au chapitre 68 pour assurer l'indemnisation des candidats non retenus à la gestion du BPNL (2 M€), et pour couvrir le risque assurantiel du site de Fagor Brandt, dans l'attente du transfert au repreneur (1,2 M€). "

Dans la section "**II - Budget principal - mouvements intersections**", il convient de lire : "130,7 M€" au lieu de "119 M€".

**M. LE PRESIDENT** : J'ai une série de temps de parole. Tout d'abord, le GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : L'heure tourne, intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie - Les Verts.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Moi, je maintiens notre intervention qui portera sur les décisions modificatives.

Monsieur le Président, chers collègues, pour cette dernière décision modificative de la Communauté urbaine de Lyon, il s'agit de faire quelques ajustements pour être au plus près des besoins de financement et des recettes réelles.

En matière de recettes, nous relevons avec satisfaction une hausse sur plusieurs chapitres : près de 4 millions de produits en plus avec le BPNL et le stationnement et 2,4 M€ supplémentaires grâce la fiscalité. Notre effort de solidarité avec les autres collectivités, le fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) augmente de 1 M€ pour atteindre 7,4 M€ pour 2014 ; c'est ébvé mais nous sommes favorables à cette solidarité horizontale entre collectivités.

Malgré la nouvelle baisse regrettable des dotations de l'Etat de 1,2 M€, nos recettes supplémentaires et la baisse des dépenses réelles de fonctionnement, dues à des décalages de projets, conduisent à une hausse du virement

à la section d'investissement de plus de 11 M€, ce qui conduit ce virement global à 131 M€ et qui permet à la fois un meilleur autofinancement des investissements et une baisse du programme d'emprunt à long terme de 37 M€.

On peut donc dire que, dans un contexte national difficile, la situation de notre Communauté urbaine est plutôt bonne et satisfaisante.

En matière d'investissement, on relève une baisse des dépenses d'équipement qui n'est due qu'à un report dans le temps de certains programmes (la refonte des logiciels métiers ou des travaux non réalisés par le SYTRAL). Mais, en revanche, nous regrettons que la baisse concerne aussi le logement (pour près de 7 millions en tout) -et cela nous le regrettons car les besoins, eux, ne baissent pas- ou encore, comme à Vaulx en Velin, le retard pris dans la dépollution des sols de la ZAC Hôtel de Ville alors que la pollution au pyralène est connue depuis plusieurs années ; même si cette pollution "semble" maîtrisée, il est urgent de ne pas attendre pour dépolluer.

Dans le budget des eaux, au contraire, les prévisions de travaux sont revus à la hausse pour 6 M€ pour réparer le réseau d'eau potable ou sécuriser la ressource. Il ne nous a pas échappé que, sur ces 6 M€, 300 000 sont liés à l'alimentation en eau potable du Grand Stade de Décines ; ce ne sera sans doute pas la dernière dépense supplémentaire de cet équipement.

Nous vous remercions de votre attention et voterons cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Mais ils vont payer l'eau tout de même, cela nous rapportera des recettes aussi !

Ensuite, le groupe Communiste et Républicain. Intervention retirée.

Le groupe La Métropole autrement.

**Mme la Vice-Présidente LE FRANC** : Monsieur le Président et chers collègues, mon propos portera essentiellement sur la décision modificative tous budgets et plus spécifiquement sur la politique budgétaire en matière d'investissement.

Les modifications des budgets sont à la fois un acte naturel et important de la vie des institutions, que nous connaissons tous, pour s'adapter au plus près des besoins. C'est un moment particulier aujourd'hui puisqu'il s'agit de la dernière décision modificative de l'année et donc de l'institution dans laquelle nous siégeons aujourd'hui, avec une prochaine programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) que nous ne voterons que dans quelque temps.

Dans ce budget, nous voyons que la variation de la section d'investissement permet de solder et de terminer un grand nombre d'opérations, dont beaucoup sont situées dans la centralité, alors que d'autres opérations sont reportées dans le cadre de la future PPI qui ne sera votée qu'à la mi-2015.

Il s'agit donc pour notre groupe de connaître au mieux les modes d'élaboration et d'arbitrage de cette future PPI et d'acter d'ores et déjà notre vigilance quant à l'équilibre de l'investissement de la future collectivité que sera la Métropole sur les territoires qui la composent.

Le contexte d'élaboration du premier budget de la Métropole est certes délicat. Cependant, la décision de report du vote de la PPI ne peut avoir pour conséquence de faire perdurer, une année supplémentaire, des inégalités dans les autorisations de programme. La création de la Métropole est une véritable occasion pour rétablir l'égalité et l'équité de traitement entre les territoires qui la composent et qui participent pleinement à sa dynamique.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**Mme la Conseillère BRUGNERA** : Monsieur le Président, chers collègues, voici la dernière décision modificative de l'année, la dernière effectivement du Grand Lyon, qui permet d'ajuster au plus près les recettes comme les dépenses de fonctionnement et d'investissement des différents budgets du Grand Lyon.

En ce qui concerne le budget principal, cette décision modificative révèle une hausse des recettes de fonctionnement, et ce malgré une baisse des dotations de l'Etat de 1,2 M€. Mais, suite aux hausses des recettes, notamment du BPNL, des redevances de stationnement et de subventions diverses, les recettes de fonctionnement du budget principal s'établissent à près de 1 254 M€.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont revues à la baisse. Trois principales raisons à cette évolution : un ajustement des intérêts de la dette qui, grâce à la faiblesse des taux, sont diminués de 3,2 M€ ; un ajustement à la baisse de l'enveloppe des imprévus maintenant que les principaux projets ont plus précisément connu une baisse des restes à réaliser sur les engagements 2013.

Trois hausses de dépenses ou des dépenses nouvelles sont néanmoins intégrées à l'occasion de cette décision modificative : les provisions pour risques et charges, qu'elles concernent les candidats non retenus pour la gestion du BPNL ou celles pour le site de Fagor-Brandt. Et l'augmentation de 1 M€ pour la contribution du Grand Lyon au fonds de péréquation.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement du budget général s'établissent, suite à cette décision modificative, à 1 293 M€, ce qui donne un résultat de 39 M€ et un autofinancement de 230 M€. Les modifications apportées en section investissement sont relativement plus importantes. Il s'agit de diminutions de crédits d'investissement reportés et décalés, d'augmentations de crédits d'études ou de crédits de paiement pour des opérations terminées dont les montants totaux sont désormais connus.

Plus spécifiquement, il est à noter que cette décision modificative comporte une diminution des crédits consacrés à l'aide de la pierre, concernant à la fois le logement social et le parc privé. Là encore, ces modifications résultent des décalages entre les dates de réalisation des programmes et les prévisions des dates des chantiers et de livraison de logements. Nous reparlerons, je pense, au cours de ce Conseil, du dispositif d'aide à la pierre. Un bilan en a été réalisé suite à la clôture comptable d'opérations anciennes. Il a permis de dégager des marges de manœuvre qui seront réutilisées pour de nouvelles opérations.

A l'occasion de ce bilan, une correction des prévisions a été réalisée et elle explique la diminution relative des aides à la pierre inscrite dans cette décision modificative. En effet, cette diminution des aides à la pierre ne doit pas être lue comme une baisse de production des logements aidés mais comme un ajustement des aides versées. Leur montant prévisionnel a été ajusté pour plusieurs raisons :

- tout d'abord, la révision des coûts de construction. Certaines opérations ont connu des coûts inférieurs aux estimations et, pour celles-ci, l'aide à la pierre à verser a donc été diminuée en conséquence ;
- par ailleurs, quelques opérations anciennes ont été annulées pour des causes diverses de contentieux ou de problème de foncier et, pour ces opérations, les aides à la pierre prévues ont été annulées.
- enfin, concernant le parc privé, des décalages dans le temps des travaux ont été observés, entraînant des décalages dans le versement des aides. Les crédits correspondants ont donc été ôtés du budget 2014 et sont reportés.

Ainsi, la diminution inscrite dans cette décision modificative des budgets consacrés à l'aide à la pierre n'est pas due à une baisse des programmes ou à une baisse du nombre des logements produits mais elle résulte de l'ajustement des budgets à la réalité, suite à un important travail de bilan des opérations passées et en cours et de décalage de chantiers.

Les budgets annexes assainissement, eau, restaurant communautaire présentent de faibles modifications.

Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe présente, quant à lui, des variations importantes, tant en recettes qu'en dépenses, mais habituelles puisque les crédits de paiement des engagements pluriannuels sont décalés en fonction de l'avancement des travaux et de la commercialisation des terrains aménagés. Certains d'entre eux sont ainsi reportés sur l'exercice 2015.

D'une manière générale, ces décisions modificatives montrent un budget équilibré, dégagant un résultat positif et un autofinancement en hausse. C'est là, la dernière décision modificative du Grand Lyon. Un point d'étape avant un changement de paradigme.

A l'aube de la création de la Métropole, nous avons préservé les capacités budgétaires du Grand Lyon et, dans un contexte économique et fiscal contraint, avec des dotations de l'Etat en baisse, nous avons maintenu un autofinancement important, un endettement modéré, une capacité de désendettement de 4,1 années.

Le Grand Lyon est resté rigoureux dans ses dépenses et dans les investissements réalisés et nous nous en réjouissons.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

**Mme la Conseillère BALAS** : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens sur les rapports numéros 2014-0376, 2014-0377 et 2014-0379 et je distinguerai nos positions de vote.

Monsieur le Président, vous vous félicitez régulièrement d'agir dans la transparence financière. Monsieur Brumm, Vice-Président aux finances le répète souvent -même s'il n'était pas présent à la dernière commission finances-. Vous ne nous cachez rien -dites-vous- mais, si rien n'est caché, en tout cas, vous ne nous dites pas tout et ce qui est dit n'est pas toujours très clair.

Or, dans cette période charnière entre la disparition du Grand Lyon et la naissance de la Métropole, nous avons besoin d'avoir les idées claires sur l'état de notre collectivité et son devenir, plus particulièrement sur les questions financières. Sur son devenir, nous avons vu, avec la Commission générale qui vient de s'achever, que malgré tous les efforts marketing que vous faites pour faire accepter votre vision de la Métropole, plus le temps passe et plus la confusion s'installe.

Dans le domaine des finances, trois rapports viennent illustrer mon propos. D'abord, les rapports numéros 2014-0376 et 2014-0377 qui portent sur des lignes de trésorerie. Si le principe d'optimiser la gestion de votre trésorerie est louable -nous ne pouvons que l'encourager-, nous devons vous croire sur parole quant à la pertinence des actions menées, tant la présentation des rapports est sommaire et confuse ! J'évoquerai trois points.

En premier lieu, les plafonds de ces lignes de trésorerie : le rapport numéro 2014-0376 parle de 60 M€ et le rapport suivant, numéro 2014-0377, de 150 M€ ; monsieur Eymard a dit 150 000 mais c'est 150 M€ -petit détail !-. Je vous rappelle que, l'année dernière, ces mêmes plafonds étaient de 60 M€ et 30 M€. Pourquoi deux délibérations différentes, d'une part ? D'autre part, qu'est-ce qui justifie cette croissance de 500 % ? En commission, on nous explique que ce sont les conséquences du passage en Métropole et de l'augmentation du budget de la collectivité. Soit ! Mais pourquoi ne pas le dire plus clairement dans le rapport et sur quoi vous basez-vous pour fixer ce montant ? Y a-t-il eu une étude financière sur les besoins de trésorerie et sur les coûts qui seront à supporter pour la collectivité ? On nous dit que oui et qu'il faut vous faire confiance.

En deuxième lieu, viennent s'ajouter à ces opérations de trésorerie des régularisations d'écritures comptables erronées pour 45 M€, qui viennent encore en compliquer la lecture.

Enfin, nous avons bien noté que ces opérations dites "de trésorerie" sont des contrats mixtes qui permettent d'optimiser votre trésorerie mais aussi être une alternative à l'emprunt à long terme, ce qui sont deux choses assez différentes, d'autant qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'avoir une vue sur les besoins qui seront constatés en fin d'année sur le montant des emprunts qui seront réellement tirés.

Donc, pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ces deux premiers dossiers.

Concernant maintenant la décision modificative, c'est un moment important qui nous permet de faire le point sur la réalisation du budget 2014. Là aussi, si vous vouliez décourager les bonnes volontés, vous ne vous y prendriez pas autrement.

J'entends par là que le rapport ne propose que des explications incomplètes et parfois erronées qui rendent impossible une lecture utile des tableaux annexés.

Proposition incomplètes, je pourrais en citer plusieurs mais j'en choisis juste une au hasard : au chapitre 74 en recettes de fonctionnement, on nous cite dans le rapport une baisse des dotations de l'Etat de 1,2 M€ -la baisse des dotations voulue par un Gouvernement que vous soutenez !- mais, en fait, lorsqu'on étudie la maquette, la baisse n'est plus que d'un peu moins de 70 000 €. Car, entre temps, il y a eu des recettes nouvelles avec des subventions des Communes et de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Mais cela, il faut aller le chercher dans le rapport et bien fouiller !

Chiffres erronés ensuite dans la délibération par rapport aux tableaux présentés toujours en annexe. Gaël Petit a évoqué, tout à l'heure, les chiffres d'indemnisation des concurrents, des postulants non retenus pour le BPNL. Egalement, j'ai deux autres exemples : dans le rapport, l'autofinancement transféré à la section d'investissement est -je cite- "de 119 M€" et, en fait, il est en réalité de 130 M€ dans le tableau. De même, le programme d'endettement à long terme est cité en baisse de 37 M€ pour en fait s'établir en augmentation de 7,8 M€ dans le tableau annexé.

Alors, en commission finances qui s'est tenue mercredi dernier, nous avons sollicité des informations, mais nous n'avons pas vraiment eu de réponses du Président de séance qui semblait découvrir les chiffres au fur et à mesure que nous les citions et il faut dire que la présentation vidéo se basait sur une maquette différente de celle qui avait été envoyée aux élus. Pour ne pas se comprendre on peut difficilement imaginer pire ! Nous avons donc envoyé nos demandes par écrit. Cela pose l'intérêt des commissions comme lieu de travail et d'échanges pour préparer le Conseil. Nous l'avons fait dès le jeudi et cela pour obtenir un retour vendredi soir.

Je remercie les services bien sûr pour la rapidité de leur réponse et je vois aussi que cela leur a permis de corriger quelques erreurs. Mais vous conviendrez, monsieur le Président, que ce n'est pas une façon correcte de travailler pour une collectivité comme le Grand Lyon qui demain gèrera un budget métropolitain en forte augmentation.

Alors pourrions-nous faire comme monsieur Max Vincent l'a suggéré en commission, avec lassitude face à nos interrogations et croire sur parole ce qui nous est dit en feignant de comprendre ? Non, monsieur Vincent, c'est effectivement quelque chose qui nous différencie dans notre approche politique et c'est aussi pour cela que nous ne siégeons pas côte à côte, je pense.

En conclusion, le groupe UMP, divers droite et apparentés votera contre cette décision modificative.

Et comme il me reste un tout petit peu de temps, je vais passer la parole à Michel Havard.

**M. le Conseiller HAVARD :** Monsieur le Président, si vous m'y autorisez, puisque la question de l'aide à la pierre a été abordée par madame Brugnera, j'avais une l'intervention prévue à la fin de ce Conseil, je vais donc la faire très rapidement dans la foulée de cette décision modificative. Je vais prendre une minute trente, si vous m'y autorisez ; je retire deux minutes, donc vous voyez, vous y gagnez.

Au-delà de cette question bien sûr des bilans comptables des opérations d'aide à la pierre où, bien entendu, un marché, une construction a une vie, on voulait faire part, à l'occasion de cette délibération donc de cette décision modificative sur l'aide à la pierre, de notre inquiétude sur les budgets de l'Etat, dans le domaine du logement, inquiétude sur l'avenir, sur la rupture de confiance entre les investisseurs et l'Etat et donc sur la difficulté à produire du logement mais également, inquiétude face aux difficultés économiques et au matraquage fiscal qui plombe l'accession à la propriété de nombreux ménages modestes.

Alors, je vous ai entendus lors de l'inauguration du Congrès de l'Union sociale de l'habitat et je dois reconnaître - j'ai eu l'occasion de le dire à l'un d'entre vous- que vous avez eu le courage de dire à madame Pinel quelque vérités sur le sujet.

Cependant, nous attendons encore que les mesures annoncées sur le choc de simplification produisent leurs effets parce que, pour l'instant, l'opération de communication est séduisante, les résultats le sont beaucoup moins ! Et pourtant, c'est un débat nécessaire que nous devons tous avoir ici sur cette question du logement. Réussira-t-on à ressortir de la surenchère qui veut que lorsqu'on cherche à diminuer les coûts de construction, immédiatement se déclenche un discours politique polémique sur la construction de logements au rabais ?

Nous devons être en mesure de répondre à la demande de construction de logements et la simplification des normes, la diminution des coûts de construction doivent être la voie à emprunter pour résoudre les difficultés. J'espère que c'est un débat que le Grand Lyon pourra porter sur cette question du logement pour permettre que le logement abordable et le logement pour toutes les situations puissent être quelque chose de réel et d'opérationnel, que l'Etat nous accompagnera dans cette voie-là.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Bien. On ne va pas entamer le débat évidemment maintenant. Juste un mot pour madame Balas : lorsqu'elle tire, c'est en rafale ! Elle fait large ! Successivement Brumm, Eymard, Vincent, vous êtes la Calamity Jane du groupe UMP au Grand Lyon, vous !

Monsieur Vincent, vous voulez dire quelques mots ?

**M. le Conseiller délégué VINCENT :** Simplement pour dire à madame Balas que j'avais essayé, dans mes propos, de l'éclairer au niveau de la compréhension de la décision modificative. C'était simplement cela. Vous n'avez peut-être pas compris ce que je voulais dire, c'est bien dommage ! Mais je suis prêt à vous donner des cours concernant le budget. Merci.

**M. LE PRESIDENT :** Vous voyez, madame Balas, tout le monde veut vous expliquer les choses !

Je vais mettre aux voix les dossiers :

Dossiers n°2014-0376 à 2014-0378 -

- pour : Socialiste et apparentés ; M. Barge -groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ; MM. Aggoun, Calvel (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- Abstention : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés, sauf M. Barge.

Adoptés.

Dossier n°2014-0379 -

- pour : Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ; MM. Aggoun, Calvel (Non inscrits) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés, sauf M. Barge ;

- Abstention : M. Barge -groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller EYMARD.

---

**N°2014-0381 - finances, institutions et ressources** - Attributions de compensation (ATC) 2014 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Eymard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0381. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller EYMARD, rapporteur** : Je reprends la parole volontiers. La délibération qui suit concerne les attributions de compensation dont il s'agit de valider les montants qui ont été donnés dans le formulaire qui vous a été transmis, sachant que cinq attributions pour cinq Communes ont été modifiées à la marge en raison de la suppression de la composante "logement social". La commission donne un avis favorable.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller EYMARD.

---

**N°2014-0386 - finances, institutions et ressources** - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des présidents de Conseils de développement pour son programme d'actions 2014 - Direction de la prospective et du dialogue public -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère Brugnera a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0386. Madame Brugnera, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère BRUGNERA, rapporteur** : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Comme vous nous avez envoyé un certain nombre de documents qui ont répondu aux questions, je retire notre intervention.

**M. LE PRESIDENT** : Très bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport nous propose de voter une nouvelle subvention au profit de l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement, dont est membre le Conseil du Grand Lyon, présidée par madame Anne-Marie Comparini. C'est vrai que cette nomination est intervenue après les élections municipales. Je crois même que madame Comparini vous a publiquement soutenu à l'occasion de ces élections. Ne voyez aucune malice de notre part pour voir une relation de cause à effets ! J'apporterai néanmoins deux éclairages sur notre position.

D'abord, sur un problème de forme. Ce dossier a été présenté en commission avec pour le moins une faible argumentation. Le Président de la commission découvrirait sur le moment cette instance et madame Vullien, volant à son secours, nous indiquait qu'une réunion était prévue pour donner des éléments d'information mais seulement, mes chers collègues, le 8 décembre ! Les services étaient en possession du bilan d'activité de celle-ci mais n'avaient pas le droit de nous le donner, faute de validation politique. Devant cette absence d'information, nous avons été plusieurs à indiquer qu'il n'était pas possible de se fonder une opinion sur une telle demande et qu'il convenait, pour réaliser un travail sérieux, de repousser l'étude de cette demande au prochain Conseil. La



panique a alors gagné l'assistance et votre Cabinet, monsieur Collomb, a glissé dans l'oreille du Président de séance que l'on ne pouvait pas repousser le rapport car décembre serait trop tard pour engager la dépense.

Plusieurs questions se posent alors. Pourquoi ne pas avoir fait cette demande de subvention 2014 avant et attendre le mois de novembre ? Doit-on, sous prétexte du calendrier, renoncer à exercer notre devoir d'élus pour entériner des décisions sans en connaître les conséquences ? Certains ont pu dire que cela ne représente que 13 000 €. Je ne partage pas cette conception de la décision politique. Toute dépense doit être étudiée et justifiée. Aussi, je vous rappelle que, lors du Conseil du 15 septembre dernier, vous aviez déjà refusé de repousser le dossier concernant la modification de l'installation d'assainissement du fameux siphon de La Mulatière qui portait, lui, sur 1,3 M€.

Ensuite, j'évoquerai le fondement même de la demande car, entre temps, nous avons reçu par mail ce fameux rapport d'activité. Or, on constate que le budget sert principalement à des frais de salaires et de fonctionnement ; sans remettre en cause le travail des personnels, il nous apparaît peu opportun, au moment où, sur une large partie des bancs de cette assemblée, les élus s'accordent sur la nécessité de baisser les coûts des structures publiques, à en favoriser le développement.

Aussi, bien évidemment, notre groupe votera contre cette subvention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Sauf à me tromper, je crois que nous votons toujours habituellement, enfin que nous votons habituellement cette subvention -Ah c'est une nouvelle ?- qui a été mise en place à l'initiative de Jean Frébault. Donc voilà, après on peut faire de la politique politicienne ; je veux dire, entre les Présidents des Conseils de développement et le siphon de la Confluence, je ne vois pas exactement le rapport mais enfin peut-être n'ai-je pas une vue assez claire des choses.

Je mets aux voix ce rapport.

Adopté.

- pour : Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ; MM. Aggoun, Calvel (Non inscrits) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés, sauf M. Barge ;

- Abstention : M. Barge -groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Conseillère BRUGNERA

---

**N°2014-0388 - finances, institutions et ressources** - Cotisations et adhésions 2014 - Renouvellements et nouvelle adhésion - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère Brugnera a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0388. Madame Brugnera, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère BRUGNERA, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ce rapport, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Conseiller BERNARD** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Dognin-Sauze, déléguée du Grand Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association FING (Fondation internet nouvelle génération) n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier. (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales)

Rapporteur : Mme la Conseillère BRUGNERA.

---

**N°2014-0389 - finances, institutions et ressources** - Politique de la Communauté urbaine de Lyon en matière de fourniture de données - Abrogation de la délibération n°2009-1125 du Conseil du 30 novembre 2009 - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère Brugnera a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0389. Madame Brugnera, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère BRUGNERA, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ce rapport, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie - Les Verts et apparentés a demandé un temps de parole.

**Mme la Conseillère IEHL** : Monsieur le Président et chers collègues, cette démarche d'ouverture de données, qui s'inscrit dans une conjonction de projets je cite visant à favoriser l'innovation et la création de services, constitue un progrès bien sûr indéniable pour moderniser l'action publique. Elle a en fait été lancée et développée par le Gouvernement lui-même dans le cadre de la plateforme Etalab et voit émerger de nombreuses initiatives en matière d'accès aux données administratives et/ou privées utiles pour la vie quotidienne des usagers mais aussi pour la création de services innovants, qu'ils soient privés ou publics.

S'agissant des jeux de données, comme lors de ma dernière intervention, nous souhaitons que leur accès soit rendu plus convivial et facile dans leur format de téléchargement, afin que tout un chacun puisse se l'approprier voire le réutiliser en l'enrichissant avec des données citoyennes. Je pense notamment aux cartographies de type open Streetmap qui permettent aux habitants qui le souhaitent d'enrichir la carte d'un territoire donné avec des informations utiles à tous : lieux culturels, points de recyclage, parcours du patrimoine diffus, lieux associatifs, gardes partagées d'enfants -pourquoi pas-, et projets en cours, etc.

En effet, nous ne souhaitons pas que l'ouverture des données ne profite qu'aux seuls gros investisseurs, avec le développement de services en direction de populations privilégiées et branchées de Smart City ou pour faire du Marketing territorial.

Des expérimentations qui co-construisent avec des citoyens des services collaboratifs (jardins partagés, AMAP, partage de véhicules, inventaire collaboratif d'espèces de biotopes de nos biodiversités) se développent dans d'autres grandes villes comme à Montpellier, à Nantes ou à Rennes, dont nous pourrions nous inspirer largement.

Il me semble que nous sommes encore trop frileux dans l'ouverture des données parce que notre gouvernance est encore calquée trop souvent sur d'anciens modèles de rapport aux administrés qui fait "pour" et non "avec" les citoyens. C'est pourquoi nous soutenons cette démarche d'ouverture des données qui va dans le sens d'une démocratie mieux partagée, plus audacieuse, plus solidaire. Notre Métropole demain se devra d'être exemplaire et à la pointe de l'expérimentation dans ce domaine.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Nous sommes évidemment ouverts à tout ce qui permet d'aller de l'avant. Ce matin, nous regardions un article sur les villes intelligentes dans *Le Monde* que je montrais d'ailleurs à monsieur Quignon. Il y avait des tas d'exemples de villes intelligentes. Donc on notait ce que faisaient ces villes. Il y avait un laboratoire pour la Ville de Mexico, il y avait à Sricity les emplois d'abord et les cochons de Göteborg qui permettaient, avec leurs groins, de pouvoir rendre la terre meuble de manière à faire ensuite des jardins partagés. J'ai dit que c'est une idée qui doit être retenue par le Grand Lyon.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère BRUGNERA.

---

**N°2014-0390 - finances, institutions et ressources** - Mise à disposition partielle de personnel auprès de la Ville de Lyon - Renouvellement - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0390. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit du renouvellement de la mise à disposition partielle de personnels du Grand Lyon auprès de la Ville de Lyon. Vous avez vu que, dans le dossier, comme on parle beaucoup actuellement de coordination et de mutualisation, cela

avait déjà été mis en place par le Conseil du 8 octobre 2012. Cette mise à disposition prend fin le 31 octobre 2014. Donc, là, il s'agit de remettre à disposition la personne sur 40 % de son temps de travail, soit 2 jours hebdomadaires, pour pouvoir assurer à la fois la direction du secrétariat général de la Ville de Lyon et la direction des assemblées et de la vie institutionnelle dans notre institution.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président, je ne conteste évidemment pas, dans les détails, cette délibération, et dans ses aspects financiers et juridiques. Mais elle nous interroge cependant sur la conception de la Métropole et, ce d'autant plus, que si j'ai bien lu la presse, vous venez de déclarer que, dans 30 ans, la Métropole sera Lyon. Et nous alors où serons-nous ?

*(Rires dans la salle).*

**M. LE PRESIDENT** : C'était John Maynard Keynes qui disait : "Dans l'avenir, il n'y a qu'une chose de sûre, c'est que nous serons tous morts".

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Mais ce n'est pas parce que nous vieillirons tous qu'il ne faut pas avoir une vision d'avenir politique.

**M. LE PRESIDENT** : Je suis d'accord. D'ailleurs, nous faisons beaucoup pour les cimetières dans la Métropole.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Donc, si vous voulez bien me laisser continuer, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Allez-y !

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Il y a tout de même quelques questions politiques essentielles : la Métropole va-t-elle se construire dans un esprit d'égalité entre les communes ou bien dans un esprit d'agrégation autour de la ville-centre ?

Dans les arguments avancés à la commission, il y a celui de l'harmonisation des agendas des nombreux élus lyonnais à la Métropole, c'est un peu court quand même ! Le pilotage unique est d'autant plus discutable que le passage à la Métropole, collectivité de plein droit, arrive et que ce pilotage unique indique quand même une confusion entre la ville-centre et la Métropole, confusion qui ne va pas de soi pour nous ! Au-delà de Lyon, une telle situation entre 2 collectivités de plein droit est rarissime. Pour nous cela peut s'apparenter à une sujétion de l'une à l'autre, ou même à la création d'une inégalité de traitement entre les communes.

Nous allons évidemment voter ce soir cette délibération mais il nous semble que, dans les mois qui viennent, ce type de situation mérite, en tout cas, une discussion au sein de l'assemblée.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller BERTHILIER** : Merci, monsieur le Président. Le rapport que nous examinons et qui a été détaillé prévoit le renouvellement de la mise à disposition partielle du directeur de la DAVI au profit de la Ville de Lyon. Si cette mise à disposition, comme d'autres, peut se concevoir logiquement dans le cadre d'un EPCI, sa prolongation dans le cadre d'une collectivité de plein exercice, la Métropole de Lyon, méritera d'être réinterrogée, et cela au-delà des problèmes de légalité qu'elle posera. Si la mise à disposition peut être un outil utile pour permettre une relation intelligente et vertueuse entre les communes et la Métropole, il convient de s'assurer d'un traitement équitable et clarifié entre toutes les communes et la Métropole.

Le groupe La Métropole autrement votera ce rapport.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Ce genre de méthode, d'autres villes sont en train, aujourd'hui, de l'appliquer. Je vous signale, par exemple, qu'ils ont mutualisé sur l'instruction des permis de construire un certain nombre de personnels de manière à pouvoir instruire sans passer par le Grand Lyon. J'encourage beaucoup les mutualisations entre les communes.

Je mets aux voix ce rapport :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

---

**N°2014-0391 - proximité et environnement** - Saint Fons - Pierre Bénite - Vénissieux - Lyon - Ecocité - Filière de valorisation de la chaleur industrielle sur la Vallée de la chimie - Accord de collaboration avec Rhodia Opérations et Arkema - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0391. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

**M. la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'approuver l'accord de collaboration entre la Communauté urbaine et les industriels Rhodia Opérations et Arkema. Il s'agit de vous autoriser à signer ledit accord de collaboration. Je rappelle en quelques mots que cet accord permettra d'identifier les opportunités d'utilisation de l'énergie fatale en provenance des industriels de la Vallée de la chimie et d'identifier les opportunités d'utilisation de l'énergie sur les réseaux de chaleur urbains du territoire. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie - Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, alors que la loi sur la transition énergétique va être maintenant discutée au Sénat, cette action montre, en tout cas, que notre collectivité a pris un temps d'avance, en particulier grâce à son Plan climat.

Nous savons que nos sociétés, et particulièrement les populations du Grand Lyon, vont avoir à faire face dans les prochaines années à des difficultés croissantes d'accès à des ressources en énergie, pouvant conduire certains habitants à des situations de précarité énergétique. Je rappelle à ce propos que le prix du gaz a augmenté récemment de plus de 3 %, que celui de l'électricité vient d'augmenter de 2,5 % et on estime qu'environ 20 % des français sont déjà en situation de précarité énergétique.

Les élus d'Europe Ecologie - Les Verts soutiennent cette initiative qui vise à valoriser des sources d'énergie, jusqu'à ce jour gaspillées en pure perte, et qui sont équivalentes à la production de l'incinérateur de Gerland.

Au passage, nous en profitons pour saluer les efforts faits par les industriels de la Vallée de la chimie de s'inscrire dans une politique de développement plus soutenable. À cet égard, la valorisation des énergies fatales va contribuer à réduire encore les émissions de CO<sub>2</sub>, et que si notre agglomération est en position de tenir ses objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, c'est en grande partie grâce aux baisses des émissions industrielles, qui elles-mêmes sont dues eux efforts consentis, et pas seulement en raison de la crise.

Par ailleurs, la valorisation des énergies fatales devrait permettre d'ancrer sur le territoire des grandes entreprises qui font vivre de nombreuses PME et TPE, contribuant ainsi au développement de l'économie locale, à son attractivité et à la montée de compétences techniques du territoire.

En conséquence, pour résumer la mise en œuvre de cette filière de valorisation énergétique devrait contribuer à :

- fournir de l'énergie à un prix raisonnable aux ménages, en tout cas nous l'espérons,
- maintenir des entreprises à haute expertise technologique sur notre territoire, dans une optique de recyclage des déchets et d'économie circulaire,
- faire évoluer l'emploi tant sur ces aspects qualitatifs que quantitatifs, en cohérence avec les démarches entreprises en matière de GPEC territoriale et privilégier une économie exemplaire post carbone.

Aussi, les élus d'Europe Ecologie - Les Verts voteront favorablement cette délibération.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Communiste et républicain.

**Mme la Conseillère PEYTAVIN** : Monsieur le Président, chers collègues, une intervention courte pour nous féliciter de ce rapport qui engage une nouvelle phase d'études dont nous espérons qu'elle créera les conditions de projets opérationnels. Car nous parlons des énergies fatales depuis des années, et beaucoup d'argent public a déjà été mobilisé dans des projets comme Axelera, Vallée de la chimie et son campus industriel mais, à vrai dire, les citoyens n'en voient pas vraiment de retour à ce jour, et nous continuons toujours à chauffer l'air ambiant autour des stations d'épuration ou l'eau du Rhône dans la vallée. Mieux, les actions conduites restent frappées de la confidentialité que semblent demander apparemment les industriels, ce qui ne permet pas vraiment une évaluation publique de ces actions que nous finançons pourtant.

Comme vous le savez, monsieur le Président, la Ville de Vénissieux est fortement concernée pour son réseau de chaleur et a engagé dans le mandat précédent plusieurs études de faisabilité. Elle a intégré dans son nouveau

contrat de délégation de service public, qui entre en application le 1er janvier 2015, la possibilité de ces raccordements aux énergies fatales de la station d'épuration de Saint Fons comme du site industriel de Rhodia-Solvay. L'évolution donc de ce réseau, qui était un réseau en haute température, vers un réseau basse température, qui sera effectif à l'automne 2016, est évidemment un choix technique qui favorise ce raccordement. Nous sommes donc, en quelque sorte, fin prêts pour de premières expériences.

C'est pourquoi nous demandons que la Ville de Vénissieux soit partenaire de cet accord de collaboration, afin d'accélérer le transfert des réflexions stratégiques vers des projets opérationnels. Dans le mandat précédent, la Commune a transmis au Grand Lyon, tous les documents relatifs à son réseau de chaleur, pour favoriser la réflexion commune. Mais, à ce jour, malheureusement, aucune étude n'a jamais été communiquée à Vénissieux ou à d'autres communes, ni sur les projets Axelera, ni même sur le schéma directeur des réseaux de chaleur, dont -je rappelle- que la Communauté urbaine a pris la compétence il y a deux ans mais dont nous n'avons toujours pas connaissance, ce qui bloque, en tous les cas pour la Ville de Vénissieux, au passage, le travail de classement du réseau de chaleur de Vénissieux.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**Mme la Vice-présidente LAURENT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, le projet directeur de la Vallée de la chimie mis en exergue par le Grand Lyon depuis bientôt cinq ans qui vise à travailler sur le développement économique du sud de l'agglomération en alliant les contraintes du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et les problématiques économiques rencontrées sur ce territoire.

Le projet directeur de la Vallée de la chimie englobe des enjeux importants pour favoriser le territoire :

- régénérer le tissu industriel historique dont on peut citer comme exemple d'implantation Gaya, de la plateforme de R&D pour la filière bio méthane de seconde génération à Saint Fons, inaugurée en 2013 et Axel one, plateforme chimie environnement,
- ainsi que de développer des systèmes multimodaux de transport,
- restaurer le cadre de vie,
- et enfin, inverser l'image du territoire.

On peut dire que c'est, à ce titre, que la décision présentée, aujourd'hui, s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la collectivité à travailler dans le cadre du projet de la Vallée de la chimie, sur sa préoccupation de la thématique du développement durable en y réfléchissant en amont, afin de favoriser le développement économique du territoire et notamment en matière d'économies d'énergie.

La valorisation des énergies fatales est un enjeu de taille et mobilisant pour les projets économiques à venir.

Le souhait est de poursuivre et d'enrichir les travaux entrepris par le pôle de compétitivité Aérera sur le champ de la récupération et valorisation des énergies fatales, ainsi que d'étudier les perspectives de mutualisation et de maillage d'infrastructures énergétiques, en lien avec les réflexions de la Communauté urbaine sur le système énergétique de l'agglomération, avec en point de mire l'efficacité énergétique et l'optimisation de la part des énergies renouvelables et la pérennisation et valorisation des emplois.

Ce travail est aussi amorcé dans différentes communes de l'agglomération en collaboration avec des industriels locaux.

A cette initiative s'ajoute "l'appel des 30" qui impulse l'implantation des entreprises au sein de la Vallée de la chimie.

Il s'agit d'un appel à projets à destination des industriels et des opérateurs en immobilier d'entreprise pour l'accueil de nouvelles activités dans la Vallée de la chimie avec comme axes principaux :

- façonner le futur industriel et économique de la Vallée de la chimie,
- une offre globale pour l'implantation d'activités dans la Vallée de la chimie.

Le 20 novembre prochain la signature de la charte entre les différents partenaires de la Vallée de la chimie aura lieu puisque 30 acteurs économiques ont répondu à l'appel.

Le Grand Lyon peut se féliciter d'accompagner de telle mesure dans un objectif de développement durable annoncé.

Merci de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets cette délibération aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-présidente GEOFFROY.

---

**N° 2014-0392 - proximité et environnement** - Demande de labellisation Citeriez de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0392. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-président CHARLES, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, je vais prendre une minute pour vous présenter ce dossier, pour vous souligner d'abord qu'il arrive à point nommé parce que dimanche, nous avons eu la livraison du dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et je voudrais souligner trois points dans ce rapport.

Tout d'abord, l'origine humaine du réchauffement est maintenant plus qu'établie. Deuxièmement, il est encore tant d'agir pour limiter le réchauffement à 2 degrés mais l'urgence est réaffirmée de façon précise et de plus en plus pressante par les scientifiques et surtout le rapport du GIEC nous rappelle que l'inaction coûtera beaucoup plus chère que l'action et, à ce sujet, le Grand Lyon avait pris un temps d'avance avec le plan Climat. Je voudrais rappeler que l'originalité du plan Climat du Grand Lyon et sa force c'est d'être inscrite dans une démarche partenariale avec les acteurs de l'agglomération, les acteurs économiques, les acteurs associatifs et que cette démarche a permis plusieurs choses. D'abord de développer une vision commune de la transition énergétique avec nos partenaires et comme l'intervenante précédente l'a dit, ça a aussi déclenché des investissements industriels importants que se soit Gaya, les smartgrids, d'autres projets comme Idil d'ores et déjà dans notre agglomération.

Mais évidemment quand on demande des efforts importants à nos partenaires, il faut se les appliquer à soi-même et il faut montrer qu'on applique à soi-même l'exigence qu'on demande aux autres. Et, c'est pour cette raison, pour être crédible vis-à-vis de nos partenaires que nous avons choisi de demander la labellisation Cit'ergie pour deux raisons, tout d'abord pour se soumettre à un regard extérieur et donc à un audit extérieur sans concession qui nous donne nos forces et nos faiblesses. D'autre part, parce qu'il s'agit avec Cit'ergie du label européen le plus crédible et le plus exigeant aujourd'hui.

Alors, un état des lieux a été réalisé avec les services du Grand Lyon que je voudrais au passage remercier de leur collaboration, et on a bien fait de jouer le jeu parce que la surprise est plutôt bonne puisque nous avons un score qui est plutôt bon et inattendu pour un début. Cit'ergie, il y a trois degrés, Cap Cit'ergie pour les collectivités qui démarrent une démarche Cit'ergie. Cit'ergie pour ceux qui ont déjà une politique affirmée qui sont déjà confirmés on va dire et pour les meilleurs, il y a Cit'ergie Gold qui sanctionne les meilleurs élèves en termes de transition énergétique.

Juste à titre de comparaison, il y a une seule collectivité en France qui est Cit'ergie Gold, c'est la Ville de Besançon mais si on prend l'agglomération de Besançon, elle est très en deçà de notre score, ce qui nous permet de nous comparer et ça sanctionne de manière positive les efforts déjà faits.

Il s'agit, aujourd'hui, avec ce travail de vous demander officiellement l'approbation du dossier de demande de labellisation et de vous autoriser, monsieur le Président, à demander la labellisation Cit'ergie qui devrait être remise lors des Assises de l'énergie, énergie qui manque à mon collègue Thierry Philip à présent.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons ce rapport qui nous permet de demander ce label Cit'ergie avec, nous le savons à partir des résultats provisoires d'audit, un score tout à fait significatif de l'ancienneté et de la qualité du travail réalisé par nos services depuis des années... depuis le PCET (Plan climat énergie territorial) approuvé en 2007 et les nombreuses actions menées depuis.

Ce label est la déclinaison française, animé par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), d'un label énergie européen... ce qui, en soi, n'est pas un argument en sa faveur tellement notre peuple sait d'expérience à quel point les objectifs européens, dont il faut rappeler qu'ils ne sont que les objectifs que se fixent les gouvernements entre eux, sont le plus souvent des discours trompeurs loin des réalités et même masquant des logiques mortifères qui enfoncent la zone européenne dans un cycle de recul qu'ont connu les pays d'Amérique Latine il y a 30 ans, avant que des ruptures politiques et même des révolutions ne viennent bousculer les logiques économiques ultralibérales des "boys de Chicago".

Donc, ce n'est pas pour le label européen que nous soutenons cette démarche, qui aura sans doute le même avenir que la promesse de Barcelone de l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde... les Chinois en rigolent encore... poliment, bien sûr.

Non, ce qui est réellement utile, c'est de se confronter à un référentiel normé qui nous pousse sur toutes les questions à évaluer, de manière objective et démontrable, où nous en sommes et par conséquent où nous devons et pouvons progresser encore. C'est notre premier commentaire : cette démarche très technique se traduira à la fin par une « note » et un label, mais sa vraie valeur serait de faire partager la construction de la note à tous les acteurs de nos démarches développement durable, et, sous une forme pédagogique à imaginer, à verser au débat citoyen sur le plan climat.

Car si ce référentiel est utile pour évaluer et comparer, il reste une norme sur laquelle il peut y avoir débat. Prenons par exemple le pourcentage d'électricité verte dans nos achats qui est un critère qui apporte des points dans ce label. Pour notre part, nous critiquons ce critère côté consommation car nous savons tous que nos amis Suisses achètent notre électricité nucléaire la nuit à bas prix pour remplir leurs barrages et revendre au double, en journée, de l'électricité dite verte. D'un point de vue de la production, ce mécanisme est très utile et utilisé aussi en France mais le fait de considérer l'électricité comme un marché et introduire un tel critère vert dans nos achats peut donc être un contresens total. D'ailleurs, on sait que pour chaque kilowatt investi dans une électricité verte, il y aura 1 kilowatt investi dans le gaz ou le charbon pour gérer l'intermittence autant dire que le taux de charge des puissances installées sera de plus en plus bas, autrement dit que l'intermittence pousse au suréquipement, ce qui est un des facteurs qui pousse injustement le prix de l'électricité à la hausse.

Donc, au-delà de la note et du label, il faut utiliser le travail d'audit réalisé pour construire des tableaux de bord qui alimenteront le débat citoyen et, pourquoi pas, notre rapport annuel sur le développement durable avant le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Notre deuxième commentaire, dans le même esprit, porte sur la coordination entre les audits réalisés à la Communauté urbaine et dans les 3 communes impliquées puisque cela a été précisé en commission, mais pas dans la délibération, la démarche Cit'ergie a été lancée conjointement par la Communauté et des communes (dont Vénissieux, Rillieux la Pape, Villeurbanne avait discuté, et je n'ai plus en tête la troisième). En effet, sur de nombreux critères d'évaluation (eau, assainissement, déchets), la compétence est communautaire mais les communes peuvent être plus ou moins fortement impliquées. Ce sera d'autant plus important que le futur pacte de cohérence métropolitain qui pourra préciser le rôle des communes dans l'organisation de ces compétences. Or, dans le travail d'audit réalisé au niveau des communes les plus avancées, il y a discussion sur la prise en compte dans l'évaluation de la commune de la répartition des compétences, évaluation des communes qui conduira certaines à demander le label dans un an. Il faut donc activer beaucoup plus précisément la coordination des démarches dans une approche gagnante aux 2 niveaux.

Pour conclure, nous soutenons une démarche qui, au-delà du label, doit nous aider dans un nécessaire débat citoyen le plus concret possible, tourné vers les actions et leurs résultats. La présentation en commission de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre est, par exemple, éclairante. Les émissions industrielles sont en baisse constante par le double effet des efforts des installations soumises à quota mais aussi, malheureusement, de la crise économique, les émissions liées au transport sont en baisse, pour une part, grâce au progrès des transports publics mais, principalement semble-t-il, par l'amélioration environnementale du parc de véhicules. Par contre, les émissions liées au logement augmentent, pour une part, compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitants, mais pas seulement, ce qui suppose des analyses plus fines pour mesurer l'impact des différents modes de chauffage, réseaux de chaleur mais aussi gaz, qui reste le choix le plus fréquent et, donc, contribue certainement à ce constat d'une hausse de nos émissions. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère MILLET** : Monsieur le Président et chers collègues, dans leur dernier rapport, les experts du GIEC concluent : Oui, le réchauffement climatique est en cours, et son cortège de dérèglements est sans équivoque. Et oui, les activités humaines sont en première ligne pour expliquer les changements observés depuis les années 1950.

Le réchauffement se poursuivant, le GIEC prévient, qu'à l'avenir, les conséquences seront plus lourdes en termes de sécurité alimentaire, de disponibilité en eau potable, de risques d'inondations et de tempêtes, avec une hausse probable des déplacements de population et de conflits pour l'accès aux ressources.

Vous l'aurez compris, ces quelques données et projections ne sont pas très réjouissantes. Elles doivent pourtant nous inciter à agir résolument pour limiter nos émissions. La lutte contre le réchauffement climatique, un phénomène global, n'est pas l'apanage des chefs d'Etat réunis lors des grandes conférences internationales. Les collectivités locales et leurs groupements ont un rôle majeur à jouer dans chacun de leur territoire pour la mise en œuvre de la transition énergétique.

Selon une estimation nationale, 15 à 20 % des émissions de gaz à effet de serre dépendent directement des politiques publiques menées localement.

Les grandes agglomérations, qui sont des lieux de concentration de richesse, d'hommes et d'activités, sont en première ligne. Par ses compétences en matière d'habitat, de déplacements, d'aménagement et d'urbanisme, ou encore d'environnement, là même où des marges de manœuvre considérables existent pour réduire les émissions, le Grand Lyon dispose de leviers d'actions significatifs qui seront encore renforcés demain avec la Métropole et ses nouvelles compétences.

L'élaboration du PCET institué par le Plan climat national et repris par les lois Grenelle doit justement constituer un cadre d'engagement pour notre territoire, dont la finalité est la lutte contre le changement climatique. Le Grand Lyon a ainsi adopté des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % en 2020 et 50 % en 2050. Fixer des objectifs volontaristes est nécessaire. Mais le plus difficile est bien la mise en œuvre des principes énoncés et l'évaluation constante des résultats obtenus afin d'adapter les actions engagées. Nous devons y veiller. Cit'ergie vise justement à accompagner les collectivités labellisées, dans la mise en œuvre d'un processus de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue de leur PCET. L'adhésion de la Communauté urbaine à cette démarche est donc importante et sera un outil supplémentaire pour assurer sa mise en œuvre.

Néanmoins, l'atteinte des objectifs ambitieux de notre PCET implique d'engager un effort soutenu dès aujourd'hui et de poser les bases d'un travail collectif, impliquant l'ensemble des communes de notre Métropole qui disposent également d'une importante capacité d'action énergétique dans le cadre de l'exercice de leurs compétences.

La labellisation du Grand Lyon doit aussi être une chance d'étendre les mêmes objectifs au sein des 59 communes de la Métropole.

Le groupe Cimét, Centristes et indépendants - Métropole pour tous, s'emploiera à ainsi développer ces thématiques, non seulement au sein des communes qu'il représente mais en veillant à ce que les facteurs environnementaux soient pris en compte dans l'ensemble des domaines portés par la Métropole : les transports, l'habitat, le développement social, la fiscalité, etc.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je dois dire simplement une chose, c'est que j'ai eu l'occasion lorsque nous étions aux entretiens Jacques Cartier, de déjeuner avec Jean Jouzel. Nous avons parlé un peu de son jugement sur le Grand Lyon et sur la Ville de Lyon et il était extrêmement élogieux sur ce que nous faisons ensemble et il est prêt à avoir un partenariat assez rapproché avec nous, ce qui est bon signe pour la suite des événements.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N°2014-0409 - urbanisme** - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Approbation du règlement intérieur de la société - Désignation d'un représentant permanent du Conseil au Comité d'engagement - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N°2014-0410 - urbanisme** - Lyon 3° - Projet Lyon Part Dieu - Approbation du contrat de prestations à passer avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Autorisation de signer le contrat - Délégation générale au développement urbain -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0409 et 2014-0410. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Deux rapports liés, le premier concerne l'approbation du règlement intérieur de la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu dont nous avons voté la création en décembre 2013. Il conviendra également de désigner un représentant permanent au Comité d'engagement de la SPL dont le rôle est précisé justement dans le règlement intérieur et un deuxième rapport qui visera à l'approbation du contrat de prestations à passer avec la SPL Lyon Part-Dieu et vous autorisez à signer le contrat.

Avant cela, en tant que Président de la commission urbanisme, je dois vous présenter un amendement sur le rapport n° 2014-0409 que vous avez sur table, un amendement établi à partir d'un amendement déposé par le groupe UMP, divers droite et apparentés débattu en commission.

Donc, vous avez cet amendement sous les yeux. Ce sont 6 points qui proposent une évolution du règlement intérieur. Chaque point qui vous est présenté vous renvoie à l'article concerné du règlement intérieur qui est dans le projet de délibération.



Un préambule qui rappelle les textes de délibérations clés. Un deuxième point qui traite de l'obligation de diligence et propose une procédure après trois absences consécutives non justifiées des membres du Conseil d'administration.

Un troisième point qui traite et qui précise la composition du Comité d'engagement de la SPL et plus particulièrement des membres à inviter.

Un quatrième point qui rajoute la mention cinq jours francs pour l'envoi des pièces.

Un cinquième point qui traite du quorum et qui propose au Comité d'engagement la présence de la majorité des membres permanents, c'est-à-dire des élus et un dernier point, plus de détails sur la transmission des avis sur lesquels, tous les avis sont transmis au Conseil d'administration et pas non seulement que les avis qui ne sont pas votés à l'unanimité.

Voilà, cet amendement a été débattu et a fait l'objet d'un avis favorable de la commission. Evidemment, avec cet amendement, un avis favorable du règlement intérieur et également, pour la commission, avis favorable sur le rapport n°2014-0410 qui vise à approuver le contrat de prestations à passer avec la SPL pour une durée de dix mois.

Voilà, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien, je vais peut-être mettre tout de suite l'amendement aux voix, amendement qui a reçu un accueil favorable.

Adopté à l'unanimité. Le rapport ainsi rédigé fait l'objet donc d'un débat pour lequel nous avons un temps de parole de trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Deux minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller délégué ROUSSEAU** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Deux minutes pour le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

**Mme la Conseillère REYNARD** : Merci, monsieur le Président. Je ne retire pas mon intervention parce que je tiens justement à remercier la tenue des débats. Donc, effectivement, on a ici un dossier très technique en l'occurrence le règlement intérieur de la SPL Lyon Part-Dieu qui a particulièrement intéressé notre groupe.

Il nous est apparu effectivement, initialement que la rédaction proposée présentait quelques lacunes et des imprécisions juridiques. Or chacun sait, et mes collègues Maires particulièrement, combien notre société est basée aujourd'hui sur le recours juridique. Notre souhait était donc d'apporter à notre collectivité une meilleure sécurité.

Et donc, c'est pour cela, nous avons déposé un vœu en commission qui présentait neuf points. Et, à l'issue des débats, de bonne tenue, je tiens à préciser, que nous avons eus ensemble, nous avons accepté de retirer trois points, considérant qu'ils étaient redondants avec les statuts ou avec des parties déjà écrites dans le règlement intérieur.

Les six points restants, inscrits dans l'amendement de la commission, reprennent donc textuellement la rédaction proposée par notre groupe et à une différence près néanmoins.

C'est que l'article 6.3.2 précisait que le principe de la majorité des membres présents était retenu pour délibérer valablement. Or, sachant qu'il n'y a que deux collectivités présentes, c'est-à-dire la Ville de Lyon et le Grand Lyon, il nous semblait indispensable que l'ensemble des deux collectivités soit représenté puisqu'il y a des prises de décisions lors de ces réunions qui les engagent fortement.

Pour autant, nous nous réjouissons d'avoir permis un travail constructif avec des personnes présentes dans cette commission qui était très attentive. Et donc nous voterons évidemment ce rapport et l'amendement.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets les rapports n°2014-0409 et n°2014-0410 aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**Désignation d'un représentant permanent  
au comité d'engagement de la SPL Lyon Part-Dieu**

**(Dossier N°2014-0409)**

**M. LE PRESIDENT** : Nous allons maintenant désigner un représentant à la SPL Lyon Part-Dieu.

Vous savez si quelqu'un demande le vote à bulletins secrets, nous devons voter à bulletins secrets. Si personne ne le demande, nous pouvons voter à main levée. Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ? Non.

*(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Donc je présente la candidature de Monsieur le Vice-Président Gérard Claisse.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

*(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).*

Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

*(Monsieur Gérard Claisse est désigné).*

---

**N°2014-0411 - urbanisme - Lyon 3° - Projet Lyon Part Dieu - Clôture de la concertation préalable du projet Lyon Part Dieu - Ouverture de la concertation préalable de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Part Dieu ouest - Délégation générale au développement urbain -**

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0411. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Toujours sur la SPL du projet Lyon Part-Dieu. Ce rapport clôture la concertation préalable du projet Lyon Part-Dieu et dans le même temps ouvre la concertation préalable d'une nouvelle zone d'aménagement concerté ZAC Part-Dieu ouest. La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai un temps de parole du groupe GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents et Conseillers, concernant l'aménagement du quartier de la Part-Dieu, une nouvelle étape nous est proposée aujourd'hui, avec la constitution d'une zone d'aménagement concerté, soit une nouvelle ZAC, d'une superficie d'environ 38 hectares.

Le groupe GRAM souhaite que cette phase de concertation soit l'occasion de bien préciser le double enjeu du projet d'aménagement de la Part-Dieu.

Certes, il s'agit de développer les infrastructures de ce site d'affaires traversé par des flux considérables de déplacements journaliers et connectés à une gare centrale mais, il s'agit aussi de tenir compte de la dimension résidentielle et de vie de quartier à laquelle aspirent logiquement les habitants.

Nous souhaitons donc que la concertation sur les aspects du programme, qui concernent la production de logements, soit développée. Quelle part pour la rénovation des logements existants ? Quelle part pour la construction neuve ? Comment le chiffre de 2 000 logements neufs à construire a-t-il été estimé ? Au sein de ces 2 000 logements, quelle part pour le logement social ? Y a-t-il des possibilités d'imaginer des opérations de logements coopératifs. Les associations telles que Habicoop vont-elles être sollicitées ? Le groupe GRAM demande aussi que la question des services associés à la construction neuve soit bien anticipée.

Qui dit construction neuve, dit besoin supplémentaire. En école, tout du moins en classe nouvelle, besoin supplémentaire en crèche, en stade, gymnase, voire piscine. Besoin supplémentaire en espaces publics et en espaces verts.

Qui dit construction neuve, dit aussi besoin en commerces de proximité, mais aussi en services publics, du bureau de poste à l'écrivain public, des accueils et services à la personne en mairie d'arrondissement, au bon calibrage de l'offre en transports en commun ou en mode doux.

Je suis contente de vous faire rire, monsieur le Président !

**M. LE PRESIDENT** : Sourire !

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Bon calibrage aussi des services...

**M. LE PRESIDENT** : sourire, sourire !

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Ah, il y a du progrès !

Bon calibrage aussi des services de propreté, de voirie, etc.

Etant donné que nous n'avons à ce jour pas de visibilité et, ça ne me fait pas sourire, sur ce que seront en la matière le plan investissement de la Ville de Lyon ni le plan d'investissement de la Métropole, nous préférons rappeler ces évidences en séance publique.

Enfin, en matière de concertation, nous demandons une plus grande amplitude d'ouverture de la maison du projet située 192 rue Garibaldi. Nous pensons, en effet, qu'une seule plage horaire hebdomadaire d'ouverture de la maison telle qu'il est prévu n'est pas suffisante. D'autre part, comment les habitants seront-ils informés de la mise à disposition des dossiers de présentation du projet dans les mairies du 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissement. Est-il y compris possible d'imaginer des formes de concertations ou de contributions autres que celles qui reposent uniquement sur l'écrit pour permettre une large participation à ce projet urbain. Nous voterons pour l'ouverture de la concertation préalable de la ZAC Part-Dieu ouest et nous serons très attentifs à ce dossier d'aménagement urbain avec le souci que la Part-Dieu évite un double écueil celui du quartier d'affaires et celui du quartier dortoir.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère COCHET** : Monsieur le Président, cher(e)s collègues, le projet Lyon Part-Dieu fait partie de ces grands projets urbains qui vont complètement remodeler la ville et a été initié lors du précédent mandat par Gérard Claisse dès 2010.

La concertation préalable était indispensable afin de repenser la restructuration avec tous les partenaires concernés et avec les citoyens.

Prendre en compte les remontées de cette concertation a fait notablement évoluer le projet mais aussi a permis d'instaurer une relation d'écoute et de confiance entre les habitants et les entreprises d'une part, les élus, les experts et les aménageurs d'autre part. Cette relation multilatérale va être structurante, à notre avis, pour la concrétisation du projet.

Nous nous félicitons que ce quartier fasse plus de place à la mixité si essentielle à la pérennité et au mieux-vivre ensemble de nos villes en donnant une place à chaque facette du quartier, quartier commercial, quartier administratif, quartier éducatif et quartier à vivre.

Afin d'éviter le syndrome des quartiers d'affaires nord-américains, notamment déserts la nuit, les habitants, comme les entreprises via le Club des entreprises de la Part-Dieu, souhaitent un équilibre entre bureaux et habitations. 3 000 logements vont ainsi être créés ou complétés. Dans le but de construire ces nouveaux habitats et d'en rénover d'autres, recueillir les avis et suggestions des habitants a permis notamment de donner une place renforcée des espaces dédiés aux piétons et aussi d'améliorer des conditions de circulation, ainsi que de mettre plus l'accent sur la place des espaces verts.

Un nouvel espace de communication et de concertation va démarrer, je soulignerai ici les points fondamentaux à garder en mémoire pour transformer ce projet en réalité.

Vue l'augmentation du foncier que tout le monde connaît, l'attention à apporter à la mixité sociale est un impératif afin qu'une proportion équilibrée de logements accessibles à tous puisse être proposée.

Les crèches inter-entreprises doivent être certes encouragées mais aussi vues comme un complément à des crèches destinées aux habitants. L'augmentation du nombre d'habitants imposera certainement de revisiter la question des services de gardes d'enfants.

Comme partout dans la ville, la pratique du sport et de la culture doit pouvoir être encouragée et renforcée, pour les habitants, mais aussi pour les élèves, les salariés, vivant, apprenant et travaillant sur le quartier. Il sera nécessaire de revisiter donc la question de l'accessibilité de tous aux espaces sportifs et culturels du quartier et d'étudier les besoins complémentaires.

La prérogative des collèges devant revenir dans l'escarcelle de la Métropole en janvier, il conviendra aussi de nous interroger sur l'opportunité de créer un établissement scolaire complémentaire ou d'en étendre un existant, qui puisse être une école, un collège ou même une cité scolaire globale. Et de toutes façons, il faudra s'attacher à la question des besoins en équipements sportifs complémentaires pour tous ces jeunes.

Nous sommes fiers de contribuer à l'évolution de ce quartier qui va s'embellir et qui va, par là-même, embellir aussi la ville et ainsi réaliser une ville vivante, harmonieuse qui est finalement comme le chantait Moustaki une ville au cœur tendre où il fait bon vivre, travailler et revenir. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Cela nous rajeunit tout cela. Ensuite, le groupe Rassemblement démocrate et radical.

**Mme la Conseillère PANASSIER :** Juste deux mots pour dire que ces remarques sont les bienvenues puisqu'effectivement, la volonté du projet, c'est surtout de ne pas en faire qu'un quartier d'affaires ou qu'un quartier dortoir mais bien aussi un quartier à vivre. C'est aussi dire qu'effectivement la dimension logement est complètement prise en compte ainsi bien évidemment celles des équipements qui y sont liés. Je pense que l'on peut se retrouver sur les objectifs de ce projet.

Et puis, cela vient d'être dit, effectivement la concertation qui a eu lieu a permis nettement de progresser, cela continuera, et à ce titre, j'en profite pour remercier toute l'équipe de la mission Part-Dieu, demain SPL, qui sait non seulement présenter le projet et non seulement bien le présenter mais aussi recueillir les avis, les idées, les propositions.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Ensuite, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**Mme la Conseillère CROIZIER :** Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération nous propose de créer la ZAC Lyon Part-Dieu ouest et de lancer les modalités de concertation préalable à cette création.

Le périmètre que vous indiquez délimite cette ZAC au nord par le boulevard Deruelle. Pour nous, le périmètre doit s'étendre à minima jusqu'au cours Lafayette, où le projet structurant du C3 semble se profiler.

La première raison est que, pour l'instant, les termes de C3 et concertation sont plutôt contradictoires. Consulter peut parfois aider à la réflexion et apporter des solutions positives.

La deuxième raison permettrait que les objectifs du projet Part-Dieu de 650 000 mètres carrés, soit 70 000 emplois (pour atteindre 1,5 millions en 2020 dit Lyon Citoyen) et les 2 000 logements supplémentaires soient intégrés dans ce projet C3.

Pour l'instant, les associations telles que l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) ont eu la présentation d'un projet ni négociable, ni amendable, où la solution évolutive vers le tram n'est même pas prise en compte. Les associations ont malgré tout eu beaucoup de chances car elles ont eu droit à une présentation du projet, ce que les élus des arrondissements concernés n'ont pas eu.

Ce n'est pas comme si l'on doutait de l'évolution de ce secteur, de l'évolution du trafic voyageur qui est déjà de 55 000 utilisateurs jours et de l'impact de la tour Incity sans parking.

Certes, cette étude du tram est compliquée et vous ennuie. Comme à votre habitude, vous semblez pourtant l'avoir tranchée seul avec votre Vice-Président en juillet dernier. Pourtant cette étude était une de vos promesses de campagne.

Nous n'imaginons pas travailler sur ce projet Part-Dieu sans intégrer le cours Lafayette, le C3 et l'avenir de la rue Garibaldi. Nous n'imaginons pas non plus le futur de la Métropole avec ce modèle de gouvernance.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie - Les Verts et apparentés.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER :** Monsieur le Président et chers collègues, nous tenons à rappeler plusieurs remarques déjà formulées à l'occasion de la concertation préalable du projet Part-Dieu et que nous maintenons pour la 1ère phase opérationnelle à l'ouest avec cette ouverture de la concertation pour la ZAC.

Nous sommes favorables à un projet urbain d'envergure sur ce quartier majeur de l'agglomération, avec, en particulier, les objectifs que ce quartier d'affaires soit aussi un quartier à vivre, avec plus de logements et avec une qualité d'espaces publics améliorée. En ce sens, le concept de "sol facile" est tout à fait intéressant pour faciliter la mobilité de tous, rompre avec la séparation des flux et l'urbanisme de dalle des années 1970 et rendre plus simples et plus lisibles les cheminements des centaines de milliers de personnes qui fréquentent ce quartier, qu'ils soient habitants, usagers de la gare, des TCL, travaillant dans le quartier, fréquentant le centre commercial, la bibliothèque, l'auditorium.

Donc les projets de réorganisation de la gare et des espaces publics aux abords, comme la place Béraudier, le boulevard Vivier Merle, la rue Bouchut ou à l'intérieur du centre commercial, seront réellement des avancées, avec néanmoins un point de vigilance pour nous, celui de la question de la végétalisation au sol, car seulement la végétalisation du toit du centre commercial ne saurait suffir.

Toutefois, le projet de construire un million de mètres carrés de surfaces nouvelles, dont 650 000 mètres carrés de bureaux, nous paraît déséquilibré et trop élevé. D'abord, cela concentre le développement tertiaire sur ce quartier, alors que le projet métropolitain doit être multipolaire, notre SCOT l'affirme, et qu'il faut sans doute davantage répartir ces surfaces de bureau sur d'autres secteurs, que ce soit la Soie, Gratte-Ciel, Gerland, Porte des Alpes, Vaise ou autres. La part du logement pourrait, elle, a contrario être plus importante.

Le projet prévoit un parking de 600 places qui n'est pas mentionné dans les objectifs de la concertation de la ZAC, sans doute parce qu'il est intégré dans le projet du pôle d'échange multimodal Part-Dieu. Notamment pour ne pas accroître la circulation et la pollution, nous pensons qu'il vaut mieux améliorer l'accessibilité en transport en commun plutôt qu'en voiture. Faisons du projet Part-Dieu un quartier exemplaire sur la mobilité durable pour que, monsieur le Président, Jean Jouzel nous trouve encore plus exemplaire, notamment.

La mobilité durable exemplaire veut dire un projet de parking sous la place Béraudier revu à la baisse et réservé plutôt à l'auto-partage, au covoiturage, aux taxis et au dépose minute, une réduction des voies automobiles sur les grands axes, notamment le boulevard Vivier Merle et un renforcement des transports en commun, notamment un tramway sur la ligne C3.

En effet, même si le quartier est déjà très accessible, sans doute le plus accessible de toute l'agglomération avec TGV, TER, métro, tramway, bus, Vélo'v, taxi, des milliers d'habitants et d'emplois nouveaux attendus vont générer encore des milliers de déplacements supplémentaires. Faut-il rappeler que le C3, plus grosse ligne du réseau de bus avec 55 000 voyageurs par jour est déjà largement saturée et que le projet d'un double site propre bus en 2018 prévu par le SYTRAL ne suffira ni pour les usagers actuels ni pour les futurs usagers que va amener le projet Part-Dieu.

Un tramway sur C3, ce serait enfin l'occasion de créer une ligne de transport lourd entre le secteur Hôtel de Ville-Cordeliers et la Part-Dieu, 2 cœurs de l'agglomération qui devraient l'être depuis longtemps et qui ne le sont toujours pas, malgré 4 lignes de métro et 5 lignes de tramway, puis de relier ces 2 cœurs à Villeurbanne et Vaulx en Velin, dont nombre d'usagers travaillent ou fréquentent la Part-Dieu, il n'y a qu'à voir les montées/descentes des arrêts du C3 à Thiers Lafayette et à Part-Dieu/Jules Favre pour s'en convaincre. Rappelons, enfin, que la ligne C3 était la ligne forte n°1 du PDU de 1997. Dans ce sens, nous sommes aussi favorables à inclure le cours Lafayette dans le projet de la ZAC ouest.

Plus globalement, ce grand projet pourrait être aussi exemplaire en matière de concertation avec des méthodes innovantes à expérimenter afin d'associer nos concitoyens, à la fois les habitants des 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements mais aussi au-delà puisque c'est un quartier majeur de l'agglomération. Une occasion que la Métropole, dès l'année prochaine, montre concrètement en quoi elle va réussir à relier l'humain et l'urbain.

Nous voterons cette délibération et nous vous remercions de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe..., l'humain et l'urbain, je vais demander un estampillage puisque tout le monde maintenant l'emploi ! Vous dites bien "création Collomb !" quand vous l'employez.

Ensuite, le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère BOUZERDA :** A cette heure tardive, nous n'allons pas maintenir l'intégralité de notre intervention. Nous avons déjà fait part du nécessaire équilibre, beaucoup de gens l'on rappelé, une desserte, un équilibre avec du logement, de l'habitation, des bureaux. Je rappelle qu'il est un peu artificiel, d'opposer systématiquement aux bureaux, habitations minérales et végétales. L'ensemble doit se nourrir d'un équilibre. Et aujourd'hui, c'est un quartier d'affaires important. Cela doit rester un quartier à vivre mais c'est malheureusement, aussi, un quartier tertiaire. Il faut en être fier.

Je rappelle aussi qu'aujourd'hui, on a un immobilier, notamment de bureaux, qui draine l'activité économique et que c'est sain et que c'est important aussi de la faire valoir avec un taux de vacance inférieur à 3 %. Cela a le mérite d'être souligné. Après effectivement, il faut aussi des logements et il faut aussi permettre aux habitants de

s'approprier l'espace public, ce qui était difficile au regard de la configuration urbaine, avec des sols difficiles sur le 3<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien, le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Vice-Président PHILIP** : Monsieur le Président et chers collègues, comme Fouziya Bouzerda, je vais essayer d'être court en insistant sur deux points : la concertation depuis le début du projet et la ZAC.

Je rappelle, premièrement, qu'en 2012, le lancement d'une concertation préalable sur le projet avait entraîné une version 2 du plan de référence qui était, je crois, assez conforme aux attentes qu'avaient exprimées les riverains et les usagers.

Ensuite, il y a eu une deuxième enquête publique au moment de la modification du plan local d'urbanisme (PLU) et dans le cadre de cette concertation, il y a eu 3 000 remarques venant des 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements qui ont été formulées et qui concernaient des modifications relativement importantes. Et ce n'est pas fréquent, le commissaire-enquêteur a souligné la qualité de la concertation mise en œuvre sur ce projet Part-Dieu.

Ensuite, la concertation publique a été l'occasion de prendre en compte plusieurs demandes des habitants, d'abord les immeubles de la Porte sud ont été retirés du projet et ensuite, nous avons modifié le projet de l'immeuble qui doit être construit rue Desaix, en tenant compte justement des remarques des habitants. Et puis, il y a eu une concertation spécifique sur le pôle d'échanges multimodal. La création de la voie a été lancée et la concertation a permis de relever les demandes concernant l'accès par l'avenue Pompidou à la gare et la visibilité de cette nouvelle entrée par rapport aux voies de circulation. Voilà pour la concertation.

Ensuite, la ZAC : il nous paraît effectivement que dans un projet complexe comme ça, une zone d'aménagement concerté permettra de solliciter, à la fois, une participation financière des constructeurs bénéficiaires des équipements publics et, à la fois, une encore meilleure concertation des habitants.

Je rappelle que les objectifs qui sont mis à la concertation s'inscrivent dans les objectifs généraux, desserrer, réaménager le pôle d'échanges multimodal, en fluidifiant les déplacements piétons, les modes doux, tout en prenant en compte l'accessibilité en voiture et les modifications qui seront entraînées par la nouvelle entrée de la gare sur l'avenue Pompidou. Réaliser, on l'a dit, un quartier tertiaire de référence en consolidant le développement et l'attractivité du quartier, en le rendant plus agréable, en requalifiant les espaces publics, les voiries existantes, comme par exemple, les places Béraudier et Francfort, la rue Bouchut, le boulevard Vivier Merle, la création de nouveaux logements, le développement de services et de commerces.

Alors, je termine en disant que cette nouvelle étape s'accompagne encore d'une montée en puissance de la concertation. L'Adjoint au Maire de Lyon délégué à la démocratie participative est pleinement associé à cette réflexion qui vise à installer la concertation au cœur du projet. La Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement a prévu pour ce mandat un dispositif spécifique de réunions inter-quartiers, pour les sujets qui toucheront au projet Lyon Part-Dieu, puisque le périmètre du projet touche à la fois les quartiers Voltaire/Part-Dieu, les quartiers Dauphiné et Sans Souci au sud et Vilette-Paul Bert à l'est.

Nous sommes donc en train d'adapter nos outils, nos instances à ce projet qui méritent une attention particulière et j'espère que les commissaires-enquêteurs continueront à souligner la qualité de la concertation qui est indispensable si on veut réussir ce projet.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller BERAT** : Monsieur le Président, merci. Chers collègues, la Part-Dieu nouvelle devra être effectivement un quartier à vivre, pour ses visiteurs, mais aussi pour ses habitants. Cette délibération est, comme on l'a vu, l'occasion de le réaffirmer.

Quelques mots sur le bilan de la concertation préalable, il faut effectivement souligner la forte mobilisation des habitants. Une mobilisation bien compréhensible puisque 200 familles sont concernées par la disparition programmée de leur logement. Un logement qui correspond bien souvent à un projet de vie, et dont la disparition, même à l'horizon 2020, crée pour eux une forte incertitude.

Mobilisation, et même émotion légitime des habitants, puisque sur cette question du logement, votre projet Part-Dieu 2020 était mal engagé : Vous voulez densifier l'habitat en centre-ville, mais parmi les premières réalisations, il y a des démolitions de dizaines de logements.

Certains des habitants concernés l'ont appris lors de réunions publiques, en réponse à des questions de la salle !

Et puis, il y a eu le mémorable épisode du MIPIM 2011. C'est sur ce salon de l'immobilier à Cannes, que vous avez dévoilé en avant-première la maquette du projet envisageant d'autres démolitions. Les Lyonnais ont alors apprécié votre approche délocalisée de la démocratie de proximité. Face à la levée de boucliers, vous avez parlé d'intentions urbanistiques. Les habitants y ont vu des projets mal intentionnés.

Sans doute allez-vous me répondre que vous pensez au rayonnement de la ville. Nous aussi ! Mais nous ne concevons pas le rayonnement contre, ou sans ses habitants. Les habitants sont aussi soucieux des conditions de circulation et d'accessibilité, en réaction notamment à la chronique d'un engorgement annoncé de l'avenue Pompidou, sous la gare. Redisons-le encore : cet aspect du projet pose la question de l'accessibilité à la gare, mais aussi celle de l'enclavement du quartier Vilette-Paul Bert.

Alors la délibération précise pudiquement que suite à la concertation, le plan de référence du projet Part-Dieu est davantage conforme aux attentes des riverains. C'est le cas sur le papier. Nous serons vigilants dans la réalisation. En tous cas, l'action des élus UMP du 3<sup>e</sup>, aux côtés des habitants, n'y est pas pour rien.

2<sup>e</sup> volet de la délibération : le lancement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest.

D'abord une question. Cela a été évoqué par ma collègue du groupe UDI. Pourquoi limiter le périmètre de la ZAC à l'ouest de la gare ? Vous motivez la ZAC par la complexité du projet autour de la gare. Pourquoi alors ne pas prendre en compte la Porte est, la Porte Vilette de la gare ?

Je redis ici que la Part-Dieu nouvelle ne pourra être réussie au plan urbanistique si on ne prend pas en compte le périmètre de vie de la Part-Dieu, espace urbain de 30 000 habitants, avec leurs souhaits et leurs besoins.

Et j'ouvre à ce propos une parenthèse d'actualité dont on a déjà parlé au début de ce Conseil. Avec le découpage de la future Métropole sur lequel vous travaillez, vous réussissez le tour de force d'éclater le quartier Part-Dieu en deux territoires électoraux. En 2020, l'habitant qui souhaiterait demander des comptes sur l'aménagement de la Part-Dieu, devrait le faire à des élus différents selon qu'il habite à l'est ou à l'ouest des voies ferrées.

Belle réalisation en termes de simplification et de transparence démocratique !

Quelques remarques enfin sur les objectifs de la concertation.

Votre délibération dit qu'il faut prendre en compte l'accessibilité en voiture. Je dirais qu'il faut surtout assurer cette accessibilité en voiture en limitant les restrictions de voiries, qui n'auraient qu'un seul effet, celui de déplacer les flux de circulation vers des rues résidentielles. Il faut aussi clairement assurer l'accessibilité des usagers de la gare et vous devriez afficher plus clairement les objectifs notamment eu égard au nouveau parking de la gare. Mais sans doute avez-vous besoin de vous concerter avec Les Verts sur ce sujet avant de le présenter plus explicitement.

Le projet doit aussi rendre des espaces publics plus agréables. Attention à ne pas se limiter là encore aux abords de la gare. Quid par exemple du petit centre commercial Moncey Nord qui est, aujourd'hui, en plein cœur de la Part-Dieu et qui est pourtant largement délaissé ?

Enfin, si 2 000 nouveaux logements sont prévus, il faut effectivement assurer des conditions de relogement équivalentes aux habitants qui vont perdre le leur.

Le groupe UMP, divers droite et apparentés approuve bien sûr le lancement de la concertation sur la future ZAC Part-Dieu ouest. Nous allons suivre les choses de près.

En 2009, déjà et encore au salon du MIPIM, Monsieur Collomb, vous avez déclaré : « Plus qu'un quartier d'affaires, il s'agit aussi d'un quartier à vivre qui propose une offre de services pour les entreprises mais aussi pour leurs salariés ».

Et bien, la Part-Dieu doit être un quartier à vivre certes, pour ses visiteurs. Mais n'oubliez pas aussi, monsieur le Président, les 30 000 personnes qui y habitent au quotidien !

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je ne vais pas entrer dans le débat ce soir. Ce que je veux dire simplement, c'est qu'on peut avoir une image de ce que sera la Part-Dieu demain par la juxtaposition de la tour Incity et de Garibaldi. A la fois la puissance, la force économique et, en même temps la beauté du paysage. Je ne me rappelle pas qu'à l'époque le groupe UMP m'ait apporté un soutien extraordinaire lorsqu'il s'agissait d'aménager

la rue Garibaldi et de supprimer les trémies. Alors vous voyez, on va essayer de continuer à faire en sorte que les choses soient agréables pour les habitants de la ville.

Je mets aux voix le rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N°2014-0420 - urbanisme -** La Mulatière - Place du Général Leclerc - Réaménagement - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0420. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur :** Avis favorable pour ce bilan de clôture l'opération de réaménagement de place du Général Leclerc à La Mulatière et quitus donné à la SERL.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller BARRET :** Monsieur le Président et chers collègues, il nous est proposé dans ce rapport le bilan de clôture pour le réaménagement de la place Leclerc à La Mulatière et de donner quitus à la SERL, maître d'ouvrage délégué. Il s'agit là de l'aboutissement de la procédure administrative pour lequel on ne peut être que d'accord.

Si je souhaite intervenir brièvement, c'est pour rappeler le calendrier de ce programme, qui concerne un projet de dimension limitée, une placette dit le rapport. La décision du réaménagement, déjà en discussion sous mon prédécesseur, est validée début 2003, l'essentiel des travaux sera finalement terminé fin 2011, la réception du chantier, après levées de réserves qui mettront presque 2 ans, sera faite en 2013.

Il aura donc fallu 11 ans, pratiquement 2 mandats, pour voir s'accomplir une réalisation minimale à l'échelle du Grand Lyon, mais très importante pour les habitants de ce quartier à qui elle a fourni un cadre de vie nouveau et agréable et redonné la sensation de ne plus être abandonnés.

Aucune embûche, aucun retard ne nous ont été épargnés, nous avions une lettre du Grand Lyon de 2004 nous informant que notre place serait terminée en 2007, date à laquelle elle n'était même pas commencée, alors que d'autres ouvrages majeurs, plus importants et plus coûteux mais sans doute plus valorisants ont été faits à vitesse grand V. Nous avons par exemple perdu plus d'un an et demi parce que, si le Grand Lyon avait délibéré pour donner la maîtrise d'ouvrage déléguée à la SERL, le Grand Lyon avait oublié de délibérer pour l'autoriser à signer les marchés. Marché cassé par le Préfet, on recommence à zéro.

Pendant un mandat, il nous été dit que nous allions avoir cette réalisation, le mandat suivant on nous a expliqué qu'elle était en train de se faire et qu'il fallait donc pas espérer trop d'autres investissements, ce en quoi nous n'avons effectivement pas été déçus.

Ce fonctionnement pose quand même la question de savoir quelle est la gouvernance de la réalisation des programmes d'investissements et quel est le poids des maires et des communes dans la mise en route et le suivi des projets.

Et c'est aussi pour ce mandat à venir, celui de la Métropole, la question de l'inquiétude des petites villes en particulier qui ont quand même souvent l'impression de regarder passer les trains des autres et qui voudraient savoir si, dans la répartition de la prochaine PPI, il sera tenu compte de ce qui a été fait et investi lors des 2 mandats précédents.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Je rappelle ce que nous avons dit. Ce sera toujours la règle des 3 tiers que nous avons mise en vigueur avec Monsieur Reppelin en 2001.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.



---

**N°2014-0426 - urbanisme -** Villeurbanne - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartier Jacques Monod - Projet de restructuration urbaine (1ère phase) - Création d'une voirie de désenclavement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0426. Monsieur Llung, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur :** C'est un rapport sur une individualisation complémentaire d'autorisation de programme. J'anticipe. Il y a une intervention du groupe La Métropole autrement, avec laquelle je serais d'accord.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

**Mme la Vice-Présidente LE FRANC :** Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération acte d'une certaine manière la fin de la phase 1 de l'opération sur le quartier Jacques Monod dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, quartier qui doit rester dans la future géographie prioritaire.

Cette phase 1 a fait l'objet d'aléas lors des travaux qui sont en train de se terminer et il s'agit là d'une phase importante pour ce quartier et surtout pour ses habitants.

Je souhaite insister sur l'importance d'une continuité entre cette phase 1 et la phase 2 évoquée dans la délibération pour ce quartier, pour les collectivités mais aussi pour les autres acteurs, je pense notamment aux différents bailleurs sociaux présents sur ce quartier.

Cette phase 2 sans rupture inscrira pleinement ce quartier de la géographie prioritaire dans la dynamique de la Métropole, acte important pour ses habitants, bien sûr. Elle permettra en même temps à l'ensemble des acteurs présents de prendre chacun leur part à l'amélioration des conditions de vie. Cette continuité représente un signal fort permettant d'enclencher par exemple des opérations de requalification du parc social. Plus encore, ce quartier qui s'inscrit à la confluence d'un territoire plus large et en forte mutation, la confluence de Grandclément et de Cusset, doit bénéficier d'un grand projet urbain pour qu'en matière de politique de la ville, notamment, nos forces respectives s'additionnent afin d'améliorer significativement les conditions de vie des habitants.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

---

**N°2014-0427 - urbanisme -** Convention partenariale d'objectifs entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat et l'association ARALIS sur son parc d'hébergement dans la Communauté urbaine - Période 2014-2018 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0427. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur :** Avis favorable de la commission pour ce projet de convention partenariale d'objectifs entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat et l'association ARALIS sur son parc d'hébergement social.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. J'ai une demande d'intervention du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Oui, une explication de vote en préambule. Monsieur André Gachet ne participera pas au vote, étant engagé à titre privé au sein du Conseil d'administration de l'association ARALIS.

J'en viens à présent au corps de mon intervention. Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents et Conseillers, cette délibération place notre assemblée devant plusieurs ambiguïtés.

La première ambiguïté, elle consacre un accord sur des objectifs partagés avec l'Etat et l'association ARALIS, objectif pour lequel notre collectivité ne prend aucun engagement. Faut-il donc y voir une sorte de simple participation morale ?

La deuxième ambiguïté, la délibération porte également un objet général, l'hébergement, pour lequel notre collectivité ne s'engage pas non plus aujourd'hui.

Enfin, dernière ambiguïté, cette délibération s'inscrit dans une période qui, de 2014 à 2018, engage la Métropole comme si les prérogatives, les engagements et les objectifs de cette dernière en matière d'hébergement étaient, d'ores et déjà, figés et inscrits dans le marbre !

L'hébergement social répond à des besoins exprimés par des publics en situation précaire, de logements d'urgence, de logements temporaires ou de transition (rappel en préambule le texte que nous votons ce soir). Nous pensons que l'importance de cette fonction nécessite de nouvelles formes d'organisation. Celles-ci doivent, dans un souci de cohésion, prendre en compte l'amont et l'aval évoqués dans cette délibération. Notre collectivité sait prendre en compte le segment aval, celui du logement social ordinaire. Elle le fait bien à partir d'orientations cohérentes et d'acteurs de qualité et engagés. Il lui reste à s'impliquer dans le segment amont, celui de l'hébergement d'extrême urgence. C'est ainsi, monsieur le Président, et seulement ainsi que nous saurons répondre au défi qui se pose à nous déjà aujourd'hui. Le grand nombre de personnes à la rue chaque soir et le mauvais procès fait aux associations impliquées dans le plan froid en 2013-2014, lors des remises à la rue, doivent nous inciter à construire d'autres réponses. La Métropole ne doit pas se défausser sur l'Etat pour exercer une autorité réelle sur l'ensemble de la chaîne qui conduit de l'hébergement d'urgence à l'insertion. C'est d'ailleurs dans ce sens que la Ville de Paris vient d'engager sa responsabilité dans un pacte pour la lutte contre l'exclusion. C'est aussi avec le souci de cette responsabilité politique et collective que les présidents des grandes associations et le président du Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Monsieur Etienne Pinte, viennent de lancer un appel à la tenue d'une conférence nationale de consensus sur le sans-abrisme familial. La convention d'objectifs avec ARALIS permettra certainement d'améliorer la qualité d'un parc qui pêche trop souvent par sa vétusté dès lors que les moyens de cette amélioration lui seront donnés. C'est pourquoi je l'approuverai par mon vote. Cependant, elle ne suffit pas à répondre aux besoins de la Métropole qui devra se donner les moyens d'agir sur l'ensemble de la chaîne du logement en prenant la compétence hébergement. C'est en ce sens que notre groupe poursuivra son action et l'expression de ces attentes pour les plus démunis de nos concitoyens et pour préserver la qualité du travail de nos associations et des travailleurs sociaux.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Je vais encore répondre ce que je réponds toujours. A savoir que, bien évidemment, aujourd'hui, nous ne sommes pas compétents. Que demain, en prenant la part de responsabilité du Conseil général, nous serons un peu plus dans l'amont que nous le sommes. Mais que sur le problème de l'hébergement et, en particulier, de l'hébergement des demandeurs de droit d'asile, c'est l'Etat qui fait la loi. Evidemment, il est facile de faire la loi d'un côté et de demander ensuite aux collectivités locales de résoudre les problèmes. Cela est une politique que, personnellement, je ne partage pas. Je donne, quand même, le nombre des demandeurs d'asile sur le département du Rhône : 2008 : 1097, 2009 : 1636, 2010 : 2028, 2011 : 2092, fin 2012 : 2170.

Donc évidemment, si nous avons des chiffres qui vont croissants, on pourra construire des milliers de logements et les gens qui attendent aujourd'hui des logements depuis deux ou trois ans, n'auront pas de logements et à un moment donné, je crois que c'est ce type de politique qui fait que les gens, à un moment donné disjonctent un peu et se tournent vers des solutions que beaucoup d'entre nous, ne partagent pas.

Donc, nous allons faire, à la fois, ce qu'il faut mais, en même temps, nous n'irons pas dans des politiques irresponsables.

Trois minutes pour le groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller QUINIOU :** Monsieur le Président et chers collègues, ce rapport va retenir l'approbation du groupe UMP et donc, je tenais à intervenir pour attirer l'attention sur le projet de convention d'objectifs entre l'association ARALIS, la Communauté urbaine de Lyon et l'Etat. L'objectif est de valider le plan stratégique du patrimoine d'ARALIS, de préserver un parc de logements d'urgence et d'inciter au développement de la mobilité résidentielle, par la création notamment de résidences sociales. Ces résidences seront issues de la rénovation et de la transformation de foyers de travailleurs migrants.

Je souhaiterais attirer votre attention sur plusieurs points : s'agissant d'une convention d'objectifs chiffrés, il aurait été opportun de demander l'avis des communes concernées par la convention notamment sur le plan du patrimoine de l'association.

Nous parlons ici d'une convention d'objectifs n'ayant pas pour objet d'apporter de financement et c'est bien là que le bât blesse car il est, à mon sens nécessaire, de mettre en place de réels moyens financiers pour permettre une mise en œuvre rapide des projets de réhabilitation.

A Meyzieu, le site des Sept Chemins qui comprend un ancien foyer de travailleurs migrants transformé en foyer d'hébergement d'urgence, de 120 chambres et 40 chambres, payant nécessite une réhabilitation lourde, voire une démolition-reconstruction. Cependant, comment financer un tel projet ? Où trouver le nécessaire ? La question se pose dans des termes identiques pour la création des résidences sociales. Le foyer d'hébergement d'urgence de Meyzieu a fait l'objet d'un incendie, il y a environ cinq ans, nécessitant le relogement en urgence de résidents à l'hôtel.

Il accueille aujourd'hui des familles et des enfants dans des chambres de sept mètres carrés avec des sanitaires et cuisine partagés sur le pallier. De plus, il est situé en limite de zone industrielle, loin des services publics et des commerces.

La durée de séjour dépasse souvent les 18 mois. L'absence de perspective et la promiscuité créent des tensions souvent difficiles à gérer. Il est bien de vouloir maintenir des capacités d'hébergement d'urgence dans l'agglomération. Mais, cet accueil doit se faire dans des conditions dignes et en toute sécurité. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, donc je mets ce dossier aux voix. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Je ne vais pas répondre ce soir, du moins sur la question de l'irresponsabilité politique, quoi que, simplement vous rappeler que, opposer les publics entre eux n'est pas forcément d'une grande responsabilité. D'autre part, effectivement, vous répondez toujours la même chose mais hélas vous faites toujours la même confusion. Aussi, je vous invite à regarder d'un peu plus près quelle est la demande qui s'adresse au 115 aujourd'hui. Et vous verrez combien de demandeurs font la proportion des demandeurs d'hébergement d'urgence et je vous propose qu'après que vous ayez regardé ces chiffres, nous ayons ce débat.

Je vous remercie, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous invite à regarder la proposition de loi enfin le rapport qu'a fait Jean-Louis Touraine sur ces problèmes, avec d'ailleurs d'autres parlementaires.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

M. Gachet, groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N°2014-0428 - urbanisme** - Saint Fons - Lyon 9° - Lyon 8° - Villeurbanne - Fontaines sur Saône - Projets de renouvellement urbain - Avenants aux conventions pluriannuelles de rénovation urbaine - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0428. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Oui, avis favorable de la commission pour ce rapport qui propose 4 avenants de clôture sur des conventions du programme national de renouvellement urbain (PNRU) Saint Fons l'Arsenal, Villeurbanne les Brosses, Fontaines sur Saône Norechal, Lyon 8° Mermoz nord et un avenant sur Lyon 9° La Duchère pour un surcoût, la démolition de la barre 230 monsieur le Président. Un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, donc, j'ai un temps de parole pour le groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller GUILLAND** : Monsieur le Président, mes chers collègues, après plusieurs années de travaux, les quatre avenants de clôture qui nous sont soumis plus celui de La Duchère marquent la fin de cinq opérations de rénovation urbaine dans notre agglomération.

Ces opérations s'inscrivaient, il faut le rappeler dans le cadre du plan national de rénovation urbaine initié, il y a une dizaine d'années, par Jean-Louis Borloo alors Ministre de la Ville.

Si j'estime important de le rappeler aujourd'hui, c'est aussi pour que chacun se souvienne, monsieur le Président, que depuis 10 ans, vous n'avez eu de cesse de vous attribuer la paternité de ces réalisations tout en dénonçant la faiblesse de l'engagement de l'État, sans qui, convenez-en, rien n'aurait été possible.

Il est particulièrement important de remettre les choses en perspective ce soir !

Il revient, en effet, au Gouvernement que vous soutenez de poursuivre le travail effectué depuis dix ans. S'arrêter au milieu du gué serait simplement suicidaire !

La balle est dans le camp du Gouvernement qui a souhaité remettre à plat l'ensemble des actions, pour préparer le terrain, une diminution des concours alloués a été annoncée, touchant à la rénovation urbaine et à la politique de la ville, volets urbains et humains, vous y êtes sensible, de l'action dans les quartiers.

Aujourd'hui l'ensemble des acteurs, Maires, bailleurs sociaux, associations, habitants... attendent avec fébrilité l'annonce des quartiers retenus mais peut-être plus encore celle de ceux écartés.

Alors même que le passage en Métropole réduira de façon significative les possibilités d'intervention de notre collectivité, alors même que le vivre ensemble est plus que jamais mis à mal, le désengagement de l'Etat associé à celui du Grand Lyon aurait, pour les années futures, des conséquences dramatiques. Vous en porterez, le cas échéant et dans les deux cas, la responsabilité.

Je vous saurai gré de bien vouloir nous rassurer sans attendre. Et puisque j'ai été assez rapide sur mon temps de parole, je voulais juste ajouter une petite chose, monsieur le Président. Je sais que vous allez me répondre qu'il n'est pas le temps de débattre ce soir, comme vous l'avez répondu à Pierre Bérat il y a quelques minutes. Cette phrase pour information, vous l'avez, si j'ai bien compté, prononcé dix fois, aujourd'hui, en six heures de débats. Alors, monsieur le Président, je vous saurais également gré d'éclairer le jeune élu que je suis, où et quand êtes-vous disposé à débattre.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Ecoutez, le jeune élu que vous êtes prêt débattre, nous en sommes très exactement à six heures et demie de débats, on ne peut pas dire que l'on frustre l'Assemblée de débats, aujourd'hui !

Donc je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N°2014-0429 - urbanisme** - Givors - Ilots Zola Salengro - Demande de subventions auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0429. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Oui, avis favorable de la commission pour Givors, et individualisation complémentaire d'autorisation de programme et demande de subvention auprès de la Région, toujours dans le cadre du PNRU.

**M. LE PRESIDENT** : Je crois qu'il n'y a pas de demande d'intervention.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N°2014-0 433 - urbanisme** - Gestion des aides à la pierre - Conventions de délégation 2006-2008 et 2009-2014 - Modification des autorisations de programme annuelles en dépenses et en recettes - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0433. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Il s'agit du réajustement des aides à la pierre sur la période 2006-2008 et 2009-2014 avec une modification des autorisations de programme en dépenses et en recettes. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, Je crois que le groupe UMP a fait passé son temps de parole tout à l'heure ce qui a permis de prendre congé de l'Assemblée donc je suis fort esquisse effectivement puisque je fais passer avant, ceux qui ne peuvent pas rester jusqu'au bout.

Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

Exceptionnellement, nous n'avons pas de question orale donc nous allons passer aux rapports sans débat.

---

## DEUXIEME PARTIE

*(Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des Présidents)*

---

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

**N°2014-0345** - Lyon 2° - Parc de stationnement Perrache Archives - Avenant n°5 à la convention du 30 janvier 2004 - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N°2014-0346** - Lyon 6° - Parc de stationnement Brotteaux - Avenant n°3 à la convention du 17 décembre 2004 - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N°2014-0351** - Fontaines sur Saône - Liaison Gambetta/RD 433 - Sécurisation de la voie modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0345 et 2014-0346. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

**M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur** : Je me permets de rajouter le rapport numéro 2014-0351 de Monsieur Vesco qui n'est plus là. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, je sou mets donc ces trois rapports. Pas de remarques, Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur des dossiers 2014-0345 et 2014-0346 et rapporteur en remplacement de M. Vesco pour le rapport n°2014-035 1.

---

**N°2014-0352** - Marcy l'Etoile - Requalification de l'avenue des Alpes (phase 3) à Marcy l'Etoile - Clôture et arrêt du bilan de la concertation préalable - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur du dossier numéro 2014-0352. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

### II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N°2014-0358** - Attribution d'une subvention à l'association Institut Bioforce pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**N°2014-0361** - Attribution d'une subvention à l'association Agence régionale de développement des entreprises en Afrique (ADEA) pour l'organisation de la 14ème édition du forum économique Europe-Afrique à Lyon - du 25 au 28 novembre 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**N°2014-0374** - Attribution d'une subvention au Groupement d'intérêt public (GIP) Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOP) pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0358, 2014-00361 et 2014-0374. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur :** Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers, monsieur le Président, avec une note au rapporteur pour le rapport numéro 2014-0358 :

Dans le tableau figurant dans l'exposé des motifs, il convient au niveau du montant des "Produits" lire :

- "2 982 871" au lieu de "3 007 871" sur la ligne "subventions d'exploitation dont",
- "400 010" au lieu de "400 000" sur la ligne "Direction régionale des entreprises de la concurrence, - SCAC",
- "45 250" au lieu de "42 250" sur la ligne "Autres communes",
- "738 106" au lieu de "738 1063",
- "4 300" au lieu de "2 300" sur la ligne "autres produits".

**M. LE PRESIDENT :** Avec une note au rapporteur pour le rapport numéro 2014-0358. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

---

**N°2014-0359** - Attribution d'une subvention à l'association Inter-Soie France pour l'organisation de la 10<sup>e</sup> édition du marché des soies du 20 au 23 novembre 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**N°2014-0365** - Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N°2014-0368** - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Participations 2014 aux actions confiées à l'association porteuse du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon - Attribution de subventions à Allies PLIE de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N°2014-0371** - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Convention-cadre avec la Région Rhône-Alpes et les collectivités partenaires pour le soutien aux projets retenus dans le cadre de l'appel à projet Preuve de concept 2014 - Attribution de subventions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et au Centre Léon Bérard pour les projets de recherche et de développement (R&D) MCCVax et THEODORA - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

---

**M. LE PRESIDENT :** La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0359, 2014-0365, 2014-0368 et 2014-0371. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur :** Avis favorable de la commission pour l'ensemble des ces dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

### III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

---

**N°2014-0380** - Dotation de solidarité communautaire 2014 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

**N°2014-0382** - Quincieux - Attribution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et de la garantie individuelle des ressources communales et intercommunales (GIR) de la Commune à la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

---

**M. LE PRESIDENT :** La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Eymard comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0380 et 2014-0382. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller EYMARD, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarques, pas d'opposition ?

- pour : Socialiste et apparentés ; groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi -groupe Communiste et républicain- ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ; MM. Aggoun, Calvel (Non inscrits) ;

- contre : néant ;

- Abstention : groupe Communiste et républicain, sauf M. Passi.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Conseiller EYMARD.

---

**N°2014-0383** - Vénissieux - Site de l'ancien établissement régional du matériel des armées françaises (ERM) 18, rue de la République - Transfert des unités voirie mobilité patrimoine, voirie mobilité exploitation informatique et voirie qualité laboratoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N°2014-0384** - Grigny - Construction d'un centre d'exploitation pour la direction de la propreté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N°2014-0387** - Prestations de contrôle technique de la construction - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné Madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0383, 2014-0384 et 2014-0387. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

---

**N°2014-0385** - Chassieu - Densification et renouvellement de la zone industrielle (ZI) Mi-Plaine - Secteur des Brosses - Aménagement de parcelles situées 92 et 93, avenue du Progrès - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

---

**M. LE PRESIDENT** : Le dossier est retiré.

*(Retiré).*

---

#### IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

---

**N°2014-0393** - Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution de subvention à l'association Feuilles mortes/Art vivant pour l'année 2014 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N°2014-0394** - Agenda 21- Rencontres du cadre de ville - Attribution d'une subvention à Robins des Villes - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0393 et 2014-0394. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur** : Avis favorable de la commission, avec une note au rapporteur sur le rapport 2014-0393, monsieur le Président : dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant "pour 2014, etc." il convient de lire "17 au 19 décembre 2014" au lieu de "8 au 12 novembre 2014".

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N°2014-0395** - Attribution d'une subvention à l'association programme-Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Renforcer la capacité d'interventions des acteurs rhônalpins de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement - Année 2 - Direction de l'eau -

**N°2014-0396** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Solidarités International pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau et des conditions d'hygiène et d'assainissement des communautés de Christ-Roi à Port au Prince en Haïti Phase 2 - Direction de l'eau -

**N°2014-0397** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le Programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement en milieu rural - Année 2 - Région de Dapaong - TOGO - Direction de l'eau -

**N°2014-0398** - Renouvellement de la convention passée avec la fédération d'équipes de recherche de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Période 2015-2018 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction de l'eau -

**N°2014-0401** - Lyon 3° - Dispositif de propreté passage Meynis - Convention avec la Ville de Lyon - Années 2015-2018 - Direction de la propreté -

**N°2014-0402** - Lyon - Dispositif de propreté Rives de Saône - Avenant n°1 à la convention avec la Ville de Lyon 2014-2017 - Direction de la propreté -

**N°2014-0403** - Gestion des espaces appartenant à Réseau ferré de France (RFF) accessibles depuis le domaine public communautaire - Convention avec RFF - 2015-2016 - Direction de la propreté -

**N°2014-0404** - Prêt de triporteurs, à titre gratuit, à des fins d'expérimentation dans le cadre du dispositif INNOV'R - Avenant n°1 à la convention avec l'entreprise EMD - Direction de la propreté -

**N°2014-0405** - Téléthon 2014 - Participation de la Communauté urbaine de Lyon - Subvention à l'association française contre les myopathies (AFM) - Direction de la propreté -

**N°2014-0406** - Opération Téléthon 2014 - Mise en place d'un partenariat avec EcoFolio pour les opérations de communication et le soutien à l'Association française contre les myopathies - Convention avec EcoFolio - Direction de la propreté -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné Madame la Conseillère Glatard comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0395 à 2014-0398 et 2014-0401 à 2014-0406. Madame Glatard, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère GLATARD, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

M. Girard n'ayant pas pris part aux votes des dossiers n°2014-0405 et n°2014-0406.

Rapporteur : Mme la Conseillère GLATARD.

---

**N°2014-0399** - Givors - Grigny - Saint Genis Laval - Plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) du Garon - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le projet de révision dudit PPRNI - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N°2014-0400** - Corbas - Saint Priest - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) établi autour des établissements Société du dépôt de Saint Priest (SDSP) et Crealis - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le projet - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné Madame la Conseillère Brugnera comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0399 et 2014-0400. Madame Brugnera, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère BRUGNERA, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.



**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère BRUGNERA.

---

## V - COMMISSION URBANISME

---

**N°2014-0407** - Vaulx en Velin - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Aménagement des espaces publics - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N°2014-0408** - Vaulx en Velin - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Lancement des études de maîtrise d'œuvre et acquisition du foncier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N°2014-0419** - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Etude pollution - Convention de financement avec la Commune et la société Auchan - Convention de raccordement au réseau public de distribution électrique avec Electricité réseau distribution France (ERDF) - Délégation générale au développement urbain - Programmation et finances -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné Monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0407, 2014-0408 et 2014-0419. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces trois rapports, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

---

**N°2014-0412** - Dardilly - Modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Zone AU2 des Vignes - Ouverture à l'urbanisation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N°2014-0422** - Mions - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Pierres Blanches - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et suppression de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N°2014-0423** - Vénissieux - Bâtiment Bioforce - Espaces extérieurs - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N°2014-0425** - Saint Fons - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Réalisation de l'allée de l'Arsenal - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N°2014-0431** - Pierre Bénite - Résidence Les Arcades - Opération de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la SA Gabriel Rosset - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0412, 2014-0422, 2014-0423, 2014-0425 et 2014-0431. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces cinq rapports, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N°2014-0413** - Villeurbanne - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N°2014-0414** - Travaux de ravalement - Instauration d'une obligation de soumettre à déclaration préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N°2014-0418** - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N°2014-0424** - Craponne - Instruction des demandes d'autorisation du droit de sols (ADS) - Mise à disposition d'une plateforme mutualisée : pôle ADS - Convention avec la commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0413, 2014-0414, 2014-0418 et 2014-0424. Monsieur Llung, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

---

**N°2014-0415** - Lyon 8° - Parc Marius Berliet - Projet urbain partenarial (PUP) - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N°2014-0416** - Grigny - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Chantelot - Versement d'une avance à la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0415 et 2014-0416. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Avis favorable également sur ces deux rapports de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

---

**N°2014-0417** - Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Financement du coût de gestion des terres polluées - Convention avec l'Office communautaire Est Métropole habitat et la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N°2014-0421** - Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Hauts de Feuilly - Bilan de clôture de la ZAC et du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression du périmètre de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N°2014-0430** - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Immeubles Sellier et Diderot - Relogement - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné Monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0417, 2014-0421 et 2014-0430. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Gascon aussi ? Parce que comme ce sont des dossiers qui concernent Saint Priest, si le Maire de la ville n'avait pas été favorable, j'aurais pu les retirer. Donc je pense qu'il est très favorable et on va les faire passer. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N°2014-0432** - Aide à la primo-accession abordable : Plan 3A - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné Madame la Conseillère Panassier comme rapporteur du dossier numéro 2014-0432. Madame Panassier, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère PANASSIER, rapporteur** : Un avis favorable de la commission pour ce nouvel ajustement du plan 3A où l'on constate une belle progression. En effet, on a compté en octobre 85 demandes, soit deux fois plus que les mois précédents.

**M. LE PRESIDENT** : Très bien, c'est dommage que Monsieur Havard ne soit plus là, il aurait vu que le plan 3A, ça marchait. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PANASSIER.

---

**N°2014-0434** - Volet habitat du plan climat - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux et propriétaires privés s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique performante de leurs logements - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N°2014-0435** - Démarche éco-cité - Réhabilitation BBC de la Cité Perrache - Attribution d'une subvention d'investissement au maître d'ouvrage GrandLyon Habitat - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné Madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0434 et 2014-0435. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Avis favorable de la commission sur ces deux rapports, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

*(La séance est levée à 20 heures 45).*

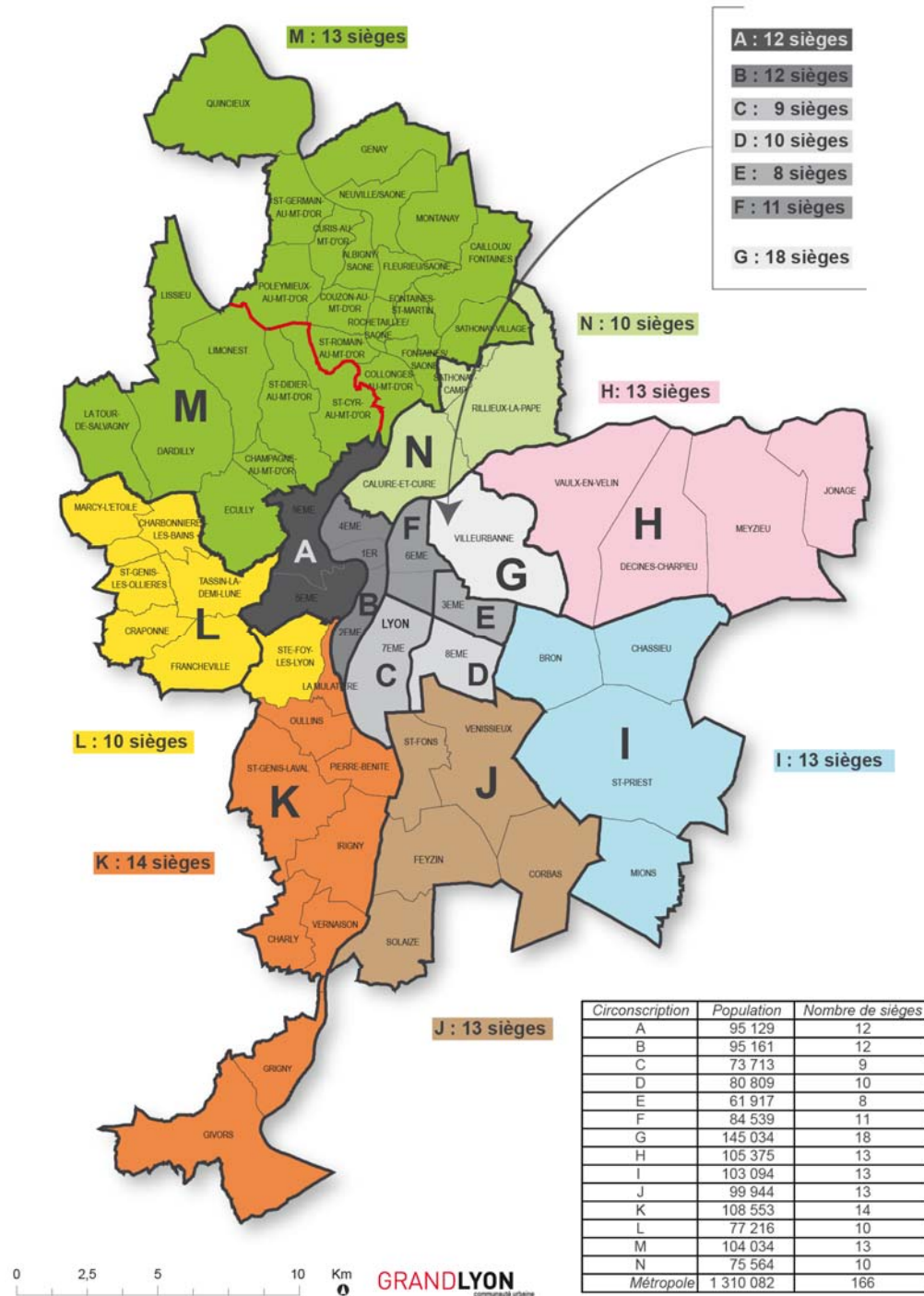
# ***La modalités d'élection des conseillers métropolitains en 2020***

# Une définition des modalités d'élections des conseillers métropolitains imposée par la loi

---

- L'article 39 de la loi MAPTAM dispose :
- **« En vue de la création de la métropole de Lyon, le Gouvernement est autorisé, dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution et dans les douze mois suivant la promulgation de la présente loi, à prendre par ordonnance les mesures de nature législative :**
- [...]
- **3° Précisant les modalités d'élection des conseillers métropolitains à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux suivant la création de la métropole de Lyon. Cette ordonnance définit notamment les dispositions spéciales de composition du conseil de la métropole qui comprend de 150 à 180 conseillers élus, conformément aux articles L. 260 et L. 262 du code électoral, dans des circonscriptions dont le territoire est continu et défini sur des bases essentiellement démographiques, toute commune de moins de 3 500 habitants étant entièrement comprise dans la même circonscription ; »**
- **En application de l'article 36 de la loi n° 2014-58, la publication des ordonnances dans le délai imparti (au plus tard avant le 28 janvier 2015), conditionne la date d'effet de la création de la Métropole au 1er janvier 2015.**

# Les Circonscriptions

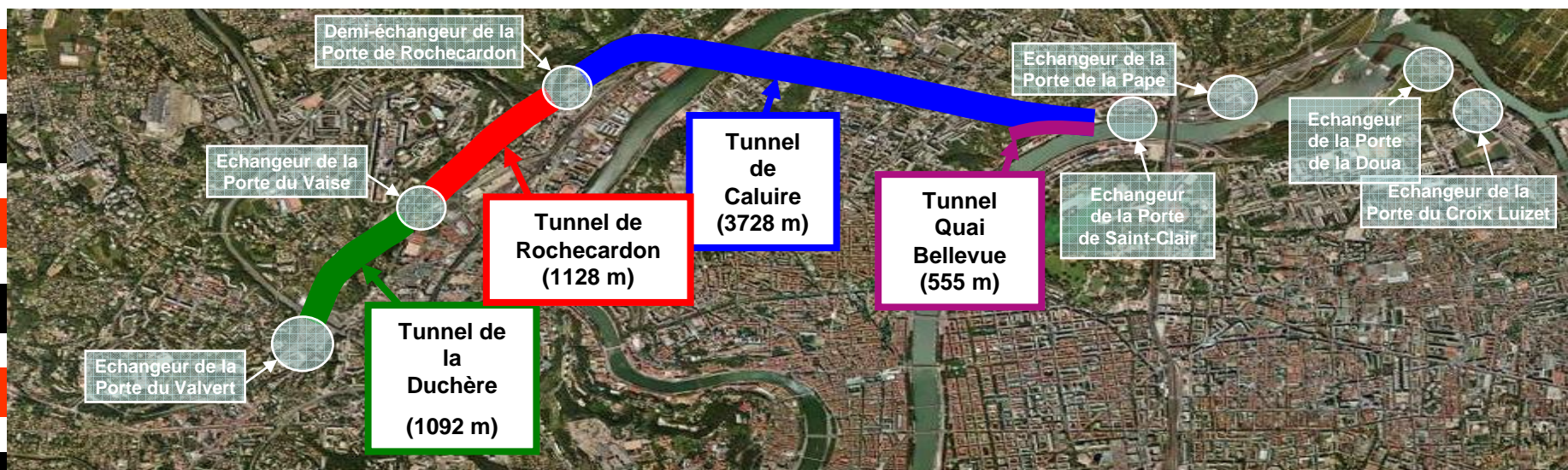




PPP BPNL  
Conseil de communauté  
3 novembre 2014



# Mise aux normes du BPNL



- Travaux nécessaires : Obligations réglementaires suite à l'incendie du Tunnel du Mont Blanc en 1999
  - Creusement d'issues de secours supplémentaires (13 galeries intertubes)
  - Amélioration du désenfumage :
    - Modification / création de gaines de ventilation
    - nouvelle usine de désenfumage (tunnel Duchère)
    - Remplacement et installation d'équipements de sécurité
  - Protection au feu : installation de panneaux
  - Accessibilité PMR des issues de secours existantes



# ■ Les contraintes du projet

## 1. Maîtriser la complexité technique de la mise aux normes

- Réalisation de travaux lourds, notamment creusement des galeries intertubes dans les alluvions sous nappe

## 2. Maintenir la circulation dans l'ouvrage

- Travaux de nuit et réouverture le matin (hors fermeture WE et estivale)
- Importance du respect des conditions minimales d'exploitation
- Gestion optimale nécessaire entre constructeur / exploitant

## 3. Conserver les recettes du péage et le régime fiscal

- Régime actuel : péage non assujetti
- Assujettissement à la TVA → soit hausse du péage, soit baisse des recettes

# ■ Contrat de Partenariat

- **Objet** : conception, financement, réalisation des travaux de mise aux normes et exploitation, maintenance du BPNL → avec transfert de risques
- **Durée** : 20 ans
- **Rémunération du partenaire** (4 loyers trimestriels) :
  - Investissement (versé à partir de la remise des travaux)
  - Exploitation
  - GER
  - Gestion
- **Participation du GL au financement** : 70M€ TTC en 2018
- **Perception des péages par le GL**

# ■ Procédure de dialogue compétitif

- **Commission de Dialogue**

- Michèle Pédrini
- Jean-Luc Da Passano
- Jacky Darne

- **4 candidats**

- Vinci
- Groupement Fayat (constructeur), SANEF (exploitant), FIDEPPP2 (financier, fonds d'investissement du groupe BPCE)
- Eiffage
- Groupement ATMB : Autoroute du Tunnel du Mont Blanc (exploitant), NGE (constructeur), Meridiam (financier)

- **2 tours de dialogue**

- Septembre 2013
- Février 2014

- **Remise des offres finales : 2 juin 2014**

# ■ Les 6 critères d'appréciation des offres

- ❑ Qualité globale des ouvrages et équipements (20%)
- ❑ Organisation, moyens et qualité de service (20%)
- ❑ Engagements de performance (10%) - *critère obligatoire* –
- ❑ Transfert de risques et solidité du montage juridique et financier (15%)
- ❑ Coût global (30%) : *critère obligatoire et formule de calcul imposée*  
→ valeur actualisée des loyers (VAN)
- ❑ Part des prestations confiées à des PME et artisans (5%) : *critère obligatoire*

# ■ Synthèse de l'analyse

## FAYAT/SANEF

- + Génie civil et équipements de très bon niveau
- + Engagements de performance élevés
- + Engagements dans la société dédiée sur le long terme
- × Conditions de refinancement et de résiliation moins compétitives

## EIFFAGE

- + Génie civil de très bon niveau
- + Planning de travaux court
- × Désenfumage peu performant sur la tranchée couverte de Demonchy
- × Peu de fonds propres engagés et désengagement important en cours de contrat

## ATMB/NGE

- + Génie civil et équipements de très bon niveau
- + Planning de travaux court
- × Offre peu sécurisée sur le génie civil
- × Offre la plus chère

## Vinci

- + Génie civil de très bon niveau et travaux très sécurisés
- × Équipements au minimum (GER)
- × Planning le plus long
- × Engagements de performance peu volontaristes

# ■ Caractéristiques PPP final

- **Société dédiée : LEONORD**  
35% Fayat, 35 % SANEF, 30% FIDEPP2
- **Durée : 20 ans**
- **Prise d'exploitation : 2 janvier 2015**
- **Reprise du personnel** suivant le Code du travail
- **Période de travaux : janvier 2016 – 30 avril 2018**

# ■ Coût prévisionnel global du BPNL sur 20 ans

Investissement <i>(en M€ constant)</i>	Montant TTC	Loyer annuel moyen TTC (sur 17 ans)	Coût Total TTC	Analogie avec emprunt de 132 M€ TTC / 17 ans
<b>Travaux mise aux normes</b>	<b>132</b>	-	<b>170,2</b>	<b>3,1%</b>
➤ <i>Financement Fayat</i>	62	5,1	86,7	4,1%
➤ <i>Financement GL</i>	70	(2,7%)	83,5	2,7%
Exploitation-Maintenance <i>(en M€ constant)</i>	Loyer annuel moyen TTC (sur 20 ans)		Coût Total TTC	Coût actuel de la régie intéressée
<b>Exploitation- Maintenance</b>	<b>13,5</b>		<b>269,4</b>	<b>16,5 M€/an</b> <b>330 M€/20 ans</b>
➤ <i>Redevance exploitation</i>	9,6		191,2	
➤ <i>Redevance GER</i>	3,2		64,2	
➤ <i>Redevance Gestion</i>	0,7		14	
<b>Conception-Financement-Réalisation des travaux + Exploitation-Maintenance-GER-Gestion</b> <i>(en M€ constant)</i>			<b>439,6 M€TTC</b>	

**GRAND LYON**  
**AMENDEMENT PROPOSE PAR LA COMMISSION URBANISME**  
**ET PRESENTE PAR SON PRESIDENT**

Conseil communautaire du 03 novembre 2014

**Rapport n° 2014-0409**, commission urbanisme

Objet : Société publique locale – Lyon Part Dieu.

Il est proposé les modifications suivantes au règlement intérieur de la SPL Lyon Part-Dieu :

Point 1 :

Le Préambule est complété en amont par les éléments suivants :

*« Il a été formé entre les collectivités territoriales signataires des statuts et actionnaires une société publique locale régie par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010, par l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, par les autres dispositions du même code relatives aux sociétés d'économie mixte locales, par les dispositions du Code de commerce applicable aux sociétés anonymes ainsi que par les statuts adoptés par la communauté urbaine de Lyon par sa délibération n° 2013-4333 du 16 décembre 2013 et par la ville de Lyon par sa délibération ... »*

Point 2

L'article 1<sup>er</sup> : Droits et obligations des actionnaires de la SPL

Le paragraphe « Obligation de diligence » est ainsi rédigé :

*« Chaque membre du Conseil d'administration doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaire. Chaque membre doit assister en personne à toutes les réunions du conseil d'administration et de tous les comités créés par le Conseil d'administration dont il serait membre et notamment en assistant au comité d'engagement.*

*Si le Directeur général constate l'absence d'un administrateur sur trois réunions successives il peut inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'administration qui suit immédiatement cette constatation une sollicitation de remplacement par sa collectivité d'origine.*

*Un état annuel de la présence des administrateurs sera intégré au rapport annuel remis aux organes délibérants des collectivités actionnaires prévu à l'article 7.1.2 du présent règlement.»*

Point 3

L'article 6.2 Composition du comité d'engagement est ainsi rédigé :



« Le comité d'engagement se compose, à titre de membres permanents :

- D'un membre du Conseil d'administration de la SPL qui assumera la fonction de président du Comité d'engagement ;
- D'un élu par collectivité actionnaire ;

Par ailleurs, sont invités permanents aux réunions du comité d'engagement :

- Le Directeur général de la société, ou son représentant.

Il comprend également, en fonction des dossiers qui seront examinés :

- les directeurs de pôles opérationnels et fonctionnels de la(des) Collectivité(s) concernée(s) ou leurs représentants.
- Les techniciens de la SPL et/ou de tiers utile en vue d'établir un avis préalable aux différentes décisions d'étapes liées à l'opération. »

#### Point 4

L'article 6.3.1 Réunion et ordre du jour

Le paragraphe 5 est ainsi complété :

« [...] transmis à ses membres au moins cinq (5) jours **francs** avant la réunion [...] »

#### Point 5

L'article 6.3.2 Quorum et majorité

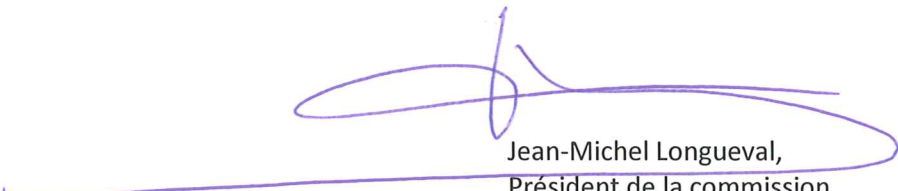
L'alinéa 1 est modifié ainsi : « Le Comité d'Engagement n'est valablement réuni qu'en présence de la majorité de ses membres permanents »

L'alinéa 2 est complété ainsi : « ils sont pris à la majorité **simple** des membres présents »

#### Point 6

L'article 6.3.3 : transmission des avis

Retirer : « sauf lorsque l'avis est adopté à l'unanimité »



Jean-Michel Longueval,  
Président de la commission  
Urbanisme